

Sommaire

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE :

PRÉSENTATION DE LA SOURCE

1. Les comptes de fabrique : conservation, postérité et intérêt historique de ces archives paroissiales

- 1.1. La conscience archivistique au XV^e siècle au travers des comptes de fabrique
- 1.2. Les archives diocésaines d'Angers.
- 1.3. Les archives de la fabrique de Bourg

2. Le livre de comptes de la fabrique de Bourg pour l'année 1449

- 2.1. La place du registre dans les archives du XV^e siècle
- 2.2. 1449 : une année ordinairement spéciale
- 2.3. Description codicologique du registre

3. Le livre de comptes : un exercice institutionnel et budgétaire

- 3.1. Le gouvernement de la fabrique paroissiale
- 3.2. La fabrique paroissiale de Bourg et les autorités ecclésiastiques
- 3.3. La gestion des comptes de fabrique : économie fabricienne et organisation générale du budget

DEUXIEME PARTIE :

HISTORIOGRAPHIE

1. Les comptes de fabrique mis en lumière par Gustave Constant

- 1.1. Place et intérêt de l'article dans son contexte historiographique
- 1.2. L'exploitation historique des comptes de fabrique par Gustave Constant
- 1.3. Les premiers enseignements tirés de l'étude des comptes de fabrique

2. Paroisse, village et fabrique selon la sociologie religieuse de Gabriel Le Bras

- 2.1. Le renouveau de l'histoire religieuse dans les années 1950-1970
- 2.2. Une approche sensible et sociale du monde rural et de sa religion
- 2.3. La place de la fabrique par rapport à l'église et au village

3. L'histoire religieuse et paroissiale de l'Anjou par Jean-Michel Matz

- 3.1. Les comptes de fabrique : des sources fondamentales
- 3.2. La responsabilité des fabriques dans la reconstruction des églises paroissiales en Anjou au XV^e siècle
- 3.3. La construction : un temps fort de la cohésion paroissiale

TROISIEME PARTIE :

ÉTUDE DE CAS

1. La fabrique de Bourg : une assise foncière et communautaire ?

- 1.1. Les biens de la fabrique
 - 1.1.1. Une place privilégiée dans les comptes de fabrique
 - 1.1.2. Typologie des parcelles
 - 1.1.3. Répartition, localisation et morphologie agraire des biens
- 1.2. Exploitants et administrateurs des biens paroissiaux
 - 1.2.1. Paroissiens ou fabriciens ?
 - 1.2.2. Le cadre seigneurial à Bourg
 - 1.2.3. Rentes et assise foncière de la fabrique à Bourg

2. La fabrique de Bourg au cœur des échanges économiques et spirituels de sa paroisse

- 2.1. Organisation générale du budget
 - 2.1.1. Le mouvement régulier des recettes et des dépenses ?
 - 2.1.2. Caractéristiques internes des recettes et des dépenses
 - 2.1.3. Les erreurs de calcul
- 2.2. La viticulture à Bourg
 - 2.2.1. Les étapes
 - 2.2.2. La main d'œuvre viticole
 - 2.2.3. Transports et matériaux
- 2.3. Restauration, embellissement et entretien de l'église paroissiale
 - 2.3.1. Densité de l'encadrement religieux autour de Bourg
 - 2.3.2. Entretien du mobilier cultuel et inventaire
 - 2.3.3. Les travaux

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES GRAPHIQUES

TABLE DES TABLEAUX

ANNEXES

Introduction

Malgré un contexte politique et économique très troublé, les derniers siècles du Moyen Âge sont caractérisés par une piété vigoureuse. Cette « religion flamboyante » est avant tout marquée par la vitalité de l'institution ecclésiale et de la vie religieuse des laïcs¹. L'ensemble de leurs pratiques sacramentelles et dévotionnelles démontre les nombreuses initiatives collectives ou individuelles dirigées vers la défense de leur foi et la restauration des édifices sacrés. Cette ferveur religieuse s'oppose donc aux bouleversements des XIV^e et XV^e siècles, provoqués par les grands de ce monde.

Au milieu du XV^e siècle la royauté française est empêtrée depuis plus d'un siècle dans une guerre sans fin avec la monarchie anglaise. Contestée sur son propre sol, divisée et affaiblie, son avenir reste encore incertain jusqu'au milieu du XV^e siècle. Les incursions militaires répétées et les passages dévastateurs des mercenaires mettent à mal les villes et les campagnes françaises. La contribution matérielle, humaine et économique de la population est d'autant plus mobilisée.

À cette conjoncture politique s'ajoute donc une crise économique et démographique sans précédent. Le déclin des productions et du commerce et l'arrivée des grandes épidémies de peste forment la légende noire du Moyen Âge, parachevée par les scandales et les conflits religieux.

En ce début de XV^e siècle, la papauté, réunifiée après le Grand Schisme, vient de faire son grand retour à Rome. Ce dernier ne se fait pas sans difficulté tant elle doit combattre les dérives morales du clergé et des fidèles, tout en s'imposant face aux États. Mais après quarante années de clivage, la domination papale sur la chrétienté se trouve fragilisée.

L'histoire rurale et paroissiale que nous allons présenter semble être bien éloignée de ce tumulte et de ces jeux de pouvoirs, même si les effets de ces différentes crises se répercutent sur elle. Au contraire, la pérennité et la force des modèles d'encadrement et des structures sociales nous portent à croire que ce monde, numériquement majoritaire, est resté stable. La participation active des laïcs est le principal moteur de la préservation de cet univers et les fabriques paroissiales ont particulièrement assuré ce rôle matériel et spirituel.

Le code théodosien et le pape Gélase (492-496) définissent le terme de *fabrica* comme la masse des biens affectée à l'entretien et à l'édification d'une église². Cette notion tardo-antique, apparue et développée en Italie, a évolué tout au long du Moyen Âge pour finalement désigner le groupe d'hommes qui reçoit la responsabilité de la construction et de l'entretien de l'église paroissiale³. La naissance des fabriques remonterait ainsi au XII^e siècle en pleine Italie communale. Leur expansion en Europe septentrionale, urbaine et rurale, date cependant du XIII^e siècle. Les premières traces des fabriques en Anjou se situent au XIII^e siècle : celle de la cathédrale

¹ A-M. HELVÉTIUS, J-M. MATZ (dir. M. BALARD), *Église et société au Moyen-âge, (V^e-XV^e siècles)*, Paris, Hachette, 2008, p. 251.

² F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2000, t1, p. 3.

³ A-M. HELVÉTIUS, J-M. MATZ (dir. M. BALARD), *Église et société ...*, op. cit., p. 253.

d'Angers remonte par exemple à 1209. L'Anjou et le Maine sont deux régions privilégiées concernant la conservation des comptes de fabrique. Les archives de la paroisse Bourg, objet de ce mémoire, sont parmi les plus anciennes conservées aux Archives diocésaines d'Angers.

Les archives des fabriques constituent cependant des fonds désunis, disparates et méconnus. Les études portées sur ces sujets ont mené à des monographies de fabrique, des éditions de comptes par quelques érudits locaux au XIX^e siècle, mais aucun travail n'a encore tenté d'esquisser un tableau général des fabriques au sein de l'administration paroissiale. Tout nous porte à croire que la pluralité et la diversité des fabriques font obstacle à un tel sujet. Or, c'est bien l'étude de cette institution et de ses archives qui rend possible une approche globale de la société médiévale. En tant que la plus petite cellule d'encadrement, la paroisse est au plus près de ses ouailles et de leur quotidien. Elle rend compte de leurs métiers et de leurs productions, de leurs inquiétudes et de leurs attentes mais aussi des charges qui pèsent sur eux. L'étude des comptes de fabrique est un sujet très large qui touche peu ou prou à tous les domaines de recherche en histoire médiévale ; qu'ils soient politiques, économiques, religieux mais aussi culturels et sociaux.

Situés au Nord d'Angers, à une dizaine de kilomètres de la métropole angevine, l'église et le village de Bourg, ou *Vicus*, sont attestés depuis 1068⁴. La paroisse possède une position géographique privilégiée. La localité profite en effet d'un réseau hydrographique dense qui lui permet de commercer et de se déplacer rapidement dans toutes les directions. Installée entre deux affluents de la Maine, la Sarthe et la Mayenne, profitant de la proximité du Loir, elle domine son environnement. Le village de Bourg est situé à un niveau plus élevé que le reste du bassin fluvial. Son agriculture profite donc des apports en eau sans subir les inondations des différentes rivières. L'histoire de la paroisse est également étroitement liée à celle de Soulaire. Voisins, les deux villages appartenaient depuis au moins le XII^e siècle au chapitre royal de Saint-Martin d'Angers. Ils formaient une seigneurie dont les terres étaient affermées par les chanoines.

Le but de cette étude sur la fabrique de Bourg dans les années 1449-1451 sera d'observer et de comprendre l'organisation d'une communauté rurale angevine. Malgré une documentation essentiellement chiffrée, locale et discontinue, nous saurons détacher les aspects qualitatifs de notre source pour approcher la vie quotidienne de la communauté paroissienne.

⁴ C. PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, 4 vol., Angers, 1874-1878, tome 1, p. 465.

Première partie :

PRÉSENTATION DE LA SOURCE

1. Les comptes de fabrique : conservation, postérité et intérêt historique de ces archives paroissiales

1.1. La conscience archivistique au XV^e siècle au travers des comptes de fabrique

Les archives constituent le principal témoignage de l'histoire et sont à ce titre primordiales pour les chercheurs et leurs études. Elles sont les sources essentielles et premières qui permettent à la recherche historique d'étayer et de légitimer ses travaux. Concernant les périodes anciennes et médiévales, les historiens se disent souvent « chanceux » que ces documents leur soient parvenus, comme si leur existence ne résultait que du hasard.

Cependant, certains chercheurs⁵ se sont penchés sur les logiques de conservation de nos aïeux. Si les documents que nous sauvegardons aujourd'hui sont finalement parvenus jusqu'à nous, c'est bien parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une destruction immédiate et systématique à leur époque. L'intérêt porté à ces archives devait être suffisant pour justifier leur sauvegarde. Celle-ci dépendait en premier lieu de conditions matérielles (lieu de conservation et type de rangement) ainsi que du traitement que les documents pouvaient recevoir. La conservation des archives relèverait ainsi moins du hasard que des responsables de leur entretien.

La présente étude porte sur un livre de comptes extrait des archives paroissiales de Bourg et de sa fabrique au XV^e siècle. Il s'agit ici de voir s'il existait une conscience archivistique propre à cette institution et en quoi celle-ci peut constituer un apport historique concernant l'étude des fabriques.

Les archives ecclésiastiques fourmillent de témoignages sur la vie religieuse et quotidienne de nos ancêtres, notamment pour l'époque médiévale. La religion chrétienne est alors perçue comme un cadre à la fois moral, social, économique et politique. Elle rythme les différents temps de la vie au son des clochers et des célébrations liturgiques.

L'une des circonscriptions ecclésiastiques les plus étroitement liées aux fidèles est la paroisse. Elle constitue depuis le XIII^e siècle « un territoire aux limites précises, sur lequel réside une communauté placée sous l'autorité d'un prêtre et attachée à une église où elle assiste à la messe, reçoit les sacrements et s'acquitte de la dîme »⁶.

5 A. BOS « Les archives des fabriques parisiennes à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne », Bibliothèque de l'école des chartes, tome 156, 1998, pp. 369-405.

6 A-M. HELVÉTIUS, J-M. MATZ, *Église et société au Moyen Âge, (Ve-XVe siècles)*, op. cit, p. 282.

Les responsabilités qu'entraîne cette charge d'âmes impliquent également la création et la conservation de documents, prouvant les droits, les devoirs et les possessions de la paroisse. La fabrique est l'un des plus anciens et des principaux rouages de l'administration paroissiale dans la France du nord ; la première mention des fabriques dans l'Ouest remonte au XIII^e siècle. Cette institution est formée d'un groupe de paroissiens qui assurent l'entretien, la restauration des édifices sacrés dans la circonscription ecclésiastique ainsi que les mouvements financiers (dépenses et recettes) liés à son patrimoine. L'ensemble des archives issues de la fabrique de Bourg reflète ces diverses activités dans des livres de comptes.

Il est malheureusement très difficile de déterminer s'il existait une conscience archivistique propre à l'institution fabriçienne dans les paroisses car nous ne possédons pas une connaissance claire de leur fonctionnement. Cependant, Agnès Bos, dans un article sur les fabriques parisiennes à la fin du Moyen Âge a mis en avant certains arguments pouvant éclairer les chercheurs sur les intérêts et les motivations des paroissiens, placés à la tête de la fabrique, concernant la sauvegarde des archives. Son principal propos consiste à dire qu'à la fin du XV^e siècle, ces procureurs⁷ ont conscience de la nécessité de conserver et de mettre en sûreté leurs archives, qui possèdent une valeur juridique et financière, à partir du moment où ils entendent peser dans les affaires de leur paroisse. Cet argument est d'autant plus vrai pour les provinces d'Anjou et du Maine dans lesquelles les petites communautés villageoises associent les affaires de la fabrique avec celles des autorités civiles et religieuses. L'émancipation de la fabrique aurait donc joué un rôle sur la conservation des archives paroissiales.

Beaucoup de nuances ont été apportées de la part de l'historienne ainsi que d'autres médiévistes. Les changements fréquents de procureurs et leur manque de connaissances dans la conservation d'archives ont pu poser problème dans la continuité de leur traitement. Les fonds de fabrique ont donc subi de nombreuses pertes ; Philippe Goujard a mis en avant le fait qu'il ne subsiste tout au plus et pour un bon nombre de paroisses qu'une documentation éparse ; quelques factures et des éléments de budget très discontinus⁸. Ces éléments sont autant de mises en garde pour les études des fabriques paroissiales.

Les précautions qu'il faut apporter à ce genre d'étude sont renforcées par une critique plus qualitative et géographique de ces sources. En effet, si les fabriques ont joué un grand rôle dans l'administration paroissiale du nord de la France, il en est autrement dans les régions méridionales. De plus, les livres de comptes sont avant tout des registres de comptabilité ; les informations d'ordre économique et financier constituent la majeure partie de ces sources. Elles ne traitent que ponctuellement et indirectement de phénomènes sociologiques et culturels. Les registres de fabrique ne sauraient soutenir à eux seuls de telles études.

⁷ Nous avons choisi ce terme, parmi d'innombrables noms, pour désigner les membres de la paroisse placés à la tête de la fabrique.

⁸ P. GOUJARD, « Les fonds de fabriques paroissiales : une source d'histoire religieuse méconnue », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 68, N°180, 1982, p. 99-111.

1.2. Les archives diocésaines d'Angers.

Les archives diocésaines d'Angers regroupent tous les documents relatifs à l'histoire et à la mémoire de l'Eglise dans le diocèse actuel. Elles forment un ensemble de fonds privés, placés sous la responsabilité canonique de l'évêché d'Angers, tandis que l'association diocésaine assure la gestion civile de l'institution. Les archives diocésaines regroupent deux services : les registres de catholicité et les archives historiques. Ces dernières rassemblent les documents à valeur historique du diocèse : les actes émanant des autorités diocésaines, des congrégations ou associations catholiques mais aussi tous les papiers ou documents sonores relatifs à la vie paroissiale locale comme son administration, l'inventaire de ses biens, les bulletins paroissiaux et les actions pastorales⁹. En tant qu'archives privées, les fonds présents aux archives diocésaines ne sont pas obligatoirement communicables au public. Une vingtaine de séries archivistiques sont présentes mais la série P (dépôts des archives paroissiales) est quantitativement la plus importante.

Les archives diocésaines possèdent donc un patrimoine abondant qui n'a été que très rarement mis en valeur au cours du XX^e siècle. L'histoire religieuse locale a tout d'abord été délaissée par l'historiographie au profit d'une histoire générale centrée sur les domaines économiques, sociaux et culturels avec l'école méthodique et celle des Annales. Pourtant, l'avènement de la micro-histoire a favorisé l'étude de petites structures d'une manière globale ; et comment envisager l'étude de communautés ou d'individualités sans parler de l'encadrement temporel et spirituel du fait religieux ? Les archives ecclésiastiques sont ainsi devenues précieuses pour les historiens et des efforts ont été faits pour perpétuer la conservation et la valorisation de leurs documents auprès du public et des scientifiques. En voici quelques étapes.

Une circulaire du Secrétariat de l'Épiscopat, datée du 14 novembre 1961, prévoyait une enquête nationale sur la situation des archives diocésaines en France. Cette opération avait pour but de « poursuivre la mise en œuvre d'un plan de classement diffusé dans les chancelleries diocésaines et d'indiquer à la recherche en histoire religieuse les sources disponibles dans ces fonds »¹⁰. Ce questionnaire fut diffusé en avril 1964 et reçut la réponse de 75 chancelleries diocésaines.

Cette action suscita un mouvement d'intérêt général pour la sauvegarde des archives ecclésiastiques. Elle obtint le soutien de nombreuses personnes, dont des étudiants engagés dans des thèses d'histoire religieuse, qui succédèrent aux actions ponctuelles et locales de la part de certains membres du clergé (notamment les prêtres). Parmi les réponses obtenues, celle du chanoine Louis Tricoire, ancien archiviste du diocèse d'Angers, attira notamment l'attention de par sa densité. Les années 1960 furent une période où l'Eglise et les diocèses, par l'intermédiaire de leur évêque, pratiquèrent une politique d'ouverture afin de se rendre davantage visibles aux yeux des chercheurs et du public.

Ce questionnaire permit également d'entreprendre, dans certaines circonscriptions ecclésiastiques, un inventaire général et un classement des fonds présents dans les archives diocésaines. Le questionnaire de Louis Tricoire nous laisse penser que les documents étaient peut être déjà répertoriés dans les dépendances de

⁹ G. LABEL (dir. P. MARCILLOUX), *Archives diocésaines d'Angers*, mémoire de licence professionnelle, Université d'Angers, 2009.

¹⁰ J. GADILLE, « Premier bilan de l'enquête sur les archives diocésaines », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 53, N°150, 1967, p. 55-70.

l'évêché¹¹, mais à l'arrivée de l'abbé Brémont en 1991 à la tête des archives, seuls les registres de catholicité étaient consultables et seulement sur demande. De plus, le manque de place, la mauvaise gestion des archives historiques ainsi que l'insalubrité des lieux poussèrent le diocèse à aménager un autre local, 31bis Quai du roi de Pologne, où il est toujours à présent. L'initiative a débuté en 1996, sous l'impulsion de Monseigneur Orchamp¹² et de l'abbé Brémont tandis que le bâtiment et le déménagement des archives ont eu lieu en 1998-1999. Angers compte parmi les rares diocèses dotés d'un tel service.

Plusieurs questions relatives à la circulaire ont été soulevées suite à l'expérience, au début des années 1970 : « N'y aurait-il pas lieu de l'étendre à d'autres fonds d'archives ecclésiastiques — et l'on pense en premier au secteur le plus « menacé » qui est celui des archives paroissiales ? ... Il est immense »¹³. En effet, les sources ecclésiastiques présentes dans les archives diocésaines et concernées par cette enquête ne comprenaient pas d'archives paroissiales. Selon l'article 535 du droit canonique, les curés sont en théorie les seuls responsables de la conservation des archives paroissiales, qui doivent être regroupées dans un local unique et en sécurité. Cette prise de conscience a débouché par la suite sur leur collecte ou leur dépôt systématique. Aujourd'hui, la sauvegarde des archives paroissiales et une des grandes missions des archives diocésaines d'Angers qui comprend l'un des fonds les plus riches de France en termes de comptes de fabriques avec plus d'une centaine de registres mentionnés dans l'inventaire.

1.3. Les archives de la fabrique de Bourg

Les archives paroissiales de Bourg¹⁴, se trouvent aux archives diocésaines d'Angers. Elles sont regroupées dans la série P : Dépôts des archives paroissiales, l'une des plus importantes du site. Celle-ci est stockée dans le premier magasin, doté de 736,5 mètres linéaires. La série P est un fonds ouvert et continu, ce qui veut dire qu'il n'est pas achevé et que les documents déposés ne sont pas classés par ordre chronologique, alphabétique ni selon leur importance numérique. A ce jour, la série s'arrête à la côte P 996 avec les archives paroissiales de Champs-sur-Layon.

Les documents émanant de l'église de Bourg constituent les boîtes P 9, P 10, P 11 et P 12. Etant donné leur cotation, on peut déduire qu'ils ont été parmi les premiers à entrer dans les fonds de classement des archives diocésaines d'Angers. Malheureusement, aucun bordereau de versement n'a été conservé ; nous ne pouvons pas savoir si le transfert de ces documents relevait d'une donation, de la part du curé de Bourg ou d'un membre du clergé local, ou si les archives ont été récupérées par les archivistes diocésains. Aucune information non plus ne peut éclaircir les relations que pouvaient entretenir ces deux acteurs, ni la date exacte du transfert. Il paraît le plus vraisemblable que les archives paroissiales de Bourg se trouvaient conservées dans le presbytère de l'église Saint-Martin du Vertou et qu'elles ont certainement été transférées au début des années 1970¹⁵, date à laquelle la collecte des archives paroissiales a débuté dans le diocèse d'Angers.

¹¹ Les archives étaient associées aux bâtiments administratifs de l'évêché d'Angers, 8, place Monseigneur Rumeau.

¹² Monseigneur Orchamp a été évêque d'Angers de 1974 à 2000.

¹³ J. GADILLE, « Premier bilan de l'enquête sur les archives diocésaines », *op. cit.*, p.65.

¹⁴ La paroisse de Bourg correspond aujourd'hui à la commune de Soulaire-et-Bourg, cant. de Tiercé.

¹⁵ Hypothèses mises en avant d'après un entretien avec l'archiviste diocésain en poste, M^r. LABEL.

Les archives paroissiales de Bourg commencent au XV^e siècle pour se terminer au XX^e siècle. Cette petite communauté nous a fait parvenir cinq siècles de son histoire. Qu'a-t-elle conservé ? Les boîtes P 9 et P 10 contiennent les comptes de la fabrique du XV^e siècle au XVIII^e siècle. Les boîtes P 11 et P 12 contiennent respectivement ; les registres de fabrique pour les XIX^e et XX^e siècles, les registres de baptêmes, mariages et sépultures de 1804 à 1833 ainsi que des sermons, de 1787 à 1846, effectués à Bourg et à Soulaire. L'ordre chronologique est respecté dans le classement des archives de Bourg, notamment en ce qui concerne les comptes de fabrique. Les archivistes ont-ils mis de l'ordre dans les registres ou les ont-ils trouvés déjà classés ?

Le fonds d'archives de Bourg est parmi les plus anciens conservé pour le diocèse avec les paroisses de Somloire (1400-1775, boîte P 2), le Louroux-Béconnais (1390-1812, P 83), Notre-Dame-de-Nantilly de Saumur (1402-1902, P 90) et Saint-Pierre de Cholet (1384-1797, P 97).

Cependant, la diversité des actes conservés autour des registres de fabrique est maigre. Aucun acte notarié, d'achat, de baux ou d'affaire judiciaire ni de testament n'est parvenu jusqu'à nous, contrairement à d'autres paroisses (Le Puy-Notre-Dame, P 40). Nous pouvons avancer plusieurs hypothèses pouvant expliciter cette lacune ; ces documents ont pu être considérés comme inutiles, ce qui aurait entraîné leur tri et leur destruction par les paroissiens ou des membres du clergé local. De plus, ces documents ont pu subir une détérioration liée à de mauvaises conditions de conservation. Même s'il est vraisemblable que les archives aient été conservées dans le presbytère de l'église de Bourg, dans une pièce ou dans un meuble réservé à cet effet, rien ne pouvait garantir leur sûreté, leur entretien ni de bonnes conditions de conservation.

Les archives paroissiales de Bourg constituent ainsi un fonds précieux de documents anciens pour les archives diocésaines d'Angers mais le manque de diversité des sources ne les rend pas exceptionnelles.

2. Le livre de comptes de la fabrique de Bourg pour l'année 1449

2.1. La place du registre dans les archives du XV^e siècle

La boîte qui nous intéresse pour ce présent travail est la boîte P 9, qui correspond aux comptes de la fabrique de Bourg au XV^e siècle. Celle-ci contient 12 registres datés des années suivantes : 1434-1435, 1445, 1446, 1449, 1450, 1455, 1480, 1484, 1487, 1488, 1490 et 1494-1497. Au total, sur une période de 63 ans, les archives des registres conservés permettent d'établir une moyenne de 5 ans entre chaque livre de compte. Il existe cependant un vide chronologique, qui rompt la continuité archivistique du fonds. Celui-ci sépare les années 1455 et 1480. Si l'on retire ces 25 années de l'équation, le nombre d'années moyen entre chaque registre conservé est de 3 ans. Cet intervalle permet d'établir une bonne médiane car les registres de comptes concernent généralement deux années successives.

Cet écart chronologique marque une réelle rupture dans la constitution des archives paroissiales de Bourg. Avant l'année 1455, nous pouvons retrouver 6 registres dont le nombre moyen de folios est de 18. Après l'année 1480, nous retrouvons également 6 registres mais leur nombre moyen de folios est de 40. Les cahiers ont donc plus que doublé de volume. Comment expliquer cette nette augmentation ? Plusieurs hypothèses peuvent être mises en avant : une croissance démographique ou l'arrivée massive de nouveaux

habitants expliquerait une hausse de la population dans la paroisse et la multiplication des rentes associées à leurs logements, inscrites dans les livres de compte de la fabrique. Cependant, si la population de Bourg avait autant augmenté, il aurait fallu que la paroisse acquiert d'autres terres ou qu'elle divise les parcelles déjà existantes. Une augmentation des impôts, taxes et autres rentes aurait aussi accru considérablement les recettes de la fabrique et donc, aurait allongé la liste des redevances par contribuable dans les registres. Ces deux hypothèses pourraient éventuellement soutenir le fait que les livres de comptes de la fabrique soient devenus plus abondants.

Anne-Sophie Duris et Frédéric Lemmonier ¹⁶ ont mis en avant un contexte favorable à la reprise économique et monétaire à la fin du XV^e siècle. Si les recettes des fabriques ont pu s'élever grâce à l'augmentation des impôts et des taxes, celles-ci ont pu également accroître leurs dépenses ; en acquérant d'autres terres par exemple, pour les affermer aux nouveaux habitants. La boucle serait ainsi bouclée.

Des années 1434 à 1455, c'est-à-dire pour les 21 ans qui les séparent, la paroisse de Bourg a conservé 6 registres ; un livre de comptes a donc été sauvegardé pour 3,5 ans. Pour les 17 ans qui séparent les années 1480 et 1497, cette institution a également pu sauver 6 registres ; c'est-à-dire un livre de compte tous les 2,8 ans. Peut-on y voir une amélioration des conditions de conservation ?

2.2. 1449 : une année ordinairement spéciale

Si l'on se réfère au découpage chronologique effectué ci-dessus, l'année 1449 s'inscrit à la fin de la première période du fonds des archives paroissiales de Bourg au XV^e siècle. C'est le quatrième registre qui compose cette partie, quinze ans après le premier livre de comptes conservé. Il est composé de 18 folios, conforme à la moyenne établie pour cette première période. L'année 1449 est donc une année ordinaire par rapport à la forme globale des registres inventoriés.

Cependant, il comporte certains éléments qui le distinguent des autres comptabilités : il est doté d'un inventaire de l'église, d'une confirmation ecclésiastique¹⁷ et de dépenses extraordinaires, dirigées vers des travaux servant à restaurer cette même église. Les deux sont peut être liés ; les travaux entraînant le déplacement et/ou la vérification des biens appartenant à la paroisse.

La mention de grands travaux dans la comptabilité fabricienne de l'année 1449 induit certainement l'existence et la mise en place d'un budget extraordinaire dans la paroisse. Afin de déterminer si un registre de comptes est ordinaire ou extraordinaire, les historiens ont pour habitude d'examiner l'engagement de dépenses exceptionnelles et conséquentes. En guise de comparaison, on estime que la plupart des fabriques paroissiales du Maine et de l'Anjou ont une recette annuelle inférieure à 20 livres. La moyenne des recettes à Bourg étant

¹⁶ A-S. DURIS (dir. J-M. MATZ), *Gée à la fin du Moyen Âge (1478-1479), sa fabrique et ses paroissiens autour de l'église Saint-Aubin*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1998, 205 p.

F. LEMONNIER (dir. J-M. MATZ), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, op. cit., 192 p.

¹⁷ Confirmation ecclésiastique de l'archidiacre

estimée entre 20 et 50 livres pour le XV^e siècle¹⁸. Pour l'année 1449, le montant du bénéfice produit s'élève à 37 livres 14 sous et 7 deniers.

Pourquoi avoir choisi cette année ? Mon choix s'est porté avant tout sur le milieu du XV^e siècle. Il s'agissait d'établir un état des lieux de la paroisse de Bourg et de l'institution fabricienne à cette période, caractérisée par la fin de la guerre de Cent Ans et donc la fin des conflits pour la région stratégique du duché d'Anjou. Ce carrefour militaire était entouré de la Bretagne, de l'Aquitaine et de la Touraine, territoires respectifs des armées bretonnes, anglaises, françaises et de leurs mercenaires. Parmi les trois registres qui pouvaient englober cette moitié de siècle, seule l'année 1449 présentait les caractéristiques requises pour l'étude d'une comptabilité extraordinaire. L'année 1450 comporte un nombre de folios trop bas et l'année 1455 ne présente pas de dépenses inhabituelles.

De plus, jusqu'en 1451, la fabrique de Bourg élisait deux procureurs pour un mandat de deux ans, fournissant à la paroisse deux comptes annuels successifs. Perrin Coere et Guillemain Oreau, élus procureurs de la fabrique le 27 novembre 1449, ont établi au sein d'un même registre la comptabilité de la paroisse pour les années 1450 et 1451. Le premier cahier débute le 27 novembre 1449 et s'achève le 27 novembre 1450 tandis que le deuxième débute à cette dernière date jusqu'à la sortie de charge des procureurs, effectuée le 4 novembre 1451. L'année 1449 est donc le dernier exemple d'une double comptabilité à Bourg.

Comment expliquer alors la présence d'un registre pour l'année 1450 ? Il s'agit en fait d'une erreur de datation¹⁹. Les procureurs Étienne Leroy et Jean Loysseau ont été institués le 4 novembre 1453. Aucun autre compte n'a été conservé entre 1451 et 1453 mais il est fait mention dans le préambule de ce dernier registre, du livre de comptes des deux procureurs précédents.

2.3. Description codicologique du registre

La codicologie est la science des livres manuscrits. Par l'étude de critères externes et internes à ces sources, elle considère le *codex* comme objet d'étude en soi. Quel apport historique peut nous donner l'examen du registre de comptes de la fabrique de Bourg pour les années 1449-1451 ?

Nous nous sommes d'abord intéressé au support sur lequel est inscrit le budget de la paroisse. Pour l'ensemble du XV^e siècle, nous avons pu remarquer que le format des registres est très similaire ; leur hauteur se situe entre 28 et 32 centimètres tandis que leur largeur se place entre 20 et 22 centimètres. Le format moyen des 12 cahiers conservés est de 30x21 centimètres. L'année 1449 est totalement conforme à ce standard car ses mesures sont 30,5x21 centimètres.

La source étudiée est composée de 18 folios et l'on peut aisément voir que les feuillets sont pliés une seule fois ou in folio et encartés ensemble. La logique voudrait que ce compte de fabrique comporte 9 feuillets, qui

¹⁸J.-M. MATZ, « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », *L'argent des villages du XIII^e au XVIII^e siècle, Actes du colloque d'Angers (30-31 octobre 1998)*, éd. Par A. FOLLAIN, Rennes, n°4, 2000, p. 97-118.

¹⁹ Après analyse des comptes de fabrique conservés pour la paroisse de Bourg au XV^e siècle, 5 erreurs de datation ont pu être observées : l'année 1446 correspond à l'année 1443, 1450 à l'année 1453, 1484 aux années 1482-1484, 1494 aux années 1492-1494 et 1497-1498 aux années 1494-1496.

pliés en deux, donneraient 18 folios or il y en a 10. Il manque ainsi deux folios à la fin du cahier ou les deux premiers lui ont été rajoutés. Il est difficile de trancher entre ces deux hypothèses car même si les deux premiers folios sont détachés du reste du cahier, il apparaît qu'une ou plusieurs pages ont été arrachées à la fin du registre (Figure 2). L'ensemble des feuillets est assemblé avec une bandelette de parchemin en torsadée, de même que la confirmation ecclésiastique est liée au reste du livre avec cette même technique. Pour ce faire, l'auteur du cahier ou un autre membre de la fabrique, a percé deux trous verticaux au milieu des feuillets (Figure 3). Le livre de comptes n'est pas relié, ce qui explique l'aspect bruni du premier recto, qui n'est protégé par aucun autre folio. Enfin, la numérotation des pages se fait à l'aide de chiffres romains sur le verso de chaque folio (parfois même sur le recto).

Le papier utilisé est certainement un papier chiffon, obtenu après la fermentation et la cuisson d'étoffes. Il possède un aspect très épais et rugueux. On peut encore apercevoir les maillages du tissage, placés dans le sens vertical. Nous avons pu remarquer que le scribe s'appuie sur ces colonnes pour délimiter l'aire de justification de son texte. Ce dernier utilise en outre une encre brune, qui n'a pas traversé le papier. Son écriture semble être continue dans le cahier, il n'y a donc aucune trace de polygraphisme dans le registre.

En plus de la trame, l'éclairage du cahier a permis de mettre en évidence le filigrane des feuillets (Figure 4). Il s'agit d'un bœuf, regardant à droite et chargeant tête baissée. Entre ses cornes apparaît parfois une croix, sa queue est divisée en trois branches et ses pattes sont repliées, ce qui donne une impression de mouvement. Après vérification sur la base de données en ligne Briquet²⁰, ce motif nous semble être apparenté au numéro 2801, dans la série bœuf/ simple ou taureau/ tige étoilée ou croix (Figure 5). La première occurrence de ce motif a été attestée à Saumur dans les années 1446-1447. La date et la proximité de la ville saumuroise oriente notre choix sur ce motif particulier. Le filigrane est le seul présent dans tout le registre mais nous pouvons le retrouver pour les années 1434-1435 ainsi que 1445. Le manuscrit de 1449 s'avère être unitaire, que ce soit par la provenance du papier, l'organisation simpliste des feuillets ou encore l'écriture du scribe.

Concernant l'agencement interne du registre, nous avons voulu savoir s'il prenait en compte le fait qu'un même registre rassemble deux comptabilités distinctes, caractéristique évoquée pour l'année 1449. La première comptabilité examine le budget de l'année 1449-1450. Il s'étend du premier au recto du onzième folio tandis que la deuxième comptabilité, celle de l'année 1450-1451, se déploie sur les six derniers folios. Il existe bien un déséquilibre numérique entre les deux années.

Dans le premier découpage, les recettes englobent six folios et les dépenses un peu plus de quatre. Pour le deuxième groupe, les recettes ne concernent qu'un seul folio tandis que les dépenses en traversent cinq. L'année 1449-1450 est celle qui apporte le plus de recettes et le moins de dépenses, mais pourtant c'est à cette période que s'effectuent de grands travaux dans l'église. L'année 1450-1451 est celle qui comporte le moins de recettes et le plus de dépenses mais on peut remarquer que le scribe utilise une astuce pratique qui lui fait certainement gagner du temps : il ne recopie pas les loyers dus par les paroissiens et évoqués dans la première comptabilité.

²⁰ http://www.ksbm.oeaw.ac.at/_scripts/php/BR.php

Après analyse de l'organisation interne des comptes, il s'avère que la fabrique utilise un plan chrono-thématique pour répertorier ses recettes et ses dépenses. Encadrant ce modèle, une sorte de préambule et de clause finale, évoquant l'institution des procureurs et leur sortie de charge, parachèvent l'ordre protocolaire du registre. Ceux-ci ne sont pas particulièrement mis en valeur, si ce n'est par une lettre stylisée au début du cahier (Figure 1).

Nous avons donc pu distinguer que les recettes étaient réparties selon des domaines spécifiques à des dates précises. L'exemple le plus frappant est celui des rentes dues annuellement à la fabrique par ceux qui exploitent ses terres. Les rentes forment une catégorie de recettes et sont divisées entre les fêtes « aux mors », « Pasques flouris » (f°1 et 2) et la Saint-André (quantitativement la plus importante). Chaque série de recettes et chaque fête religieuse sont clairement identifiables par leur position ; centrée avec un espace avant et après. Un paragraphe est attribué à chaque bailleur et les montants récoltés sont situés en marge du texte, à droite. La marge de gauche est très peu utilisée (seulement deux annotations : « nota » et « alibi », qui dirigent l'examen des comptes ?).

L'organisation chrono-thématique des mises est cependant plus floue. La délimitation se fait par des paragraphes commençant par un « aultre mise » plus stylisé que les autres mais ils ne sont pas bien espacés entre eux. Les repères chronologiques sont également plus discrets ; on mentionne qu'une somme a été engagée avant Noël ou au jour de Pâques, à la fête du Sacre mais encore une fois, le manque de visibilité empêche une lecture claire des dépenses. Les registres de comptes sont bel et bien des objets d'étude en soi, ils permettent en outre de découvrir les usages administratifs et fiscaux des fabriciens de Bourg mais aussi de mieux concevoir leur relation avec le livre.

Quelle était la finalité du livre de comptes ? En effet, les conditions de son utilisation et les motivations de ses commanditaires sont à expliciter. La rédaction du registre est effectuée bien après la perception des recettes et les dépenses engagées. Pourquoi les mettre par écrit à ce moment là ? Les membres de la fabrique sont-ils les gardiens de la mémoire collective où y voient-ils un intérêt d'ordre pratique et juridique ? Il est sûrement possible que les livres de comptes permettent à l'institution paroissiale de se garder des contestations des paroissiens concernant la taille de leurs domaines, le montant de leurs loyers et les sommes dépensées en leurs noms. Les cahiers peuvent également être un moyen de se justifier auprès des autorités ecclésiastiques et civiles.

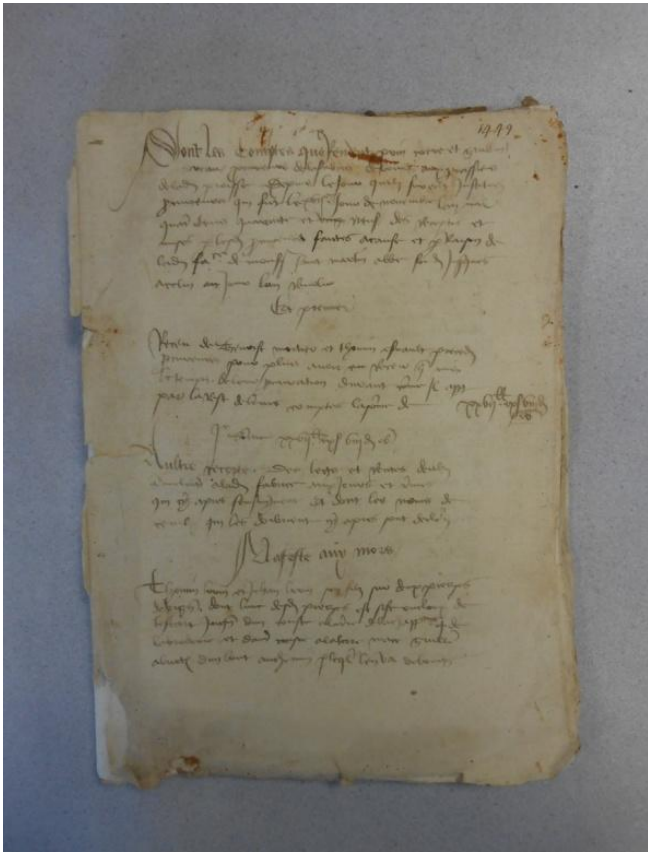


Figure 1 : Registre daté de 1449, f°1.

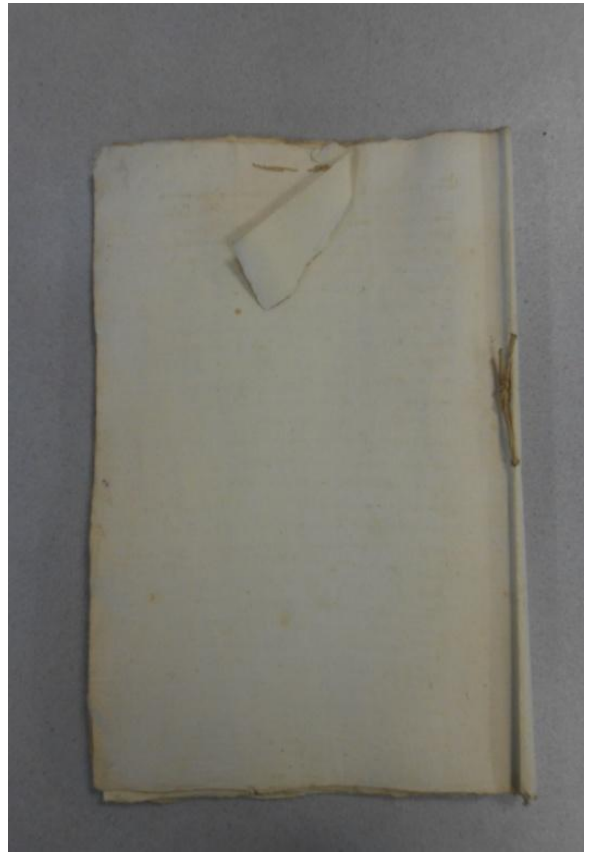


Figure 2 : Registre daté de 1449, f°18v°.

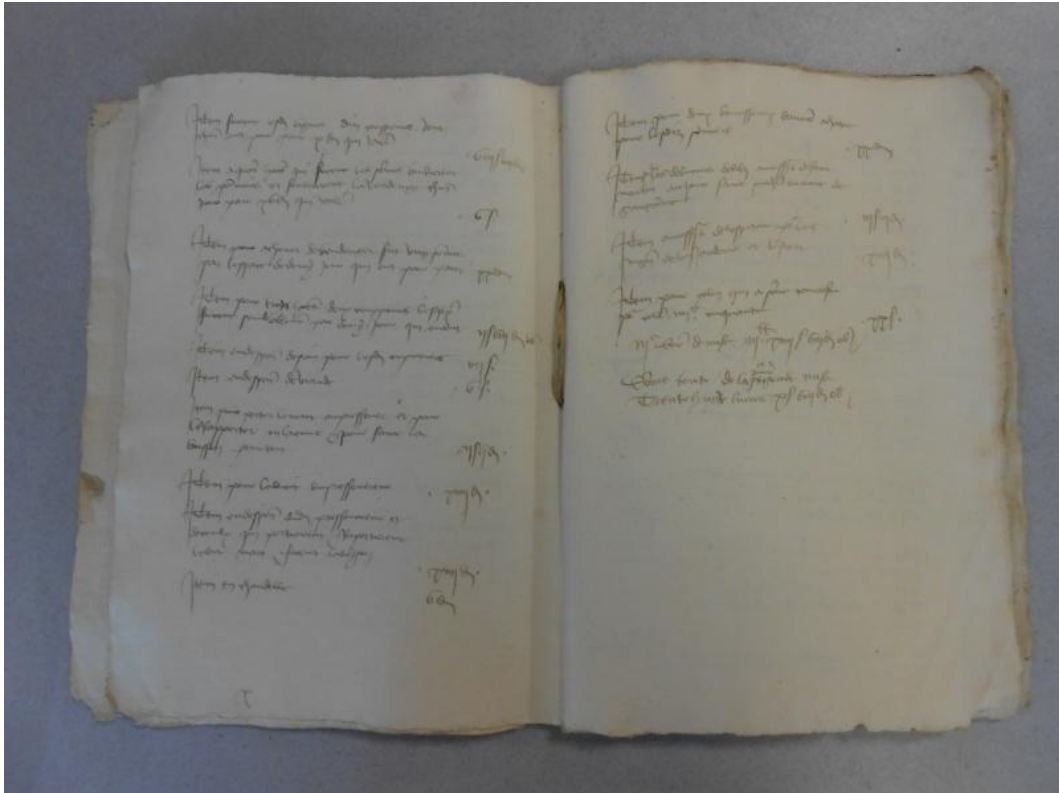


Figure 3 : Reliure et feuillet du registre daté de 1449, f°10v° et f°11.

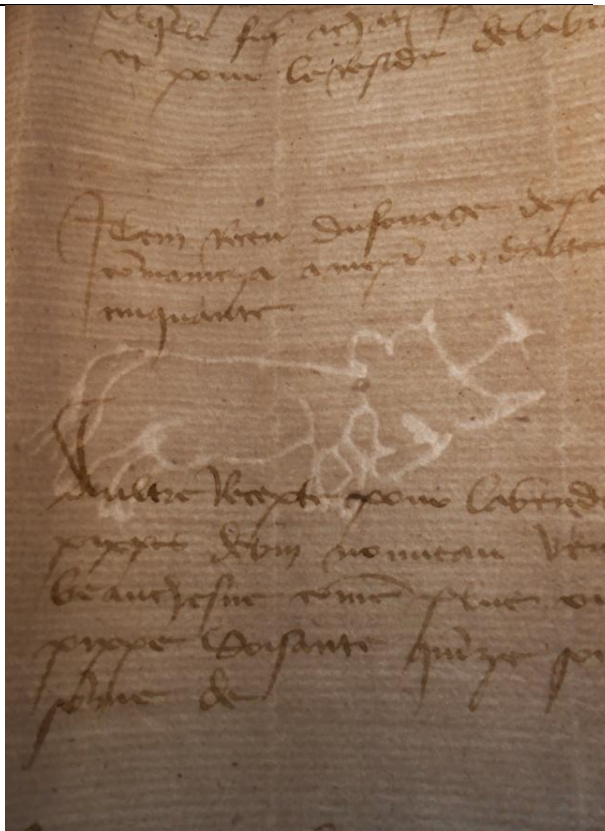
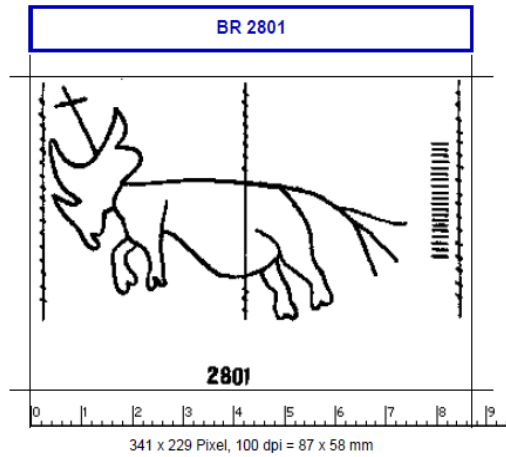


Figure 4 : Filigrane du registre daté de 1449, f°6.



Briquet, Les Filigranes, Nr. 2801

Referenznummer: BR 2801
 Abmessungen: a 83 w 70 h 44
 Datierung(en): 1446
 Verwendungsort(e): Saumur

Figure 5 : Motif de filigrane issu de la base de données Briquet.

3. Le livre de comptes : un exercice institutionnel et budgétaire

3.1. Le gouvernement de la fabrique paroissiale

Les livres de comptes reflètent le fonctionnement et l'institutionnalisation de la fabrique au sein de la paroisse. Ils témoignent notamment de sa capacité à mobiliser les habitants de la circonscription. Les individus placés à la tête de l'administration de la fabrique représentent un personnel local, laïc et généralement bienveillant, chargé de se consacrer aux affaires de la communauté.

Le fonctionnement de la fabrique est assuré par trois acteurs majeurs : les procureurs, le conseil de fabrique et l'assemblée paroissiale. Les procureurs sont établis à la tête de la fabrique par le conseil de fabrique, lui-même désigné par l'assemblée paroissiale.

Quels sont leurs rôles respectifs ? L'assemblée paroissiale rassemble « la plus grande et saine partie » des chefs de feux de la paroisse; elle doit examiner la comptabilité des procureurs lors de leur sortie de charge et décider des dépenses supérieures à 100 livres. Celles-ci sont inexistantes pour la paroisse de Bourg ; des années 1449 à 1451, seul l'achat du « cierge benoît » (f°8) et de six autres cierges coûte à la fabrique 103 sous et 4 deniers, soit 5 livres 3 sous et 4 deniers. Les sommes les plus importantes et les plus courantes concernent l'achat de matériel pour la restauration de l'église et le recrutement de main d'œuvre pour travailler les vignes²¹. Si les sommes engagées par la fabrique de Bourg sont largement inférieures à 100 livres, cela signifie que l'assemblée paroissiale n'est pas souvent réunie pour traiter de ses affaires ; son poids serait donc limité.

Le conseil de fabrique regroupe l'élite financière et économique de la communauté, c'est-à-dire les chefs des familles les plus productives et les plus influentes. Ce conseil est chargé de contrôler les activités des procureurs dans la gestion quotidienne de la fabrique et doit les désigner, que ce soit par élection, candidature spontanée ou cooptation. Aucune information présente dans les livres de comptes ne nous indique le processus par lequel les procureurs sont choisis ; les procureurs sont seulement cités comme étant « instituez » (f°1).

Une autre ambiguïté entoure également le gouvernement de la fabrique ; celle de la distinction entre l'assemblée paroissiale et le conseil de fabrique. Leur appellation ou leur fonction est toujours très vague, ce qui est courant dans les petites paroisses. Les deux entités devraient apparaître distinctement lors la réunion de clôture des comptes, mais la personne chargée de rédiger le registre notait seulement quelques noms. Lors de la reddition de la comptabilité de Bourg en 1451, le scribe inscrit que les comptes sont rendus aux paroissiens, c'est-à-dire vraisemblablement à l'assemblée paroissiale et non au conseil de fabrique. Ce constat est renforcé quelques lignes plus loin lorsqu'il mentionne qu'elle a été convoquée « comme la plut grant part desdiz paroissiens de ladite paroisse ad ce appeler et par d'avant nous » (f°18). Le copiste cite 14 chefs de feux parmi

²¹ (f°7v°) la fabrique dépense 50 livres pour l'achat de deux milliers d'ardoises, (f°9v°) 40 sous 6 deniers pour l'achat de six tonneaux, (f°8v°) 42 sous 6 deniers pour 34 hommes qui furent deux jours à bêcher les vignes.

lesquels Thomin Lorin, Étienne Thoreau, Alain Symon, Thomas Piogier et Jean Moreau, que l'on retrouve dans le registre en tant que bailleurs et exploitants de vignes ou marchands²².

Les procureurs de fabrique sont généralement au nombre de deux dans les provinces rurales d'Anjou et du Maine à la fin du Moyen Âge²³ ; tel est le cas pour Bourg dans les comptes de 1449 à 1451. La réglementation de leur fonction varie selon les régions et les époques, mais il semble que le XV^e siècle a vu s'opérer une normalisation et une régularisation de la charge de procureur, déterminée jusque là par la coutume. Ce n'est qu'au début du XVI^e siècle que cette fonction est définie par la législation²⁴.

Dans les campagnes angevines, leur mandat s'étire d'un an à trois car son renouvellement est autorisé et fréquent. Les procureurs sont généralement institués à la fin de l'année, au mois de novembre ou décembre car l'été et l'automne occupent la majorité des paroissiens en travaux agricoles, à la constitution de provisions et au paiement des divers impôts et taxes. La vie de la fabrique est ainsi cadencée par les saisons et les cultures. À la fin du mandat des procureurs, une règle impose que leurs comptes soient examinés dans le mois qui suit leur sortie de charge. Les procureurs de la fabrique de Bourg pour l'année 1449 sont entrés en fonction le 27 novembre mais les autres registres conservés ne confirment pas cette habitude²⁵. Il semblerait que l'examen des comptes précédents ait un peu tardé car les procurations débutent en moyenne début novembre.

Les procureurs sont au service des intérêts et des besoins de la communauté paroissiale ; ils doivent assurer la prospérité de leur collectivité. Certaines qualités sont donc requises pour effectuer les tâches assignées à cette fonction, qu'elles soient intellectuelles ou morales.

Les procureurs gèrent les deniers de la fabrique et veillent à l'entretien du mobilier culturel dans la paroisse ; ils doivent donc connaître certaines opérations arithmétiques, le système monétaire en vigueur, avec toutes les équivalences entre les monnaies et les mesures. En raison de la complexité de ces différentes règles, les erreurs de calcul sont nombreuses dans les livres de comptes. La lecture et l'écriture ne constituent pas forcément un de leurs acquis puisqu'un clerc ou un notaire peut être engagé pour rédiger les registres de comptes. En ce qui concerne Bourg, il semblerait que le registre de 1449-1451 a été rédigé par un notaire car il utilise un vocabulaire propre à sa profession, dont le terme de « minute » (f°16v°).

Afin de pourvoir à l'embellissement de l'église paroissiale, les procureurs sont parfois amenés à solliciter la piété et les dons des fidèles. La capacité à s'exprimer et une certaine aisance dans le maniement du discours sont également requises de même que l'honnêteté. Aucun discours n'a été conservé pour la paroisse de Bourg, mais le montant des quêtes et des dons, placés dans la « bouete » (f°12) offre une bonne estimation du succès des procureurs auprès des paroissiens. Pour les années 1450 et 1451, l'institution fabricienne en a retiré plus de 56 sous, preuve que la somme totale dépassait ce chiffre.

²² Thomin Lorin, Etienne Thoreau et Alain Symon paient une rente à la fabrique pour l'exploitation de leurs terres viticoles (f°1 et 2). Thomas Piogier est celui qui vend les ardoises à la fabrique pour la réparation de l'église (f°7) tandis que Jean Moreau est un des bailleurs des vignes de l'institution fabricienne. Il joue d'ailleurs un rôle dans celle-ci, puisqu'il est présent lorsque les procureurs prennent de l'argent dans la « bouete » (f°12).

²³ J-M. MATZ, « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », *op. cit.*

²⁴ Première mention en 1517 dans les statuts synodaux de l'évêque d'Angers François de Rohan (ed. Henri Arnaud, évêque d'Angers, 1680).

²⁵ En 1443 (registre inventorié pour l'année 1446), les procureurs sont institués le 29 octobre, en 1445 le 19 novembre, en 1453 le 4 novembre et en 1455 le 17 novembre.

Enfin, le rôle de procureur requiert une grande ambivalence. En tant qu'agent « public », le procureur veille à la perception du fouage et des dîmes, il aide également aux travaux manuels dans les champs et les vignes²⁶, représente la communauté devant les autorités ecclésiastiques et civiles²⁷ en transmettant leurs messages, mais aussi engage des prédicateurs pour les grandes fêtes religieuses²⁸. Un procureur doit donc être très mobile, disponible, patient et dévoué.

Leur fonction peut parfois comprendre des tâches ingrates, pénibles et déplaisantes, d'autant plus qu'elle n'appelle aucun salaire mais elle est aussi gage de reconnaissance et parfois même d'ascension sociale ou sein de la communauté et des pouvoirs locaux.

Qui sont donc ces procureurs happés par une fonction toujours plus prenante qui ne produit aucune rémunération ? Il est très complexe d'évaluer l'origine sociale des procureurs. S'ils sont élus parmi les membres du conseil de fabrique, ils doivent certainement appartenir à cette poignée de familles représentant l'élite économique de la paroisse et exerçant une mainmise quasi dynastique sur l'institution fabricienne. Une même appartenance sociale pourrait faciliter et uniformiser les décisions entre les membres présents dans le gouvernement de la fabrique. Savoir si ce monopole représente un danger pour la fabrique est une autre question. Cependant, les procureurs doivent pouvoir assumer à la fois les frais inhérents à leur fonction et aux besoins de leur entourage. Ils possèdent donc une assise financière suffisamment conséquente pour pallier à ces dépenses, d'autant plus qu'aucun fonds particulier n'est destiné à la fabrique. Les procureurs doivent engager leurs propres deniers dans cette charge, anticiper leurs dépenses et recouvrir le déficit des comptes. De même qu'ils sont indemnisés pour les journées passées à travailler ou effectuer des opérations administratives, les procureurs peuvent être remboursés à leur sortie de charge si les frais dépensés ont eu leur utilité.

Tous ces éléments permettent-ils d'établir un profil sociologique des procureurs de fabrique ? Malheureusement, les livres de comptes ne traitent pas directement de ces caractéristiques, ils mentionnent parfois les situations professionnelles des membres du conseil de fabrique mais il faut s'en tenir à la réputation de ces métiers pour déterminer leur richesse. De plus, il est quasiment impossible d'identifier les individus désignés dans les registres, à cause notamment des nombreux homonymes. Cependant, le temps important consacré à la fabrique et les sommes engagées nous laissent supposer que les procureurs peuvent déléguer leur véritable activité ou percevoir régulièrement des recettes. « Rentiers, ce sont sans doute des exploitants, des laboureurs qui se déchargent des travaux de la terre et se contentent de percevoir les bénéfices »²⁹. Aucune information n'est mentionnée dans le registre de 1449-1451 concernant la profession ou la richesse des procureurs ; ils ne doivent pas de rentes à la fabrique et n'exploitent pas ses terres. L'absence de legs ou de loyers versés pourrait renforcer l'idée que Perrin Coere et Guillemain Oreau sont des propriétaires fonciers qui possèdent une assise financière stable. Il est plus aisé de déterminer le statut social de certains membres du conseil de fabrique. La majorité des terres qu'exploite la fabrique sont des parcelles de vignes ; la production

²⁶ (f°16) « Item, pour la paine dudit procureur qui fut pour aider relire la grant cuve, raire les tonneaux et abrever les cuves et à penser les relieux pour une journée ».

²⁷ Notamment les assises seigneuriales du chapitre de Saint-Martin qui se déroulent à Soulaire (f°10) et « aux plez de l'ospital » d'Angers (f°7).

²⁸ Pour l'année 1450, trois prédications ont été effectuées au jour de « Pasques flouris », « du vendredy benoist » et « au jour du Sacre » (f°8).

²⁹ A-S. DURIS (dir. J-M. MATZ), *Gée à la fin du Moyen Âge (1478-1479)*, op. cit, p.34.

économique de Bourg semble s'appuyer sur ces revenus³⁰ et les vigneron·nes qui les cultivent. Il est donc logique que les paroissien·nes les plus riches et les plus influents tirent leur profit de leur métier.

3.2. La fabrique paroissiale de Bourg et les autorités ecclésiastiques

L'une des particularités des fabriques du Maine et de l'Anjou est le contrôle étroit qu'exercent sur elles les autorités religieuses. La paroisse de Bourg est encadrée par un réseau très complexe d'institutions, de pouvoirs et d'influences ecclésiastiques. Elle appartient au diocèse d'Angers, à l'archidiaconé d'Outre-Maine et au doyenné d'entre Sarthe-et-Mayenne. L'évêché encadre et veille à la pratique du culte catholique dans la paroisse. Il représente davantage une autorité morale et spirituelle. Cependant, les terres sur lesquelles s'étend Bourg appartiennent à plusieurs seigneuries, qui les afferment et en perçoivent un cens, en argent ou en nature. La paroisse est redevable à deux seigneuries ecclésiastiques : le chapitre royal de Saint-Martin³¹ et à l'hôpital d'Angers³².

La fabrique de Bourg est confrontée en trois temps à ces différents acteurs. Lors de leur élection ou désignation, les procureurs doivent recevoir l'approbation de l'évêque ou de ses auxiliaires, l'archidiacre et le doyen. Afin de les installer dans leur fonction, ils obtiennent une procuration, matérialisée par un document écrit en latin, qui les autorise à gérer les deniers de la fabrique.

Les procureurs doivent par la suite se présenter aux assises des seigneuries dont dépend la paroisse afin d'obtenir toutes leurs prérogatives civiles. Les assises seigneuriales du chapitre royal Saint-Martin d'Angers se déroulent à Soulaire (f°10) mais les procureurs doivent se déplacer à Angers pour assister au « plez » de l'hôpital (f°7). Le montant de cette présentation est établi à 20 deniers par les deux seigneuries. Cependant, cette dépendance est ponctuellement mentionnée dans les registres de comptes ; les dépenses annuelles de la fabrique en faveur du chapitre royal Saint-Martin et de l'hôpital d'Angers concernent essentiellement les obligations financières et la possession de vignes. L'influence des seigneuries ecclésiastiques sur la paroisse de Bourg semble limitée à ces seuls devoirs même si Frédéric Lemonnier mentionne la présence permanente de membres du chapitre établis à Soulaire³³. La dîme seigneuriale de Saint-Martin est réglée annuellement, « au jour Saint-Michel ou Mont de Garganne » (f°11) et est fixée à un montant de 3 sous et 3 deniers même si le chapitre est tenu de verser cinq deniers à chacune des quatre grandes fêtes religieuses pour permettre d'acheter de l'encens (f°17). Les paroissien·nes de Bourg doivent également 13 deniers à l'hôpital d'Angers pour les vignes de « Lesjarderie et Testart » (f°11). Cette somme est aussi constante pour les années 1450-1451.

³⁰ Pour l'année 1449 la fabrique de Bourg obtient 39 livres grâce à la vente de son vin. En 1450, elle en obtient 18 livres 12 sous et 6 deniers.

³¹ Les paroisses de Bourg et de Soulaire appartiennent au chapitre royal de Saint-Martin d'Angers depuis au moins le XII^e siècle d'après C. PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, op. cit., p. 290. Pour compléter leurs relations voir aux Archives départementales du Maine-et-Loire les cotes G 1026, G 1060, G 1061 et G 1066.

³² Fondé au XII^e siècle par le sénéchal Etienne de Marsay, l'Hôtel-Dieu ou l'hôpital Saint-Jean l'évangéliste correspond aujourd'hui au Musée Jean Lurçat. Pour compléter leurs relations, voir aux Archives départementales du Maine-et-Loire la cote B 32.

³³ F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, op. cit. Le chapitre serait notamment représenté par un sergent, un boursier et un sénéchal.

La deuxième confrontation entre les autorités religieuses et la fabrique a lieu lors des visites pastorales. Cette charge constitue un devoir de l'évêque, qui doit se rendre régulièrement, c'est-à-dire tous les ans, dans les paroisses de son diocèse afin de contrôler leur situation, corriger des déviances et enseigner le clergé. La tâche est généralement déléguée à ses commissaires. Lors de ses visites, l'archidiacre ou le doyen en profitent pour nommer la commission qui devra examiner et clore la comptabilité des procureurs de fabrique³⁴. Les nouveaux candidats à cette fonction peuvent aussi être approuvés par les deux parties. Les livres de comptes ne traitent pas du déroulement des visites pastorales mais des dépenses qu'elles occasionnent³⁵. A partir des sommes déboursées dans ces cahiers, l'historien peut analyser la fréquence à laquelle elles apparaissent et le contexte économique qui les accompagne. La répétition de ces déplacements pourrait indiquer une situation économique précaire, des grands travaux ou des conflits au sein de la paroisse. Les visites pastorales reflèteraient un véritable besoin d'encadrement et c'est peut-être l'une des raisons qui expliquerait la présence obligatoire des paroissiens lors de ces visites. Les auxiliaires de l'évêché sont présents pour dispenser leurs louanges comme leurs remontrances ; on parle d'ailleurs de la peur de la visite. Durant les années 1449 à 1451, les comptes de fabrique de Bourg mentionnent trois visites pastorales ; une visite en 1449-1450 par l'archidiacre et deux en 1450-1451 par l'archidiacre et le doyen. Cette dernière année évoque la fin des grands travaux dans l'église du village, les commissaires de l'évêque sont certainement venus pour inspecter les réparations. De plus, le scribe indique que le doyen est venu en personne (f°15). Sa venue semble assez exceptionnelle pour être citée, cela voudrait dire que les paroissiens sont davantage confrontés à l'archidiacre.

Le dernier rapprochement entre les autorités ecclésiastiques et la fabrique se tient lors de la reddition des comptes. Cette réunion s'effectue en présence de plusieurs commissaires religieux (dont un prêtre), généralement nommés par l'archidiacre, du clergé local (le curé ou son vicaire doivent normalement être présents), du conseil de fabrique et de l'assemblée paroissiale. Elle consiste en un examen minutieux et fastidieux de la comptabilité fabricienne au cours d'une procuration. Il faut environ une journée pour passer au crible le registre ; les auditeurs des comptes sont donc tous indemnisés et partiellement listés. Le conseil de fabrique s'enquiert de l'état du mobilier culturel et de la production paroissiale tandis que le curé et les paroissiens s'accordent sur des travaux ou des dépenses conséquentes pour les années à venir. La reddition des comptes est un moyen pour les commissaires de l'évêque d'exercer une surveillance directe sur les finances de la paroisse. Lors de la reddition des comptes de fabrique de Bourg pour les années 1449-1451, le notaire note la présence du curé de Bourg, Hamon Laillier³⁶ et de Louis Hegron, un prêtre nommé commissaire par l'archidiacre d'Outre-Maine. Le clergé local est sous-représenté lors de cette clôture et dans la paroisse en général³⁷. En effet, aucun commentaire dans les comptes de fabrique ne note la présence d'auxiliaires du curé,

³⁴ (f°18) « ad ce commis comme il appert par commission à nous donnée par monseigneur l'archidiacre d'Outre-Maine ».

³⁵ La visite de l'archidiacre entraîne des dépenses annuelles similaires s'élevant à 3 sous et 4 deniers mais la visite du doyen, a priori extraordinaire est supérieure d'un sou. Ainsi, en 1450, la fabrique de Bourg aurait déboursé 3 sous 4 deniers mais en 1451, la somme aurait quasiment doublé en passant à 7 sous et 8 deniers.

³⁶ Hamon Laillier est curé de Bourg de 1438 à 1491.

³⁷ Outre le curé de Bourg et le commissaire chargé de la reddition des comptes, le registre ne mentionne qu'un seul clerc, le prêtre Jean Gilles (f°9)

qui portait le titre de vicaire perpétuel de Bourg³⁸. Du fait de la proximité et de la familiarité avec la paroisse, plus importante, de Soulaire³⁹, il est probable que le nombre de desservants à Bourg ait été moins abondant.

Les registres de fabrique sont en principe rédigés en une seule fois par un notaire ou un clerc lors de la clôture du compte. Les procureurs doivent certainement fournir des pièces justificatives qui sont corroborées par les paroissiens présents. Cette hypothèse pourrait éclairer la présence de nombreuses ratures dans les registres et la proportion de paroissiens présents à la reddition des comptabilités.

3.3. La gestion des comptes de fabrique : économie fabricienne et organisation générale du budget

Les livres de comptes possèdent une structure commune qui alterne entre deux chapitres distincts : celui des recettes et celui des dépenses. Un registre correspond à un exercice budgétaire, lui-même coïncidant au temps d'une procuration. Les budgets sont classés selon leur importance en deux catégories : les budgets ordinaires et les budgets extraordinaires. De quoi se composent-ils ?

Un budget ordinaire se caractérise par des recettes et des dépenses dites régulières, que la fabrique perçoit ou règle chaque année. Celle-ci reçoit trois grands types de revenus :

- le reliquat ou l'excédent des comptes précédents

Le reliquat existe seulement si les comptes précédents n'ont pas été déficitaires. Une telle situation peut être engendrée par de mauvaises productions agricoles ou la mise en place de grands travaux. La fabrique doit pouvoir anticiper et préparer au mieux ses dépenses. Afin de pouvoir pallier à un budget extraordinaire, les paroissiens les plus riches sont désignés en priorité au poste de procureur et les excédents des comptes antérieurs peuvent être économisés, s'ils ne sont pas utilisés à des fins personnelles⁴⁰. Au début de leur procuration, Perrin Coere et Guillemain Oreau ont reçu des précédents procureurs de Bourg la somme de 27 livres 9 sous et 8 deniers (f°1), qui représente le premier montant de leurs recettes.

- l'argent issu de la générosité des fidèles, qui regroupe le casuel et les offrandes

Le casuel correspond aux « revenus d'une curé lié aux offrandes à l'occasion de l'administration de sacrements, de fêtes ou de messes anniversaires⁴¹ ». Avec l'argent des quêtes et les dons spontanés, la bonté des paroissiens peut atteindre le tiers voire la moitié des recettes de la fabrique. En cas de budget extraordinaire, ces ressources peuvent être complétées par l'octroi de pardons et des legs volontaires, laïcs ou ecclésiastiques.

³⁸ C. PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, op. cit., t. 1, p. 290.

³⁹ Environ un kilomètre sépare les deux villages.

⁴⁰ J-M. MATZ, « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », op. cit.

⁴¹ A-M. HELVÉTIUS, J-M. MATZ (dir. BALARD), *Église et société au Moyen Âge, (V^e-XV^e siècles)*, op. cit., p. 277.

- les recettes annuelles sont constituées des rentes et fermages, du fouage, du luminaire et de la vente des produits tirés des biens de la fabrique

Elles constituent l'essentiel des recettes de la fabrique. Ce sont dans ces différents domaines que la contribution financière des paroissiens est la plus sollicitée.

La fabrique possède un ensemble de terres sur lesquelles elle perçoit des rentes. Celles-ci ne sont pas versées par tous les paroissiens ; elles concernent les parcelles achetées et affermées par la fabrique aux habitants de la paroisse et des hameaux environnants, sous la forme de loyers. Les rentes peuvent être transmises aux descendants de ces créanciers.

Le fouage, ou taux, est un impôt annuel et direct que la royauté a établi régulièrement depuis la guerre de Cent Ans. Celui-ci est prélevé à Pâques, par foyer fiscal et familial. Les procureurs de la fabrique sont chargés de le récolter tandis que son revenu est partagé équitablement entre eux et les desservants de la paroisse⁴². Le montant et la répartition du fouage par feux sont variables ; nous ne savons pas s'il est calculé selon la capacité contributive et le niveau de fortune des paroissiens. Au XV^e siècle, les recettes que produit le fouage sont indispensables à l'équilibre du budget de la fabrique et à la pérennité de l'institution. Pour l'année 1450 le montant du fouage de Pâques à Bourg s'élève à 12 sous et 6 deniers, pour l'année 1451 il représente 12 sous et 10 deniers.

Le luminaire fournit également un certain nombre de recettes à la fabrique car il participe au recyclage économique mis en place dans la paroisse. Certains objets usagés comme la vieille cire et les sarments de vignes sont réinjectés dans l'économie fabricienne et apportent des revenus qui permettent de faire baisser le prix de plusieurs denrées, comme la cire neuve. Ainsi, quand la fabrique doit acheter pour 103 sous et 4 deniers de cierges, elle réussit à réduire le prix de 40 sous grâce à la vente de vieille cire.

Enfin, la vente des biens de la fabrique ou du cimetière parachève les recettes de la paroisse. Le produit des vignes de la fabrique de Soulaire occupe parfois le premier rang de ses revenus (83% en 1544-1545)⁴³. Les livres de comptes rapportent également la vente de noix du cimetière⁴⁴, utilisées pour faire de l'huile.

Les dépenses de la fabrique sont directement liées à ses prérogatives essentielles et pragmatiques. La fonction première de la fabrique est l'entretien, la restauration et l'embellissement des édifices sacrés au sein de la paroisse.

- Ses dépenses sont donc essentiellement culturelles

La bonne conservation de l'église paroissiale demandant un effort régulier ; la mobilisation des laïcs et de leurs revenus contribue ainsi à une pratique religieuse convenable. La fabrique intervient plus directement dans la vie liturgique lorsqu'elle est chargée d'approvisionner le culte en encens, cierges, pain, huile, hosties et de renouveler les objets liturgiques nécessaires aux offices (autel, chasubles, livres). Si les travaux de restauration

⁴² Le partage équitable est valable en ce qui concerne la paroisse de Bourg. Cf MATZ. J-M, « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », *op. cit.*

⁴³ F. LEMONNIER.(dir. J-M. MATZ), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, *op. cit.*

⁴⁴ (f°12) « item, pour la vendicion de troyz bouesseaux de nouez vendus à Perrin Coyere ».

participent à un budget extraordinaire, l'entretien régulier du mobilier cultuel est plus conséquent car il est récurrent quels que soient les périodes et les types de budget.

- Le deuxième poste de dépenses relève des frais d'administration

Il s'agit le plus souvent d'indemniser des journées de travail ou des déplacements. Ces opérations concernent les procureurs mais aussi les agents de l'évêché dépêchés pour les visites pastorales. La fabrique détache en effet ses responsables pour aller quérir les matières premières nécessaires aux productions paroissiales (tonneaux, cire, farine) et effectuer des démarches administratives comme la présentation des biens de la paroisse aux assises seigneuriales. Nous avons choisi d'inclure dans ces frais administratifs la perception des taxes et l'entretien du franc-archer. Les procureurs agissent en effet comme de vrais agents du fisc et sont chargés de récolter les dîmes et les taxes seigneuriales voire royales⁴⁵. Leurs liens avec les autorités civiles s'étendent également au domaine militaire puisqu'en 1448, le roi de France Charles VII impose aux paroisses le financement de l'armement d'un soldat. Les paroisses de Bourg et de Soulaire sont associées dans l'entretien d'un franc-archer. La première mention de leur collaboration remonte aux années 1462-1463 dans les registres de fabrique de Soulaire. Cependant, le contexte politique et militaire est perceptible à Bourg dans les années 1450-1451 au travers de la rémunération d'un sonneur de couvrefeu ; celui-ci reçoit annuellement la somme de 20 sous.

- Enfin, il semblait important d'évoquer le rôle de la fabrique dans la production viticole en Anjou

Les dépenses et les efforts engagés par la commune de Bourg sont considérables et symbolisent à eux seuls l'interdépendance et les liens de solidarité qui existent entre la fabrique et ses paroissiens. L'institution paroissiale possède des parcelles de vignes et les dépenses mises en œuvre vont en direction de tous leurs bailleurs pour leur entretien et la récolte de leur production. La fabrique aide en effet à la façon des vignes c'est-à-dire à leur préparation, à l'achat de nouveaux plants et à leur entretien. Elle recrute également de nombreux hommes pour effectuer ces travaux, vendanger les parcelles et aider à composer le vin. La fabrique fournit aussi le matériel nécessaire pour accomplir ces tâches et paie les droits du pressoir. Toutes ces dépenses sont renouvelées tous les ans. Les recettes importantes tirées de la vigne nous indiquent que le pouvoir économique de la fabrique de Bourg repose sur sa production viticole.

L'économie fabricienne ajuste ses productions avec les priorités du moment. Le devoir des procureurs est d'assurer un équilibre entre les dépenses et les recettes, mais aussi entre les budgets ordinaires et extraordinaires afin de sauvegarder l'intégrité financière, sociale et religieuse de la paroisse

⁴⁵ Voir le montant de la présentation des biens de la fabrique et des obligations financières dues aux seigneuries ecclésiastiques.

Deuxième partie :

HISTORIOGRAPHIE

1. Les comptes de fabrique mis en lumière par Gustave Constant

1.1. Place et intérêt de l'article dans son contexte historiographique

Dans la France du début XX^e siècle, l'histoire religieuse se fait avant tout par et pour l'Église chrétienne, dans un contexte conflictuel avec l'État, et dans un contexte de progrès scientifiques et d'abandon des pratiques religieuses. Face à ces menaces, les ecclésiastiques ressentent une véritable urgence à faire l'histoire de leur confession. Cependant, l'étude historique qui domine chez les religieux est basée sur le sens spirituel des Écritures saintes par opposition avec la science laïque et libérale qui insiste sur la restitution scientifique et critique du passé⁴⁶.

Dès le début du XX^e siècle, l'histoire religieuse doit donc faire face à la crise moderniste. Elle consiste en la condamnation d'une « histoire exclusivement ecclésiastique, trop soucieuse de justifier à tout prix le dogme au point de mépriser la recherche historique et les tenants d'une histoire trop historiciste qui passe à côté de l'histoire réelle, de la vie réelle »⁴⁷. Elle révolutionne ainsi la manière d'aborder l'histoire sur des questions de croyances et de croyants, puisque cette vie réelle est celle des fidèles face à leur foi. La crise moderniste réside dans l'appropriation de la méthode historico-critique en histoire par l'Église, qui finit d'ailleurs par occuper toutes les chaires d'enseignement dans les séminaires et universités catholiques.

L'abbé Gustave Constant est un ancien membre de l'École française de Rome, docteur es lettres et professeur à l'Institut catholique de Paris⁴⁸. Il participe à cette nouvelle impulsion, notamment aux côtés de la Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique. Inaugurée en 1875, elle « œuvre pour la composition d'une histoire ecclésiastique universelle, mise au point des progrès de la critique de notre temps »⁴⁹, et est destinée à l'enseignement supérieur et aux chercheurs. Une série de sujets capitaux sont confiés à des savants qui retracent le parcours de l'Église en France. Gustave Constant s'est vu attribuer la

⁴⁶ Y-M. HILAIRE (éd.), *De Renan à Marrou, l'histoire du christianisme et les progrès de la méthode historique (1863-1968)*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 1999, p. 11.

⁴⁷ *Ibid*, p. 13, citation de Maurice Blondel.

⁴⁸ L'Institut catholique de Paris a été fondé en 1875, il abritait auparavant l'École des Hautes Etudes ecclésiastiques.

⁴⁹ G. CONSTANT, *L'Église de France sous le consulat et l'empire (1800-1814)*, Paris, Cabalda et fils, 1928, 393p.

période du Consulat et de l'Empire (1800-1814). Moderniste de formation, l'abbé a notamment travaillé sur le Concile de Trente et l'introduction de la réforme catholique en Allemagne et en Angleterre (XVI^e-XVII^e siècles).

Les renouvellements apportés par la sociologie et l'anthropologie dans la science historique à la fin du XIX^e siècle ont fait que les chercheurs en histoire religieuse se sont davantage intéressés à la ferveur et à la diversité du fait religieux face aux évolutions historiques. La théologie étant supprimée des facultés en 1885 par la III^e République, d'autres sources religieuses ont dû être mobilisées. La démarche de Gustave Constant dans son article sur les registres des marguilliers participe à l'ouverture du corpus de sources de l'histoire religieuse. Publié dans la *Revue Histoire de l'Eglise de France* en 1938, l'abbé consacre 13 pages à démontrer l'intérêt et l'utilité des comptes de fabrique pour la recherche en histoire.

« Si cet article attire l'attention sur les registres de marguilliers, incite à les mieux étudier, contribue à éviter leur destruction et à en réunir le plus grand nombre possible dans les Archives départementales ou épiscopales, ainsi qu'à orienter vers des recherches relatives aux paroisses de leur région les membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, il n'aura pas été vain »⁵⁰.

Voici la courte conclusion de Gustave Constant concernant son article. Elle résume à elle seule l'intérêt et les différents arguments mis en avant pour démontrer la légitimité historique de ces documents. D'un point de vue archivistique, le sous-titre de l'article est très révélateur : « une source trop négligée de l'histoire paroissiale ». L'auteur attire notre attention non pas sur l'urgence de faire l'histoire de l'Église mais sur l'urgence de conserver les archives ecclésiastiques. Les comptes de fabrique n'apparaissent que très rarement dans les inventaires des centres d'archives et disparaissent dans leurs locaux, à cause notamment des mauvaises conditions de conservation. D'un point de vue historique, les comptes de fabrique sont également négligés dans le sens où ils ne sont pas pris en compte et souvent confondus avec les registres paroissiaux et de catholicité. Ils sont pourtant une manière de se détacher de l'histoire ecclésiastique conventionnelle et spirituelle en s'attachant à d'autres domaines d'études plus contemporains comme la vie religieuse des croyants (leurs gestes et croyances) au sein de la paroisse. L'article de Gustave Constant collabore ainsi à l'ouverture de l'histoire religieuse à la nouvelle école historique des Annales, fondée en 1928 par Lucien Febvre et Marc Bloch, prônant l'étude économique et sociale des hommes dans leur temps. Parmi les principes défendus par une génération d'historiens avant-gardistes, l'abbé encourage la régionalisation des études historiques et la réalisation de monographies paroissiales et locales. Ces entités, finalement plus humaines, pourraient certainement renouveler l'histoire religieuse nationale et pontificale jusqu'ici soutenue.

L'article de Gustave Constant a été précédé par plusieurs communications dans différents congrès comme le III^e Congrès national des sciences historiques⁵¹ et le II^e Congrès d'histoire ecclésiastique de la

⁵⁰ G. CONSTANT, « Les registres de marguilliers », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 24. N°103, 1938. p.183.

⁵¹ Le III^e Congrès national des sciences historiques s'est déroulé à Montpellier le 7 mai 1937.

France⁵². Sur le long terme, ses échos ont été atténués par la Deuxième Guerre mondiale et l'attrait moindre qu'a exercé l'histoire religieuse sur les chercheurs. Cependant, certains historiens comme Gabriel Le Bras ont souligné et salué quelques décennies plus tard le travail de l'abbé concernant le renouvellement de l'histoire paroissiale.

1.2. L'exploitation historique des comptes de fabrique par Gustave Constant

L'auteur a essayé avant de tout de définir la place des comptes de fabrique dans les sources ecclésiastiques et laïques pour des études économiques et locales. Son article témoigne des principes de l'histoire économique entretenus de son temps. Celle-ci est centrée sur les variations des prix, le coût de la vie et le pouvoir d'achat. Afin de traiter de ces différents thèmes, l'auteur nous indique que les historiens de la vie religieuse et de la vie économique de la France sous l'Ancien Régime exploitaient les archives notariales et les quelques rares livres de raison parvenus jusqu'à eux. L'intérêt des registres de marguilliers selon Gustave Constant est que ces sources énumèrent une extrême variété d'objets : location et vente des maisons, vignes, prés, terres arables, les prix du pain, vin, céréales, chanvre, lin, fruits, cire, animaux domestiques, fils, toiles, étoffes, construction, ameublement et réparation de l'église paroissiale, la valeur des matériaux, le prix de la main d'œuvre, des différents corps de métier ainsi que le taux de l'emprunt et les frais de justice. L'auteur considère les livres de comptes comme des témoignages de la vie et du pouvoir économique de la fabrique, et donc de la paroisse. Il limite leur étude à leur aspect originel ; celui de la comptabilité et des finances, sans émettre de parallèles ni de correspondances avec les aspects sociaux et religieux de l'institution. L'étude de l'histoire économique est un concept nouveau, mais encore cloisonné.

Quand l'auteur parle de l'utilité des registres anciens de marguilliers pour l'histoire locale, il met en avant les renseignements sur les quartiers, les rues pittoresques des villages, mais aussi leurs pratiques religieuses, le culte des saints, l'assistance à la messe, les mœurs locales et les usages oubliés (noms des sentiers, des maisons, des pièces de vignes et/ou de terres). Selon lui, les comptes de fabrique peuvent également avoir un intérêt pour les anciennes familles dans la constitution de leur généalogie, et aussi pour fixer et corriger la chronologie des constructions ou réparations d'édifices religieux. Gustave Constant ne noue pas explicitement de liens avec la démographie historique ni la géographie et la topographie locale, mais les grands principes en sont énoncés. Il attire ainsi notre attention sur des aspects plus matériels de l'histoire en mentionnant les voies de communication et l'architecture des églises paroissiales. Il semblerait également que l'auteur met en avant la pluralité du fait religieux et le particularisme de chaque région. L'aspect social n'est pas évoqué si ce n'est au travers de la généalogie et des comportements religieux ; aucune dissociation ne paraît être faite entre le phénomène religieux et la vie sociale des paroissiens. Les habitants sont avant tout des fidèles et des croyants.

⁵² Le II^e Congrès d'histoire ecclésiastique de la France s'est déroulé à Paris le 18 mai 1937.

1.3. Les premiers enseignements tirés de l'étude des comptes de fabrique

Gustave Constant a tout d'abord tenté de faire une recension par siècle des registres anciens de marguilliers. Nous nous intéresserons ici aux propos tenus pour les XV^e et XVI^e siècles. Les comptes du XV^e siècle sont selon lui très rares et mal conservés. Le plus ancien qu'il connaisse date des années 1340-1349 ; il concerne la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois et se trouve aux Archives nationales. Du fait de l'absence d'une collecte systématique des archives paroissiales au début du XX^e siècle, l'abbé ne peut compter que sur les inventaires des Archives nationales et les quelques comptes conservés dans les Archives départementales⁵³. Les sources de première main sont donc exceptionnelles ; les érudits locaux et historiens connaissent souvent les comptes de fabrique au travers de copies ou d'abrégés, délivrés par certains curés au XVIII^e siècle.

L'auteur est davantage soucieux de la forme des documents ; en effet les premiers registres conservés établissent selon lui des règles de coutumes poursuivies aux siècles suivants. À sa connaissance, un seul compte a été édité par l'abbé Legros sans pourtant y avoir consacré une étude (Notre-Dame d'Alençon, 1444-1446). Les registres du XVI^e siècle sont plus nombreux, mieux présentés mais fréquemment interrompus. Ils s'apparentent parfois plus à des recueils d'histoire locale, des chroniques qu'à des livres de comptabilité. L'étude des registres anciens de marguilliers semble donc très limitée ; à la fois par la faiblesse numérique des livres, mais aussi par le flou maintenu autour de leur définition, de leur description et de leur contenu.

Que retient-on du fonctionnement institutionnel de la marguillerie ? Gustave Constant élabore une chronologie générale des principaux bouleversements ou transformations des fabriques. L'institution fabricienne remonte assez loin dans le temps, au moins à partir du XIII^e siècle, mais les comptes paroissiaux de cette époque étaient rudimentaires. La guerre de Cent Ans semble avoir tout fait disparaître, que ce soient les biens financiers comme les églises, mais la seconde moitié du XV^e siècle est affectée à la reconstruction matérielle et institutionnelle des paroisses, qui ne se fait pas sans tensions avec les autorités ecclésiastiques. Le Concile de Trente a donc finalement tenté de remédier aux ruines matérielles et morales des chrétiens, dans un contexte de contestation et de séparation (Réforme protestante et guerres de religion). Selon l'auteur, les marguilliers ou procureurs sont des personnages importants dans les paroisses ; ils agissent comme de véritables conseillers municipaux et doivent doter leur village d'une sage-femme. Ils sont élus par les paroissiens pour un an ou deux, dans les milieux ruraux, contre quatre pour les milieux urbains. Les procureurs doivent prêter serment, ils reçoivent une lettre de nomination que l'archidiacre doit vérifier lors de sa visite annuelle. L'un des deux procureurs est trésorier ; il assemble les reçus, note les versements. La transcription du registre se fait à la fin de leur mandat et chaque compte débute par la date où le précédent registre est clos. Les jours et mois des recettes comme des mises ne sont pas indiqués, mais l'alternance entre ces deux ressorts est bien respectée. Les chiffres sont toujours romains, écrits en bout de ligne tandis que le total est inscrit au milieu de la page après le dernier paragraphe. Les unités de comptes (livre, sou, denier) sont présents en abrégé et l'addition

⁵³ Les comptes de fabrique évoqués dans l'article de Gustave Constant concernent essentiellement la région parisienne et le Nord-Ouest de la France.

mentale des différentes sommes est faite à part. Lors de la clôture du compte, l'excédent est consigné, mais s'ils sont négatifs, les procureurs comblent eux-mêmes les dettes de la paroisse, ce qui explique que les paroissiens les choisissent riches et généreux. On peut ainsi remarquer que les grandes lignes institutionnelles sont exposées et ont pu être vérifiées. Cependant, le manque de sources empêche l'auteur de pouvoir les comparer et d'identifier des particularismes régionaux.

2. Paroisse, village et fabrique selon la sociologie religieuse de Gabriel Le Bras

2.1. Le renouveau de l'histoire religieuse dans les années 1950-1970

L'histoire religieuse est un champ dynamique de l'historiographie depuis les années 1950 et si nous devons retenir un nom remarquable quant au renouvellement de ce domaine de recherche, il faudrait certainement citer celui de Gabriel Le Bras (1891-1970). Spécialiste du droit romain médiéval et du droit canonique, cet intellectuel français a enseigné à Strasbourg et à Paris dans les facultés de droit, lettres et de théologie catholique⁵⁴. Son amitié avec les fondateurs des Annales l'a amené à s'intéresser à de nouvelles problématiques ainsi qu'à de nouveaux acteurs pour l'histoire religieuse. Gabriel Le Bras s'est attaché à l'histoire vécue du peuple chrétien et constitue quasiment l'unique référence dans ce domaine jusque dans les années 1940. Il choisit par ailleurs d'appliquer la méthode statistique pour son sujet et parvient avec l'aide de l'abbé Boulard à établir les premières cartes religieuses de la France rurale en 1947. Il familiarise donc l'histoire religieuse avec des approches historiques et géographiques avant-gardistes. Dans une France urbaine et décléricalisée, il lance dès 1931 dans la *Revue Histoire de l'Église de France*, une grande enquête visant à mesurer l'étendue de l'abandon des pratiques religieuses⁵⁵. *L'Église et le village*⁵⁶ est au cœur du travail de Gabriel Le Bras. Il explique lui-même dans le prélude de son ouvrage que le XX^e siècle a profondément altéré l'église, le village ainsi que leurs rapports. Leur déclin a été amorcé par des bouleversements économiques et techniques, des guerres mondiales, un renouveau artistique dans un pays marqué par la laïcisation et l'exode rural. L'ouvrage de Gabriel Le Bras n'est pas à proprement parler un livre d'histoire. Il propose d'expliquer, d'une manière objective et grâce à cette science, les survivances institutionnelles et culturelles des paroisses tout en questionnant, avec inquiétude, le présent et leur avenir. La science historique considère cet historien comme le père de la sociologie religieuse ; il a créé en 1954 le Groupe de sociologie des religions du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et n'a cessé d'œuvrer pour une histoire religieuse capable d'expliquer elle aussi les transformations sociales.

L'Église et le village a été publié à titre posthume en 1976, mais l'initiative de cet ouvrage avait déjà été amorcé quelque cinquante ans plus tôt par Marc Bloch. Ce dernier avait demandé à l'auteur une histoire de

⁵⁴ J. JULLIARD, M. WINACK (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français, les personnes, les lieux, les monuments*, Paris, Seuil, 2009, p. 830-831.

⁵⁵ C. DELACROIX, F. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTADT, *Historiographies. Concepts et débats*, tome 1, Paris, Gallimard, 2010, p.268-281.

⁵⁶ G. LE BRAS, *L'Église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, 289p.

l'église rurale des origines chrétiennes à nos jours. Il voulait par ailleurs établir la place de ces édifices dans les agglomérations villageoises et paroissiales, celle du clergé dans la civilisation des campagnes ainsi que le rapport entre ces petites communautés et le monde. Son principal objectif était de situer l'église et le sacré dans l'histoire rurale. Leur collaboration est restée inachevée jusqu'à ce que Fernand Braudel relance le projet.

Seuls les ouvrages principaux de Gabriel Le Bras sont mentionnés dans sa bibliographie. En classant par thème les différents travaux, nous pouvons nous apercevoir que les écrits portant sur la vie institutionnelle et culturelle de la paroisse sont les plus nombreux. L'administration temporelle de cette institution est la moins fournie et la moins renouvelée ; les publications datent avant tout des XVIII^e et XIX^e siècles. L'auteur avoue lui-même que certains ouvrages n'ont pas tous une méthode rigoureuse, ni de bonnes sources. L'auteur s'est également appuyé sur des revues locales, des répertoires de bibliothèques ainsi que sur la *Revue d'histoire de l'Église de France*. Dans l'introduction de son ouvrage Gabriel Le Bras explicite et justifie sa démarche. Le village est selon lui le cadre de vie d'une grande majorité de la population française, dans ses aspects administratifs, économiques et religieux. C'est sur cette dernière fonction que l'auteur veut se focaliser car celle-ci est accomplie et symbolisée par l'église. Son étude se divise en trois parties : l'église comme centre de l'agglomération rurale, comme capitale d'une communauté et comme cellule dans le monde. Ce plan répond successivement et logiquement aux problématiques mises en place tout au long du texte, qui définit l'influence d'un halo triple autour de l'église : celle du village, de la paroisse et du monde. Nous verrons par la suite quelles approches l'auteur a choisi pour traiter de ces différents sujets.

Gabriel Le Bras nous fait aussi part des sources qu'il a mobilisées, des domaines de recherche auxquels il se rattache ainsi que la nouveauté historiographique qu'il pense apporter. L'étude que l'auteur a mise en œuvre touche à de nombreuses disciplines : l'histoire, le droit, la sociologie, la psychologie, la démographie, l'archéologie, la géographie et même la toponymie. Il mentionne également l'utilisation de la statistique mais il ne veut pas accorder une place excessive aux chiffres dans son livre. L'auteur insiste beaucoup sur l'importance du droit et notamment du droit canon en ce qui concerne l'organisation de l'église, de son personnel et de ses annexes. L'archéologie et la topographie sont pour lui des outils permettant de mieux comprendre la géographie de l'habitat, liée à la géographie religieuse, de même que la sociologie et la psychologie permettent de mieux aborder les liens entre l'église et ses fidèles. Les sources incorporées dans *l'Église et le village* sont issues majoritairement non pas des Archives départementales mais des Archives diocésaines, des mairies, presbytères, archives notariales et particulières. Gabriel Le Bras insiste enfin sur son expérience personnelle dans la récolte de sources et de témoignages⁵⁷. Selon lui, la nouveauté de son ouvrage réside dans le fait que son sujet ne possède que très peu de références historiographiques. À travers lui, l'auteur espère susciter des monographies qui permettraient de renforcer ses propos avec les connaissances d'autres lieux. Il souhaite également avoir attiré l'attention sur l'institution paroissiale et les hommes qui la composent.

⁵⁷ Il a notamment interrogé de nombreux curés, instituteurs, paysans, notables et a visité de très nombreuses églises lors de sa carrière professorale.

2.2. Une approche sensible et sociale du monde rural et de sa religion

Mon intérêt concernant l'ouvrage de Gabriel Le Bras s'est avant tout porté sur les deux premières parties et notamment sur l'approche matérielle et sociologique de l'auteur vis-à-vis de la paroisse. Celui-ci cherche à décrire le plus précisément possible l'espace rural entourant le village et l'aspect architectural de son église. C'est à partir de ces réalités topographiques qu'il associe des comportements sociaux.

L'Église et le village est basé sur la dialectique entre le sacré et le profane, les rapports entre la religion, symbolisée par l'église, et la population. Ces relations ont entraîné certains effets matériels concernant l'origine et l'organisation du village. Il est le lieu d'échanges économiques, de regroupement de familles, mais sa force se mesure également dans sa capacité à satisfaire les attentes spirituelles et surnaturelles des fidèles. La religion étant la cadre de vie quotidien des populations durant l'Ancien Régime, la présence physique d'édifices religieux dans le village permet de réunir, de fixer et même de contrôler les villageois. L'auteur développe sa dialectique à partir de trois éléments : le choix du site abritant le village, le nom qui lui est attribué et la constitution de son réseau urbain. Il émet deux hypothèses quant à la constitution des agglomérations rurales ; soit les activités économiques et l'intérêt des populations porté au sol et/ou au climat ont appelé l'édification d'une église chrétienne, soit sa fondation a permis le développement de marchés et l'installation de familles. Il en va de même pour le nom attribué au village ; son origine étant soit spirituelle (par exemple le nom d'un saint) soit profane, car les habitants du bourg préféraient parfois le désigner par l'édifice religieux présent dans le village (chapelle, oratoire, basilique, église). Ce choix marque l'attachement des fidèles à leur religion et le signe d'une véritable unité autour de celle-ci. Cette affection se remarque également par l'occupation de l'espace aux alentours de l'église. La convergence des rues et des routes montre selon l'auteur sa place dans les esprits.

La paroisse est le domaine réservé de l'Église. Elle est desservie par un clergé et des laïcs occupant une place privilégiée au sein de la communauté villageoise car l'édifice religieux centralise le culte public. L'église a donc davantage de liens avec ses fidèles qu'avec son territoire. Son personnel met en place des obligations culturelles et des enseignements visant à encadrer les comportements politiques, familiaux ou sociaux. Ces préceptes sont censés favoriser la cohésion dans la communauté et leurs incidences touchent de multiples aspects de la vie sociale, du commerce local en passant par l'hygiène. La paroisse favorise en effet le groupement, le contact et la solidarité entre voisins malgré la diversité des professions, des habitats et des cultures. Gabriel Le Bras met en avant le fait que la religion est inspirée par les rapports sociaux. Quelles sont alors les attitudes dictées par l'Église aux villageois ? Ceux-ci se préoccupent essentiellement de santé, de leur famille et de la prospérité de leurs champs ou de leur commerce. La religion leur conseille de s'abandonner à la Providence et à la soumission de la volonté divine, qui fait les saisons. Ils doivent accepter le temps et les événements en faisant preuve d'une grande patience.

L'ouvrage de Gabriel Le Bras mélange à la fois l'histoire des masses et des mentalités, chères aux Annales dans les années 1970 et la géographie telle que la conçoit Fernand Braudel ; régionale, alliée à l'analyse des rapports sociaux et « transfigurée en temporalité, comme les mentalités »⁵⁸.

2.3. La place de la fabrique par rapport à l'église et au village

Le développement sur les fabriques paroissiales se situe dans la deuxième partie de l'ouvrage de Gabriel Le Bras intitulée, « capitale d'une communauté », et dans le troisième chapitre, « les institutions paroissiales ». Le fil directeur de ce chapitre est de considérer l'église comme centre social du village. Si les membres du clergé détenaient un monopole exclusif sur l'enseignement et l'assistance, les laïcs avaient le désir de régler et/ou de compléter leur vie spirituelle et communautaire. Les moyens d'action envisagés par les fidèles étaient alors de s'associer et de contrôler l'administration temporelle de la paroisse. Ainsi, des institutions créées par les paroissiens virent le jour en marge des institutions créées par la paroisse. Leurs rapports oscillaient souvent entre soutien et substitution car ces organisations laïques avaient acquis une certaine autonomie et une légitimité au sein de la communauté. L'auteur place la naissance des fabriques au XII^e siècle. Le but était selon lui d'associer les fidèles dans l'administration de l'église afin de défendre leurs intérêts temporels et spirituels face au mouvement de naissance des communes et du déclin des églises privées, notamment seigneuriales. L'institution fabriçienne représenterait un « centre permanent des intérêts collectifs, dans un village où l'église tient une place éminente ». Dans ce chapitre, l'auteur a clairement choisi d'insister sur la dualité entre la paroisse et la fabrique, leur concurrence et leur interdépendance. Il cherche à montrer la complexité de leurs relations et l'imbrication du sacré et du profane dans la communauté paroissiale.

Au sein de l'institution fabriçienne, le nombre de procureurs variait, ils étaient élus par l'assemblée générale des habitants, parmi les paroissiens « de bonne vie et de bonnes mœurs », sachant lire et écrire. Théoriquement, leurs fonctions sont d'une importance capitale pour la vie religieuse de la paroisse : ils sont responsables de l'entretien de l'église et de son mobilier, ils perçoivent les revenus et acquittent les charges du culte tout en faisant respecter les obligations cultuelles en usage. Ils représentent et conservent les biens de la cure, d'où les conflits de compétences entre le curé et ces représentants de la population. Les fabriques ont œuvré pour la solidarité du village. À travers elles, les paroissiens ont conscience d'appartenir à une collectivité et de la soutenir. Les procureurs ont donc fait vivre l'église malgré les concurrences avec les ecclésiastiques. Ici, Gabriel Le Bras a choisi de décrire les tâches assignées aux procureurs dans leur fonction. Contrairement à Gustave Constant, le fonctionnement institutionnel n'est pas clairement défini, mais son étude porte sur un cadre plus quotidien et proche des paroissiens. On retrouve dans cette analyse un point de vue certain concernant la sociologie religieuse de l'auteur, qui offre un nouvel élan à l'étude des comptes de fabrique. Cependant, le fait que Le Bras veuille, comme son prédécesseur, susciter des monographies régionales et paroissiales, prouve que l'appel de Gustave Constant n'a été que partiellement entendu et que l'étude des fabriques demeure ponctuelle.

⁵⁸ C. DELACROIX, F. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTADT, *op. cit.*, p.153-161.

3. L'histoire religieuse et paroissiale de l'Anjou par Jean-Michel Matz

3.1. Les comptes de fabrique : des sources fondamentales

Les années 1980-1990 sont propices à la multiplication de travaux sur les fabriques paroissiales. L'appel en faveur de l'étude de ces sources a été entendu à partir du moment où l'historiographie s'est penchée sur une micro-histoire locale et sociale. Les historiens se sont mis à faire des études religieuses du social, c'est-à-dire qu'ils ont considéré la sociologie à travers le fait religieux. Le triomphe de l'histoire des mentalités dans les années 1970 a écarté les problématiques institutionnelles pour privilégier une approche anthropologique directe ou indirecte du phénomène religieux : celui des croyances officielles, des superstitions, de la piété, des saints, du folklore et des représentations collectives. Les comptes des fabriques paroissiales, auparavant associés à l'histoire rurale et paroissiale, sont désormais considérés en tant qu'objet d'étude en soi et analysés en tant que tel.

Jean-Michel Matz est professeur d'histoire médiévale à l'Université d'Angers. Ses thèmes de recherche abordent en particulier l'histoire religieuse ; les institutions ecclésiastiques, l'économie ecclésiale et le clergé dans la province ecclésiastique de Tours. Après avoir soutenu une thèse sur les miracles de l'évêque Jean-Michel et le culte des saints dans le diocèse d'Angers⁵⁹, son attachement pour l'histoire religieuse en Anjou l'a poussé à étudier plus avant l'administration ecclésiastique de cette province. L'abondance des sources paroissiales et des comptes de fabrique dans le département lui a permis d'encadrer plusieurs mémoires de recherche sur les fabriques en Anjou à la fin des années 1990⁶⁰. Son article sur la reconstruction des églises paroissiales après la guerre de Cent Ans⁶¹ est paru dans ces mêmes années et à été suivi peu de temps après par une autre intervention sur l'argent des villages⁶², qui offre une synthèse institutionnelle et sociologique sur les fabriques.

L'article sur la reconstruction des églises paroissiales après la guerre de Cent Ans, vue par les comptes de fabriques du diocèse d'Angers, offre deux intérêts pour la constitution de mon mémoire. Il présente en effet un nouvel exemple de l'utilisation de ces sources pour l'analyse historique. L'auteur a notamment rattaché les informations contenues dans les comptes de fabrique à une histoire plus générale et traditionnelle. Dans un contexte politique troublé par le conflit franco-anglais, cette étude examine les conséquences de la politique militaire royale sur la vie des campagnes françaises et plus particulièrement angevines. Cet article possède une proximité géographique et temporelle avec mon sujet et lui soumet quelques points de repères. Cette enquête

⁵⁹ J-M.MATZ (dir. A. VAUCHEZ), *Les miracles de l'évêque Jean Michel et le culte des saints dans le diocèse d'Angers*, université Paris X, Nanterre, 1993, 3 vol.

⁶⁰ A-S. DURIS, F. LEMMONIER, *op. cit.*

⁶¹J-M. MATZ, « La reconstruction des églises paroissiales après la guerre de Cent Ans : le témoignage des comptes de fabrique du diocèse d'Angers », *La construction en Anjou au Moyen Âge, Actes de la table ronde d'Angers des 29 et 30 mars 1996*, Prigent D et Tonnerre N.-Y (éd), Angers, 1998, pp. 125-138.

⁶² J-M. MATZ, «L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », *op. cit.*

est aussi l'occasion de découvrir une approche plus thématique de l'étude des comptes de fabrique et moins institutionnelle. Les historiens vus précédemment s'étaient avant tout concentrés sur les tâches assignées aux procureurs de par leur fonction mais pour le sujet de la reconstruction des églises paroissiales en Anjou, Jean-Michel Matz rassemble son analyse sur la gestion des affaires courantes de la paroisse par les représentants de l'institution paroissiale. Dans cette intervention, l'auteur nous donne un aperçu élargi de leurs prérogatives et mesure toute la complexité et la profondeur de cette charge ainsi que la place des procureurs au sein de la communauté. La mise en place de travaux dans l'église paroissiale et le budget des fabriques est un véritable exercice institutionnel, économique et budgétaire qui rend compte de la capacité de ces agents à mobiliser des ressources financières, matérielles et une main d'œuvre régionales.

L'article apporte enfin un point de vue nuancé par rapport à l'histoire religieuse actuelle. Les recherches récentes sur la professionnalisation cherchent à affirmer la position et la force du temporel sur la dimension spirituelle de la religion. Cela revient à dire qu'elle n'établit plus la société que l'on cherche à étudier et que ses principes sont dissous dans un ensemble de comportements sociaux. Néanmoins, l'historien démontre qu'on ne peut pas totalement dissocier la vie religieuse de la vie laïque et que la motivation des fidèles était quand même orientée et conditionnée par des attitudes et des enseignements chrétiens.

3.2. La responsabilité des fabriques dans la reconstruction des églises paroissiales en Anjou au XV^e siècle

Les sources écrites de ces institutions paroissiales sont essentielles pour comprendre ce phénomène car la fabrique est chargée de veiller à la conservation de l'édifice sacré et à l'entretien de son mobilier cultuel. L'échec de cette administration villageoise entraîne donc sa responsabilité face à la désolation des églises paroissiales angevines. La principale explication de leurs déboires provient du contexte général au royaume de France. Depuis le XIV^e siècle la guerre et les épidémies entretiennent une baisse constante de la population et de l'ensemble des productions économiques. La situation géographique et stratégique de l'Anjou rend cette région vulnérable à l'occupation militaire et aux destructions dans les années 1340-1450. Le Nord de la Loire, les marches mancelles et l'est du diocèse d'Angers sont les plus touchés.

L'épuisement des églises est incontestable mais l'auteur pointe toutefois une certaine difficulté dans le fait de différencier les sinistres matériels occasionnés par la guerre et le cadre général de la dépression démographique et économique. Cependant, les premiers témoignages de travaux significatifs interviennent dans les années 1430-1440 dans le centre du diocèse. Ceux-ci soutiennent certainement le relèvement des fabriques et des budgets paroissiaux, dont dépend leur efficacité. Un contrôle ecclésiastique plus étroit concernant l'état matériel des lieux et objets de culte ainsi que la constitution d'inventaires des biens de la fabrique ont aussi permis le rétablissement de l'institution fabricienne et la croissance rapide de ses recettes. Le rôle des dignitaires religieux est certain mais invisible dans les comptes de fabriques. Ils agissent en tant que contrôleur et ordonnateur des travaux, mais la fonction de procureur paraît primordiale en temps de travaux. Leur charge est considérablement alourdie et soumise au jugement d'une grande partie des paroissiens, très attachés à leur église.

L'article de J-M Matz sur les fabriques paroissiales n'est plus une simple énumération de tâches associées aux procureurs ni une analyse basée sur la concurrence entre les différents acteurs de la communauté. L'auteur propose de rassembler et de comparer ces sources afin d'établir des caractéristiques communes. Il insiste plutôt sur ce qui rapproche les paroisses et la reconstruction des églises plutôt que ce qui les sépare ; son étude bénéficie d'arguments moins contradictoires et plus stables.

3.3. La construction : un temps fort de la cohésion paroissiale

Les procureurs de fabrique paroissiale agissent par et pour une grande partie de la communauté en tant que représentants et intermédiaires des fidèles. Ils doivent gérer les biens de la fabrique et ses revenus, l'entretien des édifices religieux et leur financement. Ce dernier est le principal outil et le principal moteur dans la rénovation ou la reconstruction des églises paroissiales. Le montant des travaux est variable selon le type d'action et la main d'œuvre employée mais les finances de la communauté nécessitent d'être saines et si possible excédentaires. C'est à partir de cet instant que l'institution fabriçienne ne se suffit plus à elle-même ; la contribution financière et humaine des paroissiens devient indispensable. Ce sont les fidèles qui accomplissent des trésors de générosité et de solidarité. Ils deviennent ainsi les premiers agents de la reconstruction, surtout quand il s'agit de grands travaux. Leur participation active est parfois renouvelée au fil des générations ce qui montre la cohésion de la communauté villageoise autour de la maison du peuple. Les comptes de fabrique constituent un véritable témoignage de l'esprit de clocher et de la piété religieuse.

Les différents travaux mentionnés par les comptes de fabrique ont été classés en trois types :

- les aménagements mineurs et l'entretien de l'église paroissiale : ils font appel à des sommes dérisoires et concernent des ouvrages de maçonnerie comme la consolidation de piliers ou le renforcement de murs porteurs face aux dégâts du temps et des éléments.
- Les aménagements importants : ils engagent des dépenses plus lourdes et s'orientent vers le carrelage de l'église, sa charpente et sa couverture.
- L'agrandissement des églises : c'est dans cette catégorie que les procureurs déboursent les sommes les plus importantes, notamment dans la construction de chapelles.

Dans la réalisation de ces travaux, les fabriques doivent se procurer et payer les matériaux et la main d'œuvre nécessaires. L'auteur observe une caractéristique pour les paroisses angevines : elles dépensent plus en matériel, pour trois raisons :

- L'absence de matières premières locales (pierre, ardoise, chaux, métal).
- Elles privilégient leur qualité et n'hésitent pas à utiliser des matériaux issus de régions lointaines.
- Les dépenses et frais de transport sont alourdis (péages, procureurs dépêchés et rémunérés).

Les procureurs font ensuite appel à deux types de main d'œuvre :

- Un personnel qualifié constitué d'artisans du bâtiment (maîtres maçons, charpentiers, couvreurs) qui ne proviennent pas forcément du bourg et de la communauté. Ils sont rémunérés par journée travaillée ou par forfait.
- L'aide bénévole des paroissiens ou leur rémunération moindre.

Dans cet article, J-M Matz insiste sur l'interdépendance de la fabrique avec les paroissiens, leur proximité et leur cohésion, la longévité de leur coexistence, ainsi que leur ouverture sur le monde, malgré l'esprit de clocher. L'étude sur la reconstruction des églises paroissiales en Anjou après la guerre de Cent Ans apporte de la nuance et évite le cloisonnement des monographies paroissiales. Elle crée du lien entre la grande Histoire et les localités.

Troisième partie :

ÉTUDE DE CAS

Les comptes de fabrique reflètent le fonctionnement et les prérogatives des agents chargés de la gestion du temporel d'une paroisse. Ces procureurs se mettent temporairement au service des intérêts et des besoins de la communauté. Cellule de base de l'organisation socio-économique au Moyen Âge, la communauté paroissiale se définit en tant que groupement d'individus et de terres, de croyants et de travailleurs.

Les procureurs de fabrique possèdent un rôle de représentation auprès de cette entité mais aussi auprès des structures ecclésiastiques et seigneuriales dans lesquelles elle s'intègre. Les désirs de ces différents acteurs s'unissent autour de la défense d'une influence géographique, économique et spirituelle.

L'organisation de cette sauvegarde est d'autant plus importante dans les campagnes angevines au milieu du XV^e siècle que le conflit franco-anglais de la guerre de Cent Ans a fait peser une menace constante sur le carrefour angevin. Il faut attendre 1448 pour que la région du Maine soit définitivement libérée. De plus, le climat de violence insufflé par les oppositions armées nuit considérablement aux échanges économiques ainsi qu'à la production agricole. En ces temps de malheur et de disette, l'Église et la religion apparaissent comme un refuge. Ces responsabilités pèsent lourdement sur l'institution fabricienne, garante de l'intégrité et de l'épanouissement paroissial.

Cette étude de cas propose d'examiner les modalités des relations qu'entretiennent les procureurs de fabrique et les paroissiens de Bourg entre 1449 et 1451 dans l'exercice concret de leur fonction. Elle permettra d'analyser l'ancrage de la fabrique sur la terre et dans les esprits de la paroisse ainsi que son succès. L'accomplissement de ses prérogatives institutionnelles et la satisfaction des attentes communautaires seront autant d'indices de sa légitimité.

Un premier point sera ainsi consacré à l'étude de l'influence territoriale et humaine de la fabrique dans l'espace rural angevin au travers de ses biens et de ses tenanciers. Nous traiterons par la suite de l'influence économique et spirituelle de l'institution fabricienne en prenant notamment appui sur la viticulture et les travaux de restauration de l'église paroissiale.

1. La fabrique de Bourg : une assise foncière et communautaire ?

1.1. Les biens de la fabrique

La fabrique de Bourg possède des terres et des biens immeubles qu'elle afferme à des tenanciers et sur lesquels elle perçoit des revenus réguliers sous forme de rentes. La gestion du patrimoine temporel de la paroisse et de ses bénéfices est l'une des principales missions attribuées aux procureurs. La place des redevances dans le budget annuel de la fabrique montre à elle seule l'importance de ces biens et des intérêts

qui en découlent. Les revenus issus de l'exploitation de ces terres n'impliquent pas l'ensemble de la communauté paroissiale ; elles sont le fruit d'engagements personnels d'individus, de leurs familles et/ou de leurs héritiers. Les relations qu'entretiennent la fabrique et ses paroissiens sont ainsi basées sur un contrat aux intérêts financiers forts soumettant les tenanciers à l'institution.

1.1.1. Une place privilégiée dans les comptes de fabrique

L'énumération des biens de la paroisse apparaît donc logiquement dans les livres de compte tenus par les procureurs de la fabrique. Nous avons pu remarquer que l'organisation de ces registres attribue une place de choix à cette rubrique.

Les revenus qui découlent des concessions paroissiales sont directement perçus et gérés par l'institution fabricienne. Leur mise par écrit est ainsi consignée dans le chapitre des recettes des cahiers de compte. Leur dénombrement intervient au début de chaque registre, après la présentation protocolaire des procureurs entrant en charge et du reliquat qui leur est attribué. Cette règle d'usage semble être commune à tous les registres de fabrique consultés pour l'Anjou⁶³ et mettent en valeur les possessions de la paroisse. Sur l'ensemble du cahier, l'énumération des biens de la fabrique représente 34,3% du volume, recettes et dépenses confondues.

Les normes de rédaction traduisent-elles les priorités des procureurs ? Les paroisses rurales et leurs ouailles tirent en effet la majorité de leurs ressources de l'exploitation de la terre et des produits de l'élevage. Tenir des terres constitue ainsi un gage de sécurité financière pour la fabrique, qui s'assure de revenus réguliers, même en cas de mauvaises récoltes. L'assise rentière de cette institution stabilise son implantation et son rayonnement au sein de la campagne angevine.

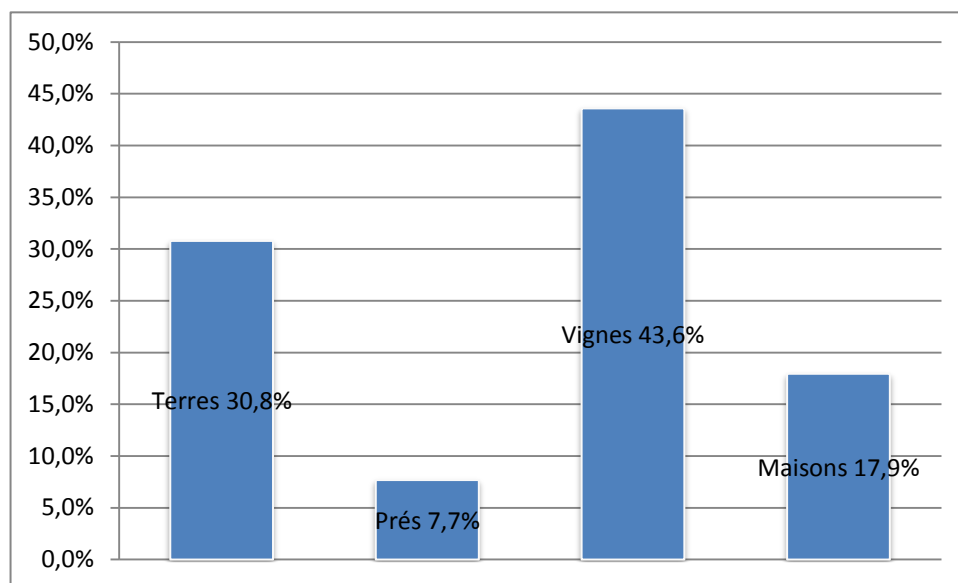
N'y aurait-il pas un intérêt plus pragmatique dans la mise en valeur des biens de la paroisse ? L'inventaire des concessions se déploie en effet sur 6 folios et se compose à chaque fois des mêmes informations : nom du bailleur, nature du bien, surface, localisation, confronts. La rédaction des comptes paraît donc être longue et fastidieuse. Le rassemblement des paroissiens pour audition et/ou vérification du registre joue certainement un rôle dans l'élaboration de cette liste. À ce titre, il faudrait certainement souligner l'importance de la mémoire collective dans l'énumération des biens de la fabrique et leur limitation. En effet, l'étendue et la localisation de ces parcelles se fait davantage par rapport à celles qui les entourent qu'à ce qu'elles contiennent. De même, on se souvient aussi bien des tenanciers que de leurs prédécesseurs ou voisins, qu'ils soient morts ou vivants.

Le recensement des biens de la fabrique par les procureurs montre l'importance quantitative et le soin qualitatif apportés à ces possessions.

1.1.2. Typologie des parcelles

⁶³ En particulier pour les comptes de fabrique de Soulaire et Gée.

Les terres et biens immeubles de la fabrique de Bourg sont divisés entre des pièces de terres, de prés, de vignes et des maisons. Nous avons pu relever un total de 39 biens répartis comme tel :



Graphique 1 : Répartition des biens de la fabrique de Bourg 1449-1451.

81,6% des biens de la fabrique de Bourg sont constitués de terres cultivables, labourables ou de pâturages. La vocation agricole de la campagne angevine nous apparaît ici très clairement et ne constitue pas en soi un sujet d'étonnement. Nous avons donc choisi de baser notre analyse sur l'aspect qualitatif de ces parcelles en essayant de dresser un portrait typologique de ces terres.

Nous avons tout d'abord observé l'ambiguïté qui existe dans ce livre de compte en ce qui concerne la différenciation des parcelles de terres et de prés. Pour ce commentaire nous avons choisi de faire intervenir une distinction entre agriculture et élevage mais les indices concernant l'exploitation agricole des concessions sont éparés. Au chapitre des recettes, les procureurs mentionnent la vente de trois « bouesseaux » de seigle issus du journal de terre de Robert le Moulner⁶⁴ ainsi que la vente d'un demi cuir de vache, de son suif et de son beurre, « laquelle fut achetée pour les precedens comptes et pour le residu de la viande »⁶⁵. Les sources attestent donc la présence d'une exploitation céréalière et bovine mais celle-ci paraît être faible. Le rendement des terres de la fabrique est-il insuffisants pour subvenir à ses besoins ? Privilégie-t-on d'autres cultures ?

Nous pouvons quoiqu'il en soit observer un équilibre dans le système agro-pastoral de Bourg. Dans le Nord de l'Anjou à la fin du Moyen Age, la diversité des productions alimentaires est une nécessité pour subvenir aux besoins des hommes et des bestiaux, bien que l'élevage ait été subordonné aux productions céréalières. Le cheptel bovin est en particulier l'instrument de labour et la force de travail la plus courante et la plus recherchée. Il permet également de fournir le lait, la viande et les fertilisants pour les terres. De plus, pouvoir à la nourriture du bétail marque également la distribution et la composition des parcelles. L'ambiguïté des

⁶⁴ F°6 « Item, pour la vendicion de troys bouesseaux de seigle qui fut cueilli en la terre de Montogis, laquelle esté baillée à rente à Robert le Moulner ».

⁶⁵ F°6 « Item, pour la vendicion de demy cuire de vache laquelle fut achetée pour les precedens comptes et pour le residu de la viande ».

appellations terres/prés réside aussi dans le fait que la plupart des terrains céréaliers servaient également, à un moment donné de pâture pour les bêtes. Selon M. Le Mené, de 8% à 15% des tenures étaient ainsi laissées en prairie⁶⁶. On parlerait bien d'une dépendance de l'élevage à l'agriculture et non pas de carence, d'autant plus que le bétail représentait un investissement non négligeable. Selon les comptes de la paroisse de Bourg, une seule vache aurait suffi à faire vendre du beurre, de la viande, du cuir et du suif. Les paroissiens tiraient donc profit du moindre produit de l'animal. Cependant, si les placements dans l'élevage étaient à ce point fructueux, il y en aurait eu davantage : l'insuffisance de la production bovine et de sa commercialisation représentent un frein à son développement et son abandon au profit de l'agriculture.

Les principales cultures céréalières de l'Anjou à la fin du Moyen Age résident dans le froment, le seigle et l'orge. La géographie et la nature des sols jouent un rôle primordial dans la répartition des productions. Celle-ci s'effectue entre les sols argileux du Nord de l'Anjou et les sols calcaires situés près de la Loire, dans la Vallée. La paroisse de Bourg appartient à cette première catégorie, caractérisée par des terres moins fertiles où la culture du seigle prédomine, suivie de l'avoine et du froment. La production de Robert le Moulmier contribue à étayer cette analyse toutefois assez péjorative. En effet il existerait un décalage entre la production céréalière de Bourg et celle de l'Anjou, la plus recherchée, basée sur le froment.

Le graphique précédent permet d'affirmer que la suprématie de la vigne n'est pas nettement mise en avant à Bourg lors des années 1449-1451 : 43,6% de parcelles de vignes face à 38,5% de terres. Comment expliquer ce faible écart alors que les paroisses de Soulaire et Bourg sont reconnues pour le rendement et la grandeur de leurs productions ? L'implantation de vignes tient autant du facteur géographique qu'aux conditions historiques de son exploitation économique⁶⁷. La culture du vin en Anjou profite de conditions favorables à son développement : la région est en effet ouverte aux autres provinces par un réseau hydrographique dense, elle profite d'un passé antique prestigieux, d'un climat adéquat⁶⁸ et d'une attention toute particulière portée à son développement par les établissements ecclésiastiques du terroir⁶⁹. Le vin est la deuxième grande culture de l'Anjou après le blé. L'ère viticole de la région s'est développée tout au long des XIII^e et XIV^e siècles, depuis l'essor des campagnes jusqu'aux premiers signes d'affaiblissement dus à la concurrence, à la guerre, aux épidémies et à la dépression économique. Les années 1450-1475 marquent un retour au calme et l'entame d'une nouvelle vague de plantation, de la hausse des rendements et de la commercialisation du vin. Les comptes de la fabrique de Bourg font état de ce relèvement ; (f^o2v^o) « quatre quartiers de vigne et terre gasté, à présent est en plante » ou encore (f^o8v^o) « pour plante achetée de Perrin Bachelier pour planter esdites vignes ou gast de Testart ». Jusqu'au milieu du XV^e siècle il semblerait que les parcelles de vignes dans la paroisse ont été moins nombreuses du fait du contexte politique, économique et social de la période. Face à la réduction de l'offre et de la demande vinicole, la reconversion des terrains a paru nécessaire aux tenanciers de la fabrique, ce qui expliquerait le faible décalage entre les terres agricoles et viticoles.

⁶⁶ M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (v. 1350 – v. 1530), Étude économique*, Nantes, Cid éditions, 1982, p. 323.

⁶⁷ M. LE MENÉ, *Ibid*, p. 59

⁶⁸ Les conditions climatiques favorables aux vignes sont : des vents tièdes, une homothermie, des pluies en automne et au printemps mais également un ensoleillement estival.

⁶⁹ J-M. MATZ, « Viticulture, vin et société en Anjou à la fin du Moyen Age », *Archives d'Anjou*, Association des Amis d'Archives d'Anjou, 2010, n° 14, p. 7-25.

1.1.3. Répartition, localisation et morphologie agraire des biens

L'énumération des biens de la fabrique de Bourg ne donne que quelques indications sur la superficie de la paroisse et sa zone d'influence dans la région. Grâce à la carte ci-dessous, nous avons pu localiser la paroisse par rapport à Angers et les trois autres communautés mentionnées dans les comptes.

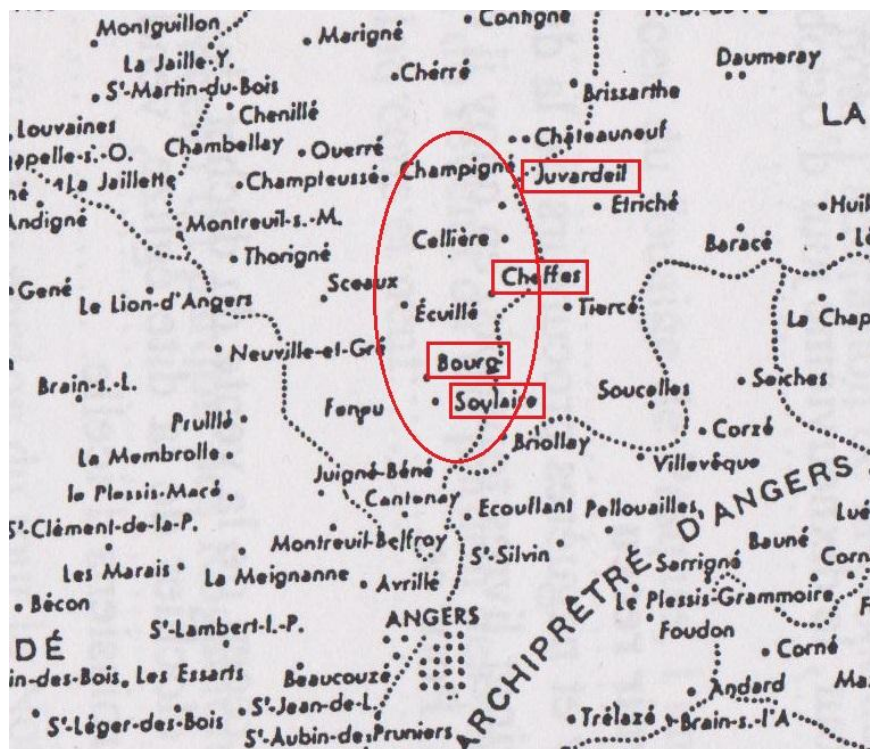
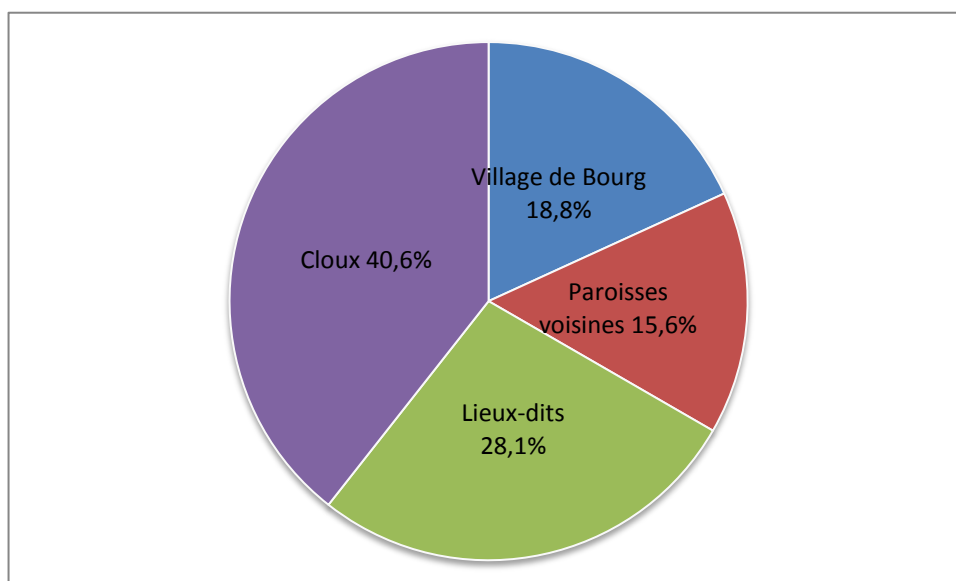


Figure 6 : Carte de localisation des biens de Bourg dans le diocèse d'Angers (Carte modifiée par J-M. MATZ, *Les miracles ...*, op. cit, p.3, depuis la planche XIV-2 de l'Atlas d'Anjou, R. FAVREAU (dir.))

À travers cette carte nous pouvons voir que l'influence de la fabrique de Bourg s'exerce principalement sur des paroisses limitrophes comme celles de Soulaire (à 1,25 km) et de Cheffes (5 km). La paroisse de Juvardeil quant à elle est éloignée de 9 km environ, presque le double des distances évoquées. Cependant, il existe une autre logique topographique dans la localisation de ces biens : tous les autres villages mentionnés longent la Sarthe. Les enjeux géo-politiques et économiques de cet espace rural semblent être en partie dictés par le réseau hydrographique de la région.

La localisation des certaines parcelles ainsi que leur répartition au sein de la paroisse permettraient de mettre en évidence des zones agricoles dédiées à des cultures spécifiques. L'on pourrait alors déterminer l'espace où la concentration du travail et de l'habitat est le plus fort. Il ne s'agirait pas d'établir une localisation précise mais de reconnaître des lieux communs de regroupement qui font appel à des systèmes de culture et d'habitat connus des historiens et des géographes. Ainsi nous avons choisi de mettre en évidence les biens de la fabrique dans le village de Bourg, dans les paroisses voisines, dans les cloux et dans les lieux-dits. Sur les 39 mentions de biens immeubles de la fabrique de Bourg nous avons pu relever 33 mentions de lieux, preuve de l'application des procureurs dans la rédaction des registres.



Graphique 2 : Localisation des parcelles dans les environs de Bourg 1449-1451.

Nous pouvons tout d'abord souligner la diversité géographique dans la répartition des exploitations aux alentours de Bourg. Cependant, une large part des terrains semblent être isolés dans les « cloux ». L'Anjou est en effet un pays de bocage épais caractérisé par des haies ou des fossés difficilement franchissables et assurant la clôture des terres. Le clos est perçu comme une nécessité ; il parque les bêtes, aide à surveiller les récoltes, interdit les vols et permet de contrôler le travail des tenanciers⁷⁰. Le clos rassemble en général plusieurs parcelles villageoises de 12 à 25 quartiers et sert parfois d'unité de mesure qui aide à la perception des redevances. Sur les 7 « cloux » dont les noms ont été relevés dans le registre⁷¹, 6 contiennent exclusivement des parcelles de vignes. Nous ne saurions dire si les exploitants ont adapté ce système et ses avantages à leur production la plus significative ou bien si les clos sont le système commun de limitation des terres pour le Nord de l'Anjou. Leur proximité avec le village de Bourg n'est pas non plus mentionnée alors que les terrains situés dans des hameaux et en dehors de la paroisse supposent un éloignement plus conséquent. En ajoutant les pourcentages des lieux-dits et des terrains situés à l'extérieur de la circonscription, nous trouvons que 43,7% des parcelles seraient excentrées du village. Si l'on affirme que les clos contiennent majoritairement des vignes, les biens éloignés contiendraient quant à eux les grandes exploitations céréalières ou de l'élevage.

Nous avons pu comptabiliser un total de 6 maisons appartenant à la fabrique dont 3 sont situées explicitement dans le village de Bourg⁷². La présence de terres et de jardins au sein même du village ou à proximité des maisons permet aux habitants de cultiver les denrées nécessaires à leur subsistance. Les maisons représentent près de 20% des biens de la fabrique, la moitié est installée dans le village et toutes sont

⁷⁰ M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (v. 1350 – v. 1530)*, op. cit, p. 118.

⁷¹ Il s'agit des « cloux » de Testart, du Tertre de Bourg, d'Angene, de la Seausière, de Viaign, de Raguidas et des Landes.

⁷² Il s'agit des maisons de Thomin Lorin (f°1v°), Jean Loysseau (f°3v°) et Guillaume Bachelier (f°4).

contigües au cimetière ou à la demeure du curé. Cette analyse permet de nuancer l'assise foncière de la fabrique à Bourg ; la faiblesse numérique des biens et leur localisation nous suggère que l'étendue de ses acquisitions était limitée à un environnement proche de l'église. Si la paroisse a pu acheter ces biens, les dons et legs testamentaires peuvent aussi être un élément de réponse à nos interrogations. Nous avons appliqué ce raisonnement aux biens situés dans d'autres paroisses : Soulaire, Cheffes et Juvardeil. Toutes ces circonscriptions sont voisines de Bourg et seraient le fruit d'une acquisition ou de legs. Le rayonnement de la fabrique et son influence territoriale dans la région sont ainsi limités.

L'hypothèse d'une domination étioyée de Bourg sur son espace rural est renforcée par la diversité de taille des parcelles. Seulement 41,7% des pièces de terres comportent une unité de mesure contre 100% pour les prés et 87,5% pour les vignes. Est-elle le reflet d'un manque d'application des procureurs dans la rédaction de leur registre ou d'une lacune dans la connaissance de leurs biens ? De plus, nous avons pu observer que la longueur moyenne des terrains était plutôt basse, en particulier concernant les parcelles de vignes. Leur amplitude s'étend d'un quart de quartier à 4 quartiers. Nous ne connaissons pas l'équivalent exact de cette unité de mesure. Selon les lieux en Anjou, un quartier de vigne oscille entre 0,32 et 0,39 hectares⁷³. Les parcelles de vigne à Bourg s'étirent donc au minimum de 0,08 à 1,28 ha.

L'ensemble des possessions de la paroisse est constitué de petits tènements regroupés entre eux par culture et limités par des clos. L'organisation géographique et agricole de ces biens dépend aussi bien du type de sol que des exploitants qui les détiennent.

1.2. Exploitants et administrateurs des biens paroissiaux

1.2.1. Paroissiens ou fabriciens ?

Ayant cherché jusqu'ici à définir et délimiter une zone d'influence géographique spécifique à la fabrique de Bourg. Nous allons pouvoir envisager une étude plus humaine en analysant les caractéristiques de leurs tenanciers. Notre but n'est pas d'établir la population de Bourg pour les 1449-1451 mais d'effectuer un rapport entre fabriciens et paroissiens afin de justifier le pouvoir de la fabrique dans la paroisse et aux alentours.

Adopter une démarche de démographie historique pour cette période est très difficile à réaliser car nous ne possédons aucune source capable de nous donner le nombre exact de paroissiens et la présence de nombreux homonymes gênerait considérablement notre tentative. Cependant, ôtant de notre étude les noms cités plusieurs fois et ceux dont la proximité orthographique est évidente, nous arrivons à un total de 50 noms de tenanciers pour la fabrique contre 33 autres noms de paroissiens. Sur l'ensemble de notre échantillon, la fabrique de Bourg influe sur 60,2% des personnes.

⁷³ A. POITRINEAU, P. CHARBONNIER, A. CONTIS, F. MOUTHON, *Les anciennes mesures locales du sud-ouest d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, 1996, 242p.

Tableau 1 : Répartition des tenanciers par genre et par âge.

Hommes	Femmes	Enfants et héritiers	Total
41	5	4	50
82%	10%	8%	100%

Etant donné l'écrasante majorité de la population masculine au sein de notre échantillon nous nous sommes attachés aux femmes, aux enfants et héritiers. Le registre de compte fait mention de 5 femmes, soit 10% des représentants. Nous retrouvons parmi elles, 3 veuves ou 3 tenancières non mariées, dont 2 tiennent leurs biens seules et une qui est associée à ses enfants. Les deux autres sont toutes deux associées à des hommes de leur famille puisque le livre de compte nous parle d'une sœur et d'une nièce ou d'une belle-sœur⁷⁴. Un doute subsiste cependant dans la définition du mot « fraresche ». Celui-ci peut aussi bien désigner l'ensemble des frères de la famille.

Quels genres d'avoirs ont-elles ? La seule à tenir une maison et la « fraresche » tandis que les 4 autres tiennent une terre, un pré et deux pièces de vignes. Les deux femmes mentionnées seules tiennent un quartier de pré, un petit jardin et une pièce de vigne. La population féminine est donc largement associée à la propriété et à l'exploitation agricole puisque 40% d'entre elles gèrent elles-mêmes leurs biens. Elle ne joue pas qu'un rôle domestique subalterne. L'émancipation par rapport au modèle de la famille patriarcale est cependant soumise à conditions. Notre hypothèse est de dire que les trois tenancières sont chef de feux, c'est-à-dire veuves et sans enfants à charge, pas remariées donc assez âgées. La femme acquiert considération et respectabilité lors de son veuvage. Ce sont cependant des personnes vulnérables, la faiblesse de leur force de travail les oblige à réduire leur exploitation ou vendre leurs terres⁷⁵. La taille des terrains tenus par ces femmes est limitée (une pièce de vigne, de pré, un petit jardin). La plupart des femmes mariées effectuent des tâches agricoles complémentaires, comme la cueillette du raisin lors des vendanges.

Seulement une de ces femmes est citée avec son nom (la « Camuse ») et nous pouvons supposer qu'il s'agit plutôt d'un surnom créé à partir du nom de son défunt mari⁷⁶. Quelque soit son statut social, elle n'est pas considérée comme une individualité⁷⁷. En revanche, certains chefs de feux tiennent leurs terres de leur femme ou d'une femme. Sur l'ensemble du registre nous avons pu noter 4 occurrences de « à cause de sa femme » et une transmission femme-homme sans lien apparent de parenté. Si l'on tient compte de ces chiffres, 12,2% des hommes tiennent leurs terres d'une femme, soit presque le quart. Les femmes apportent leur patrimoine en dot lors de leur mariage afin qu'il puisse être investi dans l'agrandissement ou l'amélioration de l'exploitation agricole maritale⁷⁸. La valeur sociale de la terre est mise en avant lors des stratégies matrimoniales.

L'étude des enfants et des héritiers paraît plus difficile à appréhender. Le registre ne mentionne pas leurs noms, leur nombre, leur âge et si la succession s'effectue en ligne patrilinéaire. La plupart des biens

⁷⁴ F°2 « Colin Beauchesne et sa fraresthe sur leur maison, courtils et estiage de la Varenne ».

⁷⁵ L. VERDON, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, Paris, Ellipses, 2006, p. 159.

⁷⁶ F°4 « La femme feu Colas Lecamus sur un quartier petit courtil sis à la Predrilliere ... ».

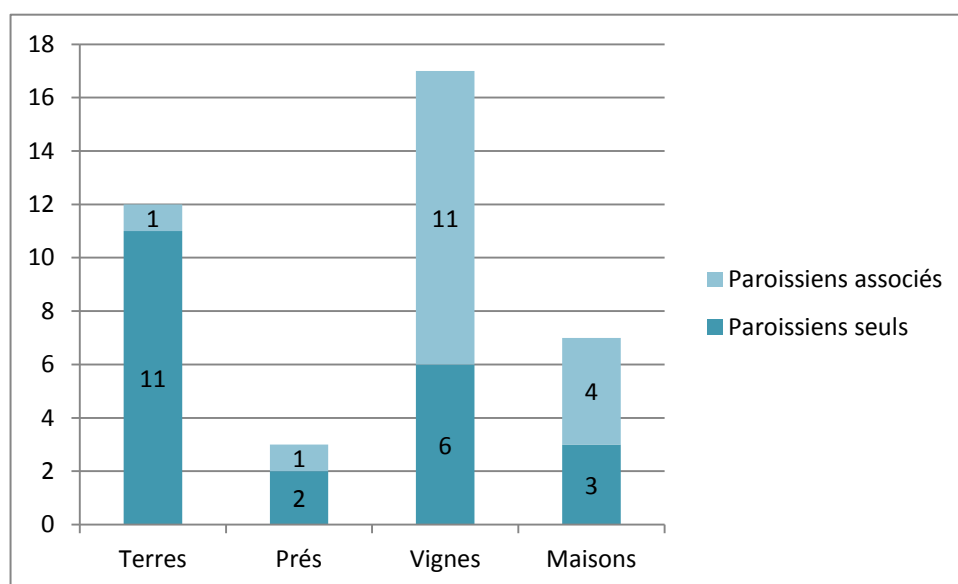
⁷⁷ F. VÉNIÉL, *La femme dans la société médiévale*, Bayeux, Heimdal, 2012, p. 3.

⁷⁸ L. VERDON, *op.cit.*, p. 160.

affermés sont héréditaires selon le principe de libre disposition des terres. Moyennant une taxe de mutation et la présentation du nouveau contrat aux assises seigneuriales, l'héritier mâle du tenancier pouvait disposer du bien de son aïeul. Les tenures ont donc un caractère patrimonial que l'on retrouve dans le registre avec les 3 mentions d'« heritage baillé à la rente ».

Concrètement nous avons trouvé deux mentions d'enfants sans que leur mère ne soit citée. Il s'agit d'un fils associé à son père, sûrement déjà majeur, et d'orphelins⁷⁹. Un peu plus loin dans le livre de compte nous parvenons à remarquer deux exemples d'« hoirs », dont une mention est associée à une femme⁸⁰. L'ensemble du groupe enfants-héritiers représente 8% de l'échantillon.

Les comptes de fabrique permettent donc d'aborder certains domaines de l'histoire sociale. Bien avant les registres paroissiaux, ils estimaient déjà certains critères familiaux et matrimoniaux nécessaires pour la continuité des rentes. Au-delà de ces unions parentales, l'on remarque que l'association de plusieurs fabriciens prévaut au sein de la comptabilité de Bourg.



Graphique 3 : Exploitation individuelle ou collective des biens à Bourg 1449-1451.

Trois observations se dégagent de ce graphique : les parcelles de terres et de prés sont majoritairement tenues par des tenanciers seuls, tandis qu'à l'inverse, les vignes sont possédées par plusieurs exploitants. Enfin, les maisons sont le type de biens où l'on ne dégage aucune tendance spécifique.

Pour quelles raisons ces locataires auraient intérêt à s'associer ? Trois critères pourraient servir d'élément de réponse : la taille des parcelles ou des biens, leur valeur et le type de culture. Plus le terrain est grand, plus ses rendements augmentent et plus il faudra de main d'œuvre. Diviser le travail et les profits de la terre permet d'exploiter au maximum ses capacités et ses ressources. Cet exemple est particulièrement

⁷⁹ Il s'agit du fils de Thomin Lorin évoqué f°1 « Thomin Lorin et Jehan Lorin son filz... » et f°1v° « ... et les enfans feu Guillaume Presteseigle... ».

⁸⁰ F°2, « Les hoirs feu Robin du Mortier l'esné sur toutes et chacunes ses choses heritaulx », f°17 « ... et la tiennent la femme et les hoirs feu Michel Symon... ».

pertinent pour l'entretien des vignes, qui nécessite beaucoup d'attention et de soins réguliers. De plus, en partageant les biens, le coût de son affermage est également divisé.

1.2.2. Le cadre seigneurial à Bourg

La fabrique gère son temporel au sein d'une paroisse mais elle correspond à une circonscription religieuse, les biens qu'elle possède s'implante donc dans un cadre administratif et laïc autre ; le cadre seigneurial.

« Laïque ou ecclésiastique, la seigneurie rurale constituait la cellule de base de l'organisation socio-économique »⁸¹. Elle est la véritable détentrice de la terre et exerce une mainmise sur les tenures concédées aux exploitants en retenant des droits de propriété. La seigneurie est divisée en une seigneurie foncière et une seigneurie banale. La seigneurie foncière est définie comme l'ensemble des biens d'un seigneur, qui oblige les tenanciers à payer une redevance fixe, en argent ou en nature et qui marque leur sujétion. La seigneurie banale quant à elle repose sur l'exercice du droit de ban sur les hommes vivants sur les terres du seigneur. La fabrique de Bourg est soumise à au moins trois seigneuries ; il s'agit de deux seigneuries ecclésiastiques, le chapitre royal de Saint-Martin et de l'hôpital d'Angers, et d'une seigneurie laïque, celle du « Plessez Davent » (f°7v°). Depuis le démembrement des grands domaines et l'extension des cultures au XII^e siècle, rares sont les territoires qui continuèrent à appartenir à un seul seigneur.

Quel genre de terres possèdent-elles ? L'hôpital d'Angers et le Plessis Davent possèdent trois parcelles de vignes situées à la « Piedrillerie » (f°7v°) à « Lesjarderie et Testart » (f°11). Cependant, les « devoirs » dus à Saint-Martin ne sont pas précisés. Les historiens savent pourtant que les possessions du chapitre étaient nombreuses dans les campagnes angevines. Il possédait aussi bien des terres que des vignes ou des hébergements de part et d'autre de la Loire. La seigneurie de Soulaire et Bourg fait partie des plus importantes de son patrimoine en terme de revenus et de redevances⁸².

L'essentiel des obligations de Bourg envers ses seigneurs réside dans le paiement du cens, une somme annuelle, fixe et versée en argent sur l'exploitation entière. Son montant est assigné à des fêtes religieuses en un seul terme pour les parcelles de vignes. Les terres sont également parfois taxées à part de fruits, ce que l'on nomme la tenure en champart ou terrage en Anjou. Sur les terres du chapitre Saint Martin, cette redevance finit par être apparentée à la dîme, mais nous n'en retrouvons aucune mention dans notre registre. Le registre de la fabrique de Bourg pour les années 1449-1451 mentionne annuellement le montant mais rarement le jour du versement de ce cens. Le chapitre royal de Saint Martin reçoit 3s 3d par an au jour « Saint Michel au mont de Garganne » (f°11). L'hôpital d'Angers reçoit 13d annuels sans fête assignée tandis que le « Plessez d'Avent » perçoit 4s 4d. Cette dernière redevance est la plus importante des trois. À la fin du Moyen Age, le montant du cens était presque toujours insignifiant du fait de la crise économique, de l'inflation des prix et de la dévaluation du denier. L'assise foncière des seigneuries demeurait étendue mais ne représentait plus l'essentiel

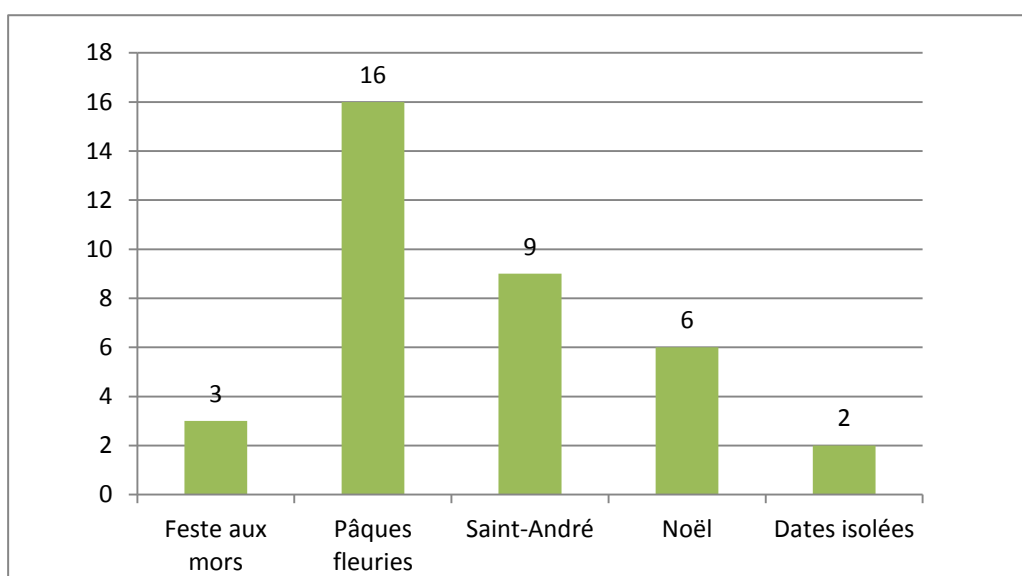
⁸¹ M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (v. 1350 – v. 1530)*, op. cit, p. 151.

⁸² J-M. MATZ, « Le chapitre et les chanoines de Saint-Martin d'Angers à la fin du Moyen Age », *Archives d'Anjou*, Association des Amis d'Archives d'Anjou, 2006, n°10, p. 23-43.

de leur puissance financière. Elles préféraient les apports issus de leurs droits sur la justice, les axes routiers et fluviaux ainsi que les taxes sur les marchandises.

1.2.3. Rentes et assise foncière de la fabrique à Bourg

Les recettes générées par les rentes à Bourg dans les années 1449-1451 se montent à 4l 12s et 7d par an. En comparaison le montant du cens versé annuellement est de 8s 8d. La redevance marquant la sujétion de la paroisse aux différentes seigneuries est dérisoire par rapport à la somme recueillie par la fabrique. L'assise rentière de la paroisse se transforme ainsi en assise foncière. Nous avons voulu voir à quels moments cette autorité foncière et morale se manifeste le plus à Bourg.



Graphique 4 : Perception des rentes selon les fêtes religieuses à Bourg 1449-1451.

Nous pouvons observer que la majorité des rentes est perçue selon des fêtes religieuses précises qui répondent à des temps forts de la vie liturgique. Le christianisme distingue à la fois les fêtes temporelles, strictement liturgiques et plus distantes de la vie quotidienne, et les fêtes sanctorales ou fêtes des saints. La fabrique reçoit l'essentiel des rentes à l'occasion de célébrations temporelles de première importance qui réunissent l'ensemble de la communauté comme Pâques, Noël et la fête aux morts. Les fêtes sanctorales suggérées par le registre sont la Saint-André, et la Saint-Denis, placées respectivement le 30 novembre et le 9 octobre.

Les consécutions liturgiques évoquées par les comptes de fabrique arrêtent la majorité des rentes à la fin de l'année, d'octobre à décembre. Le choix de ces dates n'est peut être pas anodin car cette période est aussi celle de l'entrée en charge des procureurs et la fin de l'année agricole. La perception des rentes suit donc les temps forts de l'année liturgique et institutionnels de la fabrique.

2. La fabrique de Bourg au cœur des échanges économiques et spirituels de sa paroisse

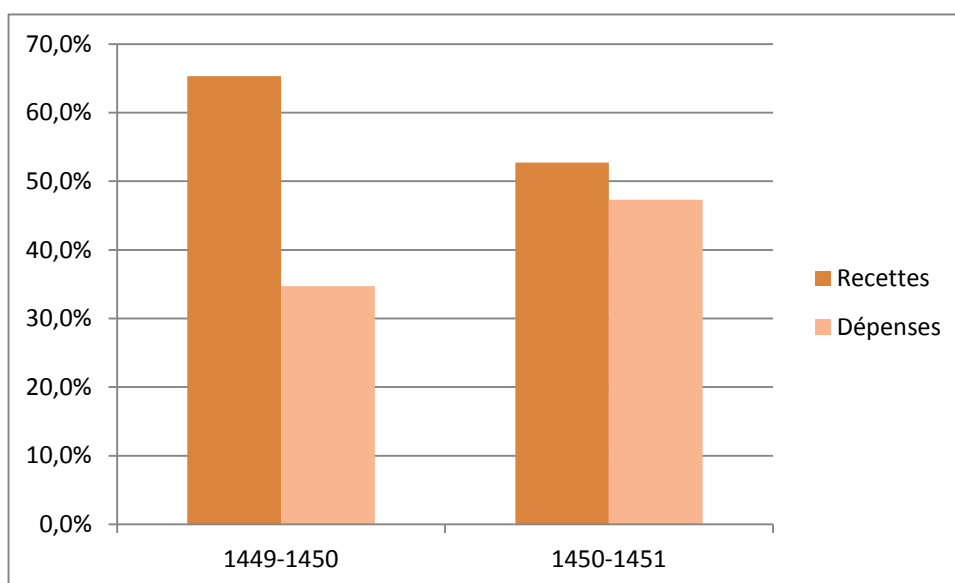
L'institution fabricienne est non seulement chargée de représenter les intérêts fonciers des seigneurs et les intérêts temporels de l'Église mais aussi de veiller à la gestion des produits économiques acquis grâce à l'exploitation de ces terres. Si d'un point de vue administratif les procureurs se tournent davantage vers des autorités directrices (épiscopat, assise seigneuriale), la production issue de leurs biens intéresse surtout les tenanciers qui les cultivent. Les liens qu'entretiennent la fabrique et ses paroissiens en matière d'économie sont tournés vers la prospérité, la défense et la continuité de la communauté. Leurs relations sont marquées par une interdépendance affirmée en faveur d'une sécurité financière et spirituelle. Le rapprochement entre économie et religion nous paraissait ici évident puisque l'une des prérogatives fondamentales des procureurs est d'entretenir le mobilier cultuel de la paroisse. Les dépenses et les recettes générées dans ce but sont constantes et primordiales. L'étude du budget de Bourg dans les années 1449-1451 nous montre toute la diversité des sources de revenus et d'actes de dévotion de ses habitants mais aussi la place de la fabrique au sein de ces échanges. Institution de proximité créée par et pour les paroissiens, la fabrique administre à la fois une communauté religieuse et un groupement de laïcs doté d'activités profanes et commerciales.

2.1. Organisation générale du budget

Les finances paroissiales tirées des comptes de fabrique possèdent une structure commune comme nous l'avons évoqué lors de la première partie consacrée à la présentation générale de l'institution fabricienne. L'analyse des livres de compte de Bourg pour les années 1449-1451 révèle-t-elle des spécificités ?

2.1.1. Le mouvement régulier des recettes et des dépenses ?

En relevant les caractéristiques globales du registre, nous avons pu remarquer que cet exercice budgétaire ne présentait pas une grande homogénéité. Au sein d'un même cahier, les deux années couvertes offrent deux exemples distincts de comptabilité.



Graphique 5 : Répartition annuelle des recettes et des dépenses à Bourg (1449-1451).

Avec 72 livres et 11 sous de recettes contre 38l 10s et 8d de dépenses, l'année 1449-1450 est marquée par un fort excédent. Il y a eu quasiment moitié moins de mise sur cette année. Comment expliquer ce clivage ? Lorsque les historiens étudient les finances paroissiales, ils ont l'habitude de définir des budgets ordinaires et extraordinaires. La fabrique de Bourg a bénéficié cette année de recettes extraordinaires et de dépenses ordinaires. Un reliquat abondant et de bonnes récoltes ont pu lui assurer des rentrées d'argent florissantes qui n'ont pas été affaiblies par des frais trop importants.

L'année 1450-1451 quant à elle présente un budget plus équilibré. La balance entre recettes et dépenses n'est séparée que de 5%. L'excédent du premier compte n'a pas suffi à creuser un écart notable avec les frais engagés. Les recettes de cette année budgétaire n'ont pas dû être importantes. Le graphique rend seulement compte du rapport entre recettes et dépenses pour une année, il ne compare pas ces différentes catégories entre elles. Pourtant, l'hypothèse de mauvaises recettes à Bourg en 1450-1451 est facilement vérifiable. Son montant s'élève à 31l 14s 7d, soit à peine 43,7% des recettes de 1449-1451. Plus de 41 livres séparent les deux années en termes de rentrées d'argent alors que seulement 10 livres séparent leurs dépenses.

Le registre de 1449-1451 présente deux comptabilités très différentes. Elles répondent en partie à deux situations budgétaires spécifiques qui prouvent que l'économie paroissiale reste fragile et aléatoire. Les compétences des procureurs de fabrique ne peuvent être totalement remises en question, ils subissent tout comme les paroissiens, les effets de la conjoncture économique et les creux de la production agricole. Cependant, le trait distinctif de ce livre de compte est son solde positif. Les compétences des procureurs ont réussi à atténuer les effets d'une crise annuelle. Afin d'étayer notre analyse, nous avons choisi d'approfondir l'étude des catégories de revenus et de dépenses au cours de ces deux années d'exercice.

2.1.2. Caractéristiques internes des recettes et des dépenses

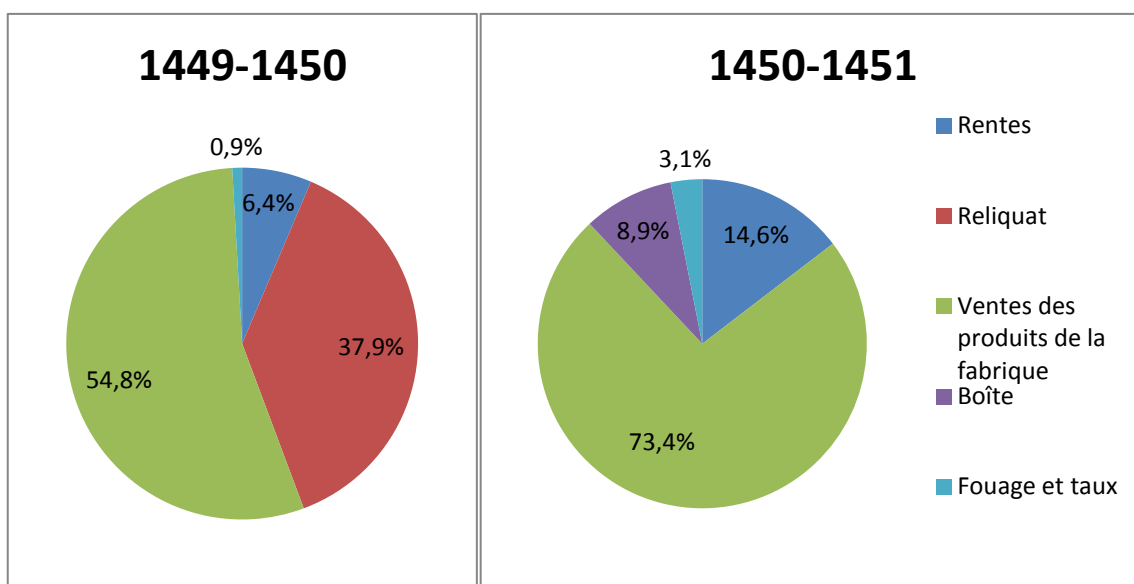
Concernant les sommes d'argent que reçoit la fabrique de Bourg durant les années 1449-1451, nous avons pu différencier 5 grandes catégories de revenus :

- Le reliquat.
- Les rentes.
- La vente des produits tirés des biens de la fabrique.

La fabrique de Bourg vend essentiellement du vin mais aussi du cuir, du seigle, des cailloux (issus de travaux antérieurs), du beurre, du suif, des noix ainsi que le louage d'un tonneau.

- Les offrandes issues de la générosité des fidèles et placés dans la boîte.
- Le fouage et le « taulx ».

Le fouage est prélevé chaque année par feux mais les comptes font également mention d'un « residu d'un taux » (f°12), impôt supplémentaire et extraordinaire contracté dans les registres précédents par Jean Moreau au nom des paroissiens.



Graphique 6 : Composition annuelle des recettes à Bourg (1449-1451).

Si 5 grandes catégories composent l'ensemble des revenus de la fabrique de Bourg pour les années 1449-1451, seulement 3 de ces domaines sont présents dans chaque comptabilité, à savoir : les rentes, les ventes des produits issus des biens de la fabrique et le fouage. De plus, chaque année comptable comporte au maximum 4 de ces classifications. La spécificité de certaines catégories est à prendre en compte. L'année 1449-1450 ne comporte aucune recette tirée de la boîte alors que l'année 1450-1451 ne contient pas de reliquat. Cependant, devant l'ampleur des revenus perçus lors de la première année, les procureurs de fabrique n'ont pas eu besoin de mobiliser les ressources issues de la générosité des fidèles. De plus, il paraît logique que le reliquat n'apparaisse pas dans les recettes de la seconde année puisqu'il est reversé à la fin de chaque procuration, tous les deux ans. L'essentiel des revenus de la fabrique pour les années 1449-1450 provient des ventes des produits de la fabrique et en particulier de la vente de vin. Celui-ci est spécialement issu des vignes

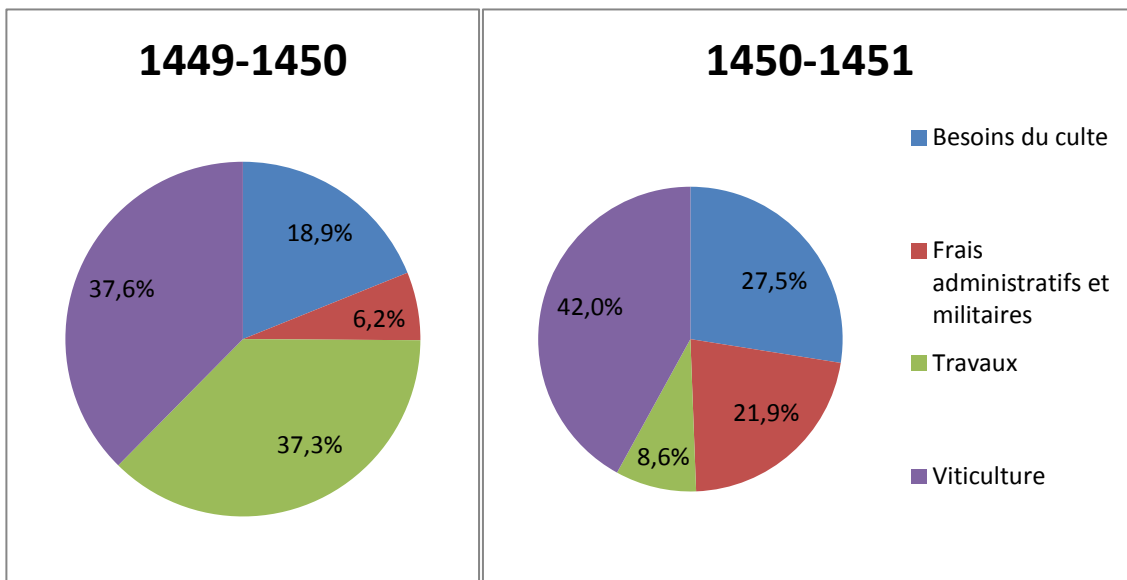
exploitées en faire-valoir direct par certains paroissiens au nom de la fabrique. La vente de vin représente respectivement 96,4% et 97,1% des produits vendus par la fabrique lors des deux années.

Dans le graphique représentant la répartition des recettes pour l'année 1450-1451, la part des rentes et du fouage a augmenté alors que les sommes en argent reçues n'ont pas changé. Cette variation est due au fait que la recette globale de cette année a été faible. La fabrique a touché moins de gains et les parts de ces différents domaines ont donc davantage pesé dans la répartition des profits. Cela permet de nuancer l'apport des rentes dans l'économie fabricienne. Elles occupent le deuxième et le troisième poste des recettes pour la fabrique de Bourg, mais leur montant n'a pas changé d'une année sur l'autre en ne dépassant pas le quart des revenus perçus par les procureurs. Les rentes constituent un apport financier régulier mais pas primordial lorsque les finances de la paroisse sont saines.

Enfin, la mobilisation plus active de la générosité des fidèles au travers des sommes saisies dans la boîte permet d'affirmer que l'année 1450-1451 a été plus difficile pour la fabrique de Bourg. Même en ayant sacrifié l'excédent de l'année précédente, elle représente 8,9% de la recette annuelle. Cela prouve que les procureurs et les paroissiens possèdent une capacité de mobilisation financière diversifiée et qu'elle représente un atout pour la communauté en cas de mauvaise conjoncture économique.

Concernant les sommes d'argent dépensées par la fabrique de Bourg dans les années 1449-1451, nous avons pu distinguer 4 grandes catégories de frais :

- Les besoins du culte.
Ce domaine regroupe l'entretien du mobilier cultuel (vêtements des desservants, pot à mettre le beurre de l'église, tonneau pour le vin de l'église), le luminaire (torches, cierges, lampe), les dépenses pour le bon déroulement de la messe (encens, fleurs, façon de l'huile sainte, farine pour le pain à communier) et les prédicateurs.
- Les frais administratifs et militaires.
Cette catégorie contient le coût de la procuration, les déplacements et salaires des procureurs, les visites pastorales, le paiement du cens seigneurial, la façon et la reddition des comptes mais aussi l'entretien d'un sonneur de couvre-feu.
- Les grands travaux.
Nous avons choisi d'inclure dans cette partie les différents travaux visant à restaurer l'église paroissiale de Bourg, qu'ils soient conséquents ou secondaires. Il peut s'agir de couvrir l'église mais aussi d'acheter lattes et clous.
- Les frais liés à la viticulture. Cette catégorie fera l'objet d'une étude spécifique ultérieurement. Elle regroupe la façon des vignes, les vendanges et les dépenses liées à la vinification.



Graphique 7 : Composition annuelle des dépenses (1449-1451).

Alors que nous avons axé notre analyse des recettes en insistant sur les différences et sur les points communs entre les deux années de ce compte, nous avons préféré une analyse thématique pour les dépenses car les 4 grandes catégories évoquées sont toutes présentes. Les dépenses de la fabrique de Bourg pour les années 1449-1451 possèdent donc une structure commune.

Les dépenses liées à la viticulture sont les plus régulières et les plus élevées dans cette période de deux années consécutives. Cela traduit les priorités de la fabrique et l'orientation de son économie. La culture de la vigne et la vente de ses produits structure l'ensemble des liens entre les procureurs de fabrique et les paroissiens. Elle assure la renommée et la pérennité de la communauté tout entière. L'interdépendance entre les deux acteurs principaux des registres de fabrique est ici clairement mise en évidence. De plus, en comparant ce graphique avec le précédent, nous nous apercevons que la culture de la vigne est une activité lucrative, qui rapporte plus d'argent qu'elle n'en demande. Les procureurs de fabrique ont donc davantage besoin de diriger leurs dépenses sur cette catégorie.

Afin de développer une thématique articulée autour de l'église, les dépenses concernant les besoins du culte et les grands travaux vont être analysées ensemble. Un net déséquilibre apparaît sur les graphiques au sujet des actions de restauration de l'église paroissiale. Un effort important semble avoir été consenti lors de l'année 1449-1450. Le montant des frais engagés équivaut aux dépenses dirigées vers la viticulture. Le poids de ces dépenses induit un besoin, une nécessité d'engager des travaux dans l'édifice religieux du village. Cet effort est lourd mais extrêmement court, il ne concerne qu'une seule année. Le budget est divisé par 4 par la suite alors que le pourcentage alloué aux besoins du culte est en augmentation. Laisse de côté pendant un an, l'entretien du mobilier cultuel est mis en avant. Pourtant, les deux catégories de dépenses auraient pu être menées de front. Doit-on interpréter cette alternance comme un choix décidé par les procureurs ou par rapport à l'usure fortuite du matériel ? Il semblerait qu'en matière de dépense, les membres de la fabrique aient davantage d'influence, de maîtrise, de mainmise ?

Les frais administratifs illustrent davantage notre propos. En dehors du cens, des visites pastorales et l'entretien du sonneur de couvre-feu, les procureurs de fabrique effectuent plusieurs tâches qui entraînent leur indemnisation comme les déplacements aux assises seigneuriales, l'achat de luminaire ou bien encore l'aide aux

travaux agricoles. Le graphique indique une nette augmentation de ce type de dépenses lors de la dernière année de compte. L'accroissement de ces frais paraît être logique car à la fin de chaque procuration, les registres doivent être mis par écrit et la reddition de compte impose la rémunération des auditeurs. Cependant, un autre argument peut être mis en avant : les procureurs de fabrique cherchent à donner bonne impression avant la clôture de leur exercice budgétaire. Lors de l'année 1450-1451, les déplacements augmentent sensiblement et le seul exemple de travaux agricoles de leur part intervient à la fin du registre.

2.1.3. Les erreurs de calcul

Si l'évolution des prix et des rendements agricoles ne peut être imputable à l'institution fabricienne dans la gestion de ses comptes, les erreurs de calcul constituent en revanche une tout autre responsabilité. Souvent nombreuses dans les registres de fabrique, le facteur humain et l'élaboration des registres en sont les principales causes. En effet, la diversité et la quantité de données à traiter entraînent souvent des fautes de confusion et d'inattention, en particulier en ce qui concerne le système monétaire⁸³. De plus, les procureurs doivent accumuler un nombre malheureusement incalculable de feuilles volantes et de notes pendant deux ans, afin d'élaborer leurs registres. Les oublis ou les pertes de ces mentions peuvent être fréquents.

Sur l'ensemble du registre nous avons pu relever 3 erreurs de calcul. Elles représentent 0,3% du livre de compte sur le total de ses sommes. Ce pourcentage nous montre aussi que les procureurs de fabrique savaient être consciencieux et habiles en arithmétique. La première erreur se trouve dans la première recette de l'année 1449-1450 et concerne 1 denier. La deuxième erreur figure dans la deuxième recette, celle de l'année 1450-1451. Cette fois-ci la faute est identifiable directement au travers du registre, il s'agit d'une erreur de calcul : (f°12) 8 livres de beurre valant chacune 7d nous donnent un total de 4s 8d et non pas 5 sous. Enfin la dernière erreur se situe dans la mise de 1450-1451. Elle concerne 10 sous, une somme non négligeable. S'agit-il d'une erreur de calcul ou d'un oubli volontaire ? Il est en tout cas impossible de déterminer où les procureurs ont commis cette faute.

Si l'établissement d'un budget n'est pas totalement exact, est-il définitif ? Au vu du registre, 4 pintes de vin et 20 deniers apparaissent entre un calcul global des recettes et des dépenses et l'inventaire.

2.2. La viticulture à Bourg

La vigne constitue l'une des principales cultures de l'Anjou au Moyen Âge et l'une de ses principales richesses. La province est dotée d'un patrimoine remarquable considéré comme l'un des plus beaux et les plus renommés de France. Les vignobles d'Angers constituent le principal décor urbain de la ville⁸⁴. Au Nord de la Loire, « la culture viticole est une des spécificités de l'institution fabricienne à Soulaire » et à Bourg⁸⁵. Elles

⁸³ F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550, op. cit*, p. 66.

⁸⁴ M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (v. 1350 – v. 1530), op. cit*, p.361.

⁸⁵ F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550, op. cit*, p. 146.

comptent parmi les quelques exemples connus en Anjou de fabriques paroissiales chargées de l'entretien des vignes. Les comptes de la fabrique de Bourg des années 1449-1451 sont donc une source de premier choix pour l'étude de la viticulture en Anjou au XV^e siècle.

2.2.1. Les étapes

La culture des vignes joue un rôle primordial dans la vie économique de Bourg, elle produit à la fois la plupart des recettes et des dépenses. La vie de ses habitants et de sa fabrique s'articule autour des différents temps forts de la viticulture. Première source d'enrichissement de la paroisse, l'attention portée à l'organisation et l'entretien à la production est essentielle pour mettre en valeur le vignoble et donc la communauté. Le vin possède un rôle social unique dans les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge. Il constitue un symbole de cohésion d'autant plus fort que la culture viticole subit les effets d'une crise entre les années 1420-1450. En effet, les opérations militaires anglaises, l'augmentation de la fiscalité et des taxes, l'insécurité des routes avaient mis à mal la production et le commerce du vin sans jamais les avoir totalement stoppés⁸⁶. L'étude du cahier de compte des années 1449-1451 permet de voir les effets de la crise sur les vignes et ses exploitants ainsi que la gestion de la reprise, qui caractérise les années 1450-1475.

Les parcelles de vignes de Bourg se trouvent principalement dans les cloux de la paroisse et constituent la majorité des biens détenus par l'institution fabricienne. Nous avons vu lors d'un développement antérieur que la suprématie des vignes n'était pas évidente dans ce compte et nous avons invoqué la crise économique. Avec en moyenne deux quartiers par parcelle, comment les procureurs de fabrique et les paroissiens se mobilisent-ils pour faire de ces terres le point fort de leur économie ?

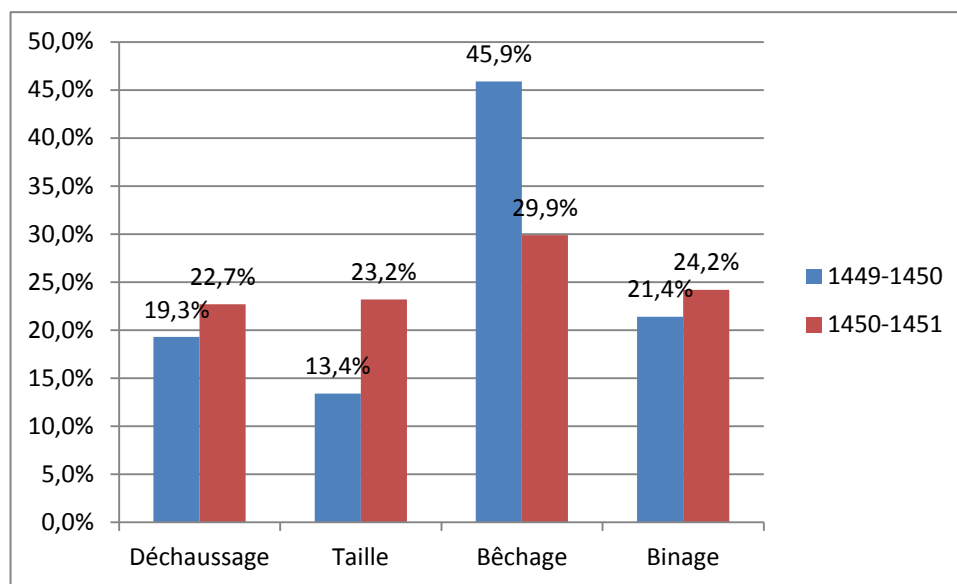
L'organisation de la culture viticole se divise en trois temps : la façon des vignes, les vendanges et la vinification. Les indices concernant ces différentes étapes se trouvent essentiellement dans les dépenses de la fabrique même si aucune mise en forme ni chronologie ne les délimitent.

La façon des vignes est l'ensemble des opérations d'entretien et de renouvellement du vignoble. Cette étape est absolument indispensable pour assurer la croissance des plants et le bon rendement de la production. Elle est divisée en quatre phases : le déchaussage, la taille, le bêchage et le binage, identiques dans toute la campagne angevine. La façon des vignes regroupe la rémunération de la main d'œuvre ainsi que l'achat d'engrais et de plants. Ce que nous savons de cette étape est qu'elle est nettement distinguée des vendanges, qui interviennent courant septembre-octobre. Ces différentes opérations occupent donc la plupart du temps des exploitants, et la majorité des frais liés à la viticulture. Effectivement, sur les 26l 9s et 10d déboursés pour la production viticole de Bourg dans les années 1449-1451, l'entretien des vignobles accapare 19l et 6d soit 71,8%. La façon des vignes est le premier poste de dépenses en rapport avec la viticulture.

Le déchaussage, la taille, le bêchage et le binage sont les travaux de préparation de la vigne. Ils sont rythmés par les saisons et les conditions climatiques. L'entretien des vignes se déroule principalement en automne et au printemps. Après les vendanges et la vinification, les vigneron recouvrent les sarments de terre

⁸⁶ M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (v. 1350 – v. 1530)*, op. cit, p. 379-383.

afin qu'ils ne gèlent pas durant l'hiver. Cette opération correspond au déchaussage et intervient en novembre, lors de l'entrée en charge des procureurs. C'est d'ailleurs l'une de leurs premières dépenses ; pour l'année 1449-1450, notée en deuxième page des recettes. De mars à juin, les travaux de préparation de la vigne vont bon train. Le provignage et la taille interviennent en premier lieu. Il s'agit de ranimer les vignes en plantant de nouveaux plants ou en taillant les plants déjà existants en s'assurant d'équilibrer les sarments. Le bêchage consiste à retourner la terre au pied des vignes afin de favoriser leur croissance tandis que le binage correspond à l'entretien des vignobles et la lutte contre les nuisibles (plantes comme animaux). Quelle est la répartition de ces différentes étapes dans les dépenses réservées à la façon des vignes ?



Graphique 8 : Répartition annuelle des dépenses liées à la façon des vignes.

D'une manière générale, les opérations les plus coûteuses sont le bêchage et le binage. Ce sont des travaux qui nécessitent un effort physique important de la part d'une main d'œuvre nombreuse et peut-être même d'attelages. De plus, ces actions sont les plus longues et les plus répétées dans la façon des vignes. Elles interviennent du printemps jusqu'aux vendanges en automne. Le déchaussage et la taille sont en revanche des opérations ponctuelles donc moins coûteuses.

Une analyse chronologique du graphique nous montre que l'année 1450-1451 fait preuve d'une grande régularité dans les dépenses. La fabrique a accordé de l'importance à chaque étape de la façon des vignes. Est-ce que cette application est à mettre en lien avec les mauvaises recettes de cette même année ? Cette régularité ne prévaut pas pour l'année 1449-1450. La fabrique semble avoir délaissé la taille et le renouvellement des plants pour miser sur l'entretien de la terre. Il est possible que l'année antérieure ait bénéficié de bons rendements et que les procureurs n'aient pas voulu briser le cycle des bonnes récoltes.

Les vendanges correspondent à la récolte du raisin dans les vignobles. Selon M. Le Mené, celles-ci interviennent généralement entre le 29 septembre et le 19 octobre dans les campagnes angevines mais les

comptes de fabrique ne mentionnent pas de dates précises⁸⁷. L'ouverture des vendanges est décidée par le seigneur détenteur des parcelles de vignes afin d'éviter que certains exploitants ne vendent rapidement et plus chèrement leurs récoltes. Dans les vignes, certains paroissiens coupent les grappes de raisins, tandis que d'autres portent les paniers, les vident dans des charrettes et apportent enfin le fruit des vendanges au pressoir. Celui-ci est pressé et entonné en attendant la fermentation de la boisson. La fabrique rémunère et alimente les travailleurs ainsi que leurs bêtes. Sur l'ensemble des dépenses versées pour la viticulture de Bourg dans les années 1449-1451, c'est-à-dire 26l 9s 10d, les frais liés aux vendanges représentent 3l 9s 3d soit 13,1% (14,9% en 1449-1450, 10,8% l'année suivante).

Dans cette analyse nous avons voulu lier à la fois les dépenses effectuées lors des vendanges, les rendements et la vente de vin qui permettent à la paroisse de percevoir l'essentiel de ses recettes.

Les vendanges de l'année 1448-1449 ont donné l'équivalent de 4 pipes de vin. Les procureurs précédents ayant thésaurisé également 4 pipes de vin de l'an passé⁸⁸, la recette de l'année 1449-1450 s'élève à 8 pipes de vin. La fabrique a réussi à vendre l'ensemble de sa production cette année là, soit 3571,2 litres. Les pipes de vin « veil »⁸⁹ ont été vendues à 6 livres chacune tandis que les pipes de vin « nouveau » ont été vendues 3 livres et 15 sous chacune. L'abondance et la qualité (?) de la récolte ont dû faire baisser les prix de sorte que les acheteurs n'ont pas hésité à en faire l'acquisition. Les vendanges de l'année 1449-1450 ont donné 6 pipes de vin, soit deux de plus que l'année précédente. Les procureurs de fabrique en ont vendu l'équivalent de 5 pipes, soit 2232 litres.

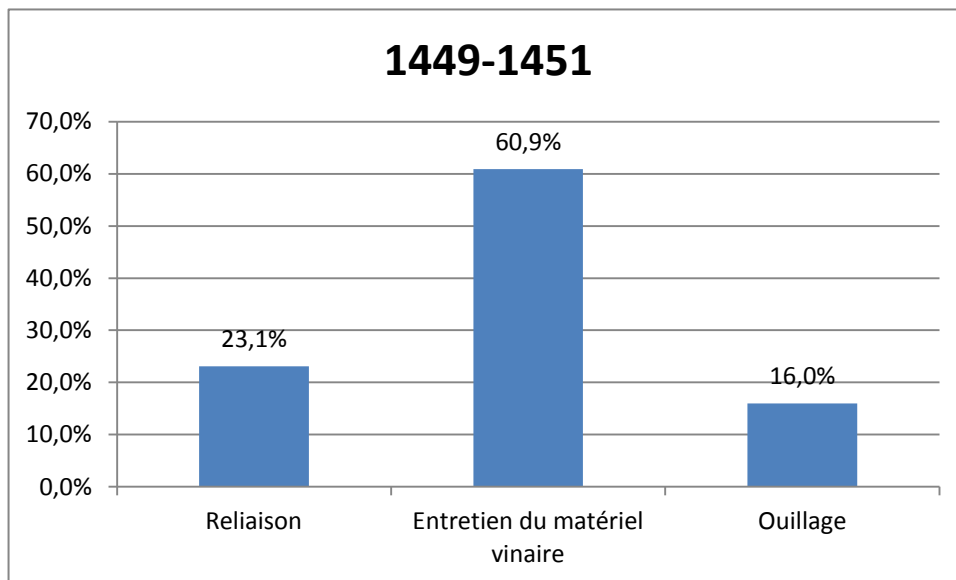
Seul du vin « nouveau » a pu être vendu lors de la recette de 1450-1451. Deux pipes ont été vendues plus de 4 livres et une pipe plus de 10 livres. L'offre en vin étant faible par rapport à la demande, les prix ont donc augmenté et les acheteurs se sont rétractés. Les dépenses ne reflètent pas vraiment ce mouvement puisque les frais des vendanges pour l'année 1449-1450 ont été plus importants alors que le rendement n'a pas suivi les efforts financiers consentis.

L'étape de la vinification englobe toutes les opérations nécessaires à la fabrication du vin. Sur l'ensemble des dépenses liées à la viticulture de Bourg dans les années 1449-1451, la vinification représente 4l et 1d soit 15,1%. Chronologiquement, cette étape intervient après les vendanges mais quantitativement, elle occupe le deuxième poste des dépenses. Au travers du registre de compte, nous avons pu identifier trois thématiques liées à la vinification : la reliaison, l'entretien du matériel vinaire et l'ouillage.

⁸⁷ M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (v. 1350 – v. 1530)*, op. cit, p. 368.

⁸⁸ F^o5v^o « Item, receu desdiz precedens procureurs quatre pippes de vin veil et quatre de vin nouveau ».

⁸⁹ L'on distingue le vin « veil » de l'année passée, du vin « nouveau » issu de l'année en cours.



Graphique 9 : Répartition annuelle des dépenses liées à la vinification.

La principale dépense faite à l'occasion de la vinification est majoritairement l'entretien du matériel vinaire. Concernant la fabrique de Bourg, cette catégorie désigne l'achat et l'entretien des tonneaux servant à recueillir le vin pendant sa fermentation. Selon l'état des finances et l'estimation des vendanges à venir, les tonneaux sont soit réparés avec les cercles, vendus par molles (1 molle contenant 20 cercles), soit laissés en tant que réserve. Les comptes de Bourg mentionnent l'existence d'un « selier »⁹⁰ servant à entreposer le vin, mais nous ne savons pas s'il se trouve dans l'église, comme c'est le cas à Soulaire⁹¹. Le renouvellement des tonneaux est fréquent car le bois casse facilement. Durant l'année 1449-1450 les procureurs font l'acquisition de 6 tonneaux, un tonneau valant 6s et 8d⁹². La moyenne d'un tonneau neuf est située entre 10 et 14s. On peut donc conclure que les tonneaux achetés n'étaient pas de première main.

La fabrique achète les matériaux nécessaires à la réparation des tonneaux mais le raccommodage des fûts et leur fermeture sont effectués par des « relieurs »⁹³ ou tonneliers rémunérés pour leurs services.

Enfin, l'opération de l'ouillage est le dernier type de dépense consentie pour la vinification. Lors de la fermentation du vin, une partie du liquide s'évapore ou est absorbée par le bois du tonneau, ce qui altère la qualité du cru. Cette technique consiste à tenir les contenants toujours pleins⁹⁴.

La viticulture est l'atout économique majeur de la paroisse de Bourg. Les représentants de sa fabrique et ses paroissiens joignent leurs forces physiques et financières dans la production du vin. La répartition des dépenses liées à la vigne et l'organisation rigoureuse des opérations d'entretien et de renouvellement nous montrent à quel point la culture viticole était planifiée et vitale aux yeux des Angevins.

⁹⁰ F°11v° « Et nota que la sisieme est uncore ou selier ».

⁹¹ F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550, op. cit*, p. 171.

⁹² F°9v° « Item, pour six tonneaux pour meptre vin acheter à Angiers, chacun tonneau cousta en principal VI sols VIII deniers... ».

⁹³ F°15 « Item, pour ung relieux qui fut par ung jour pour paie.. ».

⁹⁴ F°7 « Item, pour vin achaté pour anoulier les quatre pippes de vin veil vendues à Thebaut de la Chesnaye ».

2.2.2. La main d'œuvre viticole

La capacité de mobilisation des laïcs et leur volonté de participer à l'économie paroissiale au travers des travaux agricoles sont notables. Dans cette sous-partie nous avons choisi d'analyser la main d'œuvre employée pour chaque étape de la viticulture, leurs salaires et leur journée de travail.

Concernant la façon des vignes de Bourg dans les années 1449-1451, la répartition de la main d'œuvre s'effectue comme tel :

Tableau 2 : Main d'œuvre, salaires et journées de travail nécessaires à la façon des vignes.

	Personnel	Salaires par individu	Journées de travail
<i>Déchaussage</i>	18 hommes	12 deniers	1/2 journée
<i>Taille</i>	28 hommes	15 deniers	
<i>Bêchage</i>	70 hommes	15 deniers	2 jours
<i>Binage</i>			

Les informations évoquant la main d'œuvre employée pour la façon des vignes durant cette période sont éparpillées, incomplètes. Les indications les moins fournies regardent le temps de travail, mais d'autres indices manquent pour effectuer une étude complète : la taille et l'emplacement des parcelles, la nature du contrat (par forfait ou par journée travaillée ?), les catégories de travailleurs (ouvriers, vignerons ?) ainsi que les raisons pour lesquelles ils travaillent.

Nous pouvons malgré tout observer que l'embauche s'effectue selon la nature des opérations viticoles. En effet le bêchage, tâche la plus épuisante de toutes, est celle qui demande le plus d'efforts, le plus d'hommes payés au salaire le plus élevé et le plus de jours de travail. Viennent ensuite la taille, le déchaussage et le binage, pour lesquels nous n'avons pas de renseignements. Les procureurs de fabrique privilégient donc les tâches les plus délicates et les plus importantes pour la croissance et le futur rendement des plants.

L'étude de la main d'œuvre au travers des registres de fabrique nous montre à quel point les sources comptables sont limitées dans l'analyse d'une histoire essentiellement sociale. Concernant les vendanges, la répartition de la main d'œuvre s'effectue comme tel :

Tableau 3 : Main d'œuvre, salaires et journées de travail nécessaires aux vendanges.

	Personnel	Salaires par individu	Journées de travail
<i>Sommiers</i>	4	20 deniers	2
<i>Coupeurs</i>	20	10 deniers	1
<i>Hommes</i>	12	15 deniers	1

Encore une fois, la distribution du travail correspond à certaines étapes particulières des vendanges. L'appellation des ouvriers renvoie généralement à une tâche spécifique. Alors que les coupeurs ou vendangeurs

sont chargés de cueillir les grappes de raisin et que les sommiers l'acheminent au pressoir, la catégorie des « hommes » est plus confuse. Les procureurs de fabrique ont regroupé sous cette qualification les « videurs de somme »⁹⁵ et les « presseureux »⁹⁶ qui doivent vider les paniers dans les charrettes et fouler grossièrement le raisin.

Grâce aux renseignements fournis par les procureurs de fabrique, nous pouvons approcher une étude des catégories sociales des travailleurs embauchés pour les vendanges. L'indice le plus flagrant est celui des salaires. La rémunération des ouvriers s'effectue selon le sexe et le type de travail. Les coupeurs reçoivent en moyenne de 8 à 10 deniers par jour, les « faiseurs de somme » et les « presseureux » de 12 à 15 deniers tandis que les sommiers obtiennent 20 deniers. Pourquoi de telles disparités ? Nous savons par exemple que la catégorie des coupeurs, généralement composée de 5 à 10 individus chaque année, peut être majoritairement constituée de femmes. La cueillette du raisin étant considérée comme une tâche complémentaire de la culture viticole, elle peut donc être confiée à un personnel féminin qui reçoit un salaire moins élevé. Porter les paniers et fouler la vendange est une opération épuisante réservée aux hommes. Devant l'effort accompli et le sexe des travailleurs, la rémunération est rehaussée. Enfin, les sommiers sont les ouvriers les mieux payés et socialement les plus élevés à cause de leur attelage, mobilisé pour l'occasion⁹⁷.

Concernant la vinification, les comptes de fabrique ne mentionnent qu'un seul type de main d'œuvre, celle des relieurs. La paroisse fait appel à eux une fois par an pour 20d de salaire par jour (f°15). Leur rémunération est parmi les plus hautes en raison de leur spécialisation. Les tonneliers forment souvent des entreprises familiales, mais aucune indication n'évoque leur provenance, ni même celle de leur tonneau.

2.2.3. Transports et matériaux

Le financement de la main d'œuvre n'est pas la seule dépense liée à la viticulture à Bourg dans les années 1449-1451. Si la paroisse fournit l'essentiel de la matière première, elle a aussi besoin de contacts extérieurs pour finaliser sa production et son commerce.

En observant attentivement le registre des procureurs de fabrique, nous nous apercevons que les besoins de l'institution villageoise sont concentrés autour d'une denrée spécifique, le bois. Les principaux matériaux importés à Bourg durant ces années sont des « pesseaux » (f°13v°) ou échelas, des cercles et des tonneaux. Les « pesseaux » sont des morceaux de bois qui soutiennent les sarments au cours de leur croissance. La quantité achetée est fluctuante selon les années et les besoins ; le cahier mentionne à deux reprises l'achat d'échelas mais seulement une unité de « seze cens de pesseau » (f°13v°). Afin de réparer les tonneaux que possède la fabrique, les procureurs font l'acquisition de 8 molles de cercles, soit environ 160 pièces, et de « troys grans sercles » (f°15). S'ils vendent quatre pipes de vin avec le « fust » (f°6) lors de la

⁹⁵ F°10v° « *Item*, à quatre hommes qui firent les sommes, vidierent les panniers et foullierent la vendenge... ».

⁹⁶ F°10v° « *Item*, en despense dudit presseureur et de ceulx qui portierent et raportierent ledit marc et firent la boysson ».

⁹⁷ F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550, op. cit*, p. 166-169.

première recette, ils se procurent 6 tonneaux la même année. Les échanges et les apports externes sont donc importants.

Le bois qui constitue les achats en pesseaux et en cercles provient de paroissiens dont les noms sont récurrents dans le registre de fabrique⁹⁸. La fabrique préfère faire fonctionner l'économie locale, réserver ses achats à un marché de proximité qui lui coûterait également moins d'argent en terme de transport. Seuls les tonneaux proviennent d'Angers. Quelles routes empruntent ces fournitures ?

Étant donné la situation géographique de Bourg, les procureurs de fabrique ont le choix entre la voie terrestre et le voie fluviale. Si le convoyage du bois ou du raisin ne présente pas de difficultés premières, celui du vin est plus délicat. Nous avons pu relever 9 mentions de « chemins » partant ou arrivant à Bourg dans ce registre et 4 rues ou chemins internes au village⁹⁹. Rares sont les informations concernant les transactions locales et leur acheminement, cependant, étant donné la proximité des fournisseurs et des acheteurs, le transport terrestre paraît être le plus approprié. Nous pouvons seulement deviner que les attelages menant la vendange au pressoir empruntent le chemin allant de Bourg au « pressouer de Ris » (f°1v°). Aucune route ne relie spécialement Bourg à Angers, deux villes séparées d'une dizaine de kilomètres. Le transport des tonneaux combine à la fois par voie fluviale et terrestre car le village ne possède pas d'accès direct à la rivière. La responsabilité en revient à un des procureurs qui dépense 5 sous pour le transport (f°9v°). Si la vitesse et la sécurité relative du convoi fluvial est préférable pour cet achat conséquent, le coût de l'opération la rend certainement exceptionnelle. Nous ne savons pas à quel point de la rivière le chargement a été débarqué, mais les comptes de Soulaire mentionnent différents lieux comme le port de Briollay, la baillie de Noyant, Vérigné ou encore Cantenay-Épinard¹⁰⁰.

Si l'importation de matériaux nécessaires à la viticulture de Bourg noue des contacts extérieurs à la paroisse, l'essentiel de la production et de la vente de vin est tournée vers l'autoconsommation à l'échelle du village.

Le rôle économique et social du vin à Bourg est vital pour la survie de la communauté. L'institution fabricienne est chargée d'organiser et d'entretenir sa production, en partenariat avec les paroissiens, qui lui fournissent les matériaux et la main d'œuvre nécessaires. La dimension religieuse du vin contribue à lui apporter une aura supplémentaire. Indispensable au bon déroulement de la messe et du sacrement de l'eucharistie, le fruit du vignoble est profondément respecté par les fidèles tout comme les procureurs de fabrique. Bienfaitrice, la fabrique apporte aux paroissiens une sécurité financière et permet l'accomplissement de leur spiritualité.

⁹⁸ F°13v° « ...Thomas Pioxtier, Etienne Carnuet et Jean Chasin... »

⁹⁹ Liste des chemins : de Bourg au « pressouer de Ris », à « Escuillé », à la « Druectée », à Soulaire, au « boys de Ris », à la « croyez Tiphayne » et de la chapellenie de la Broderie au « pavement ».
Liste des rues internes au village : chemin entre le cimetière et la demeure de Guillaume Beauchesne, la rue Orbey, la rue Bonroux et la ruete entre le « courtil du curé de Bourg » et la demeure de Jean Loysseau.

¹⁰⁰ F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, op. cit, p. 93.

2.3. Restauration, embellissement et entretien de l'église paroissiale

En dehors de la gestion des aspects administratifs et économiques, la prérogative originelle de l'institution fabricienne concerne le domaine religieux. En cette fin de Moyen Âge, la mise en valeur de l'édifice culturel constitue toujours une de ses priorités. Symbolisant le rassemblement et l'unicité de la communauté, l'église paroissiale est surtout le lieu de célébration du culte catholique. Dans les années 1450 l'éloignement des conflits et la reprise économique rendent possibles et nécessaires les travaux de restauration mais aussi l'entretien du mobilier religieux. L'imprégnation religieuse dans les campagnes angevines est foisonnante et reflète l'attachement des fidèles à ces pratiques. Celui-ci se manifeste par une mobilisation active des paroissiens et des actes de piété très variés qui sont relayés par un clergé nombreux et diversifié.

2.3.1. Densité de l'encadrement religieux autour de Bourg

Du fait de la proximité de la ville d'Angers, métropole diocésaine, le personnel desservant mobilisé dans la région est important. Il encadre les pratiques dévotionnelles collectives et individuelles des fidèles.

Lors de la présentation générale de l'institution fabricienne, nous avons vu que le registre mentionnait seulement la présence permanente du curé de Bourg, Hamon Laillier et celle de deux prêtres, Louis Hegrin, lors de la reddition du compte (f°18) et Jean Gilles (f°9), lors de la deuxième recette. La faiblesse quantitative apparente du clergé à Bourg nuit-elle à la qualité des offices ? Nous n'avons pas pu établir d'estimation démographique pour le village donc nous ne pouvons pas déterminer si la paroisse manque d'effectif ecclésiastique. De plus, le curé est le personnage central de la communauté, l'autorité religieuse la plus couramment fréquentée. Il possède la « charge d'âme », c'est-à-dire qu'il assure le service divin hebdomadaire et lors de fêtes solennelles dans l'église paroissiale et il administre également les différents sacrements aux fidèles. Un lien étroit unit le curé à ses ouailles car il agit en tant qu'intermédiaire. Il crée le lien entre la parole divine et les prières des croyants. La qualité de l'office dépend avant tout de lui.

L'enseignement prodigué par le curé est parfois complété par les sermons des prédicateurs. À l'origine, la prédication était destinée à vulgariser les textes bibliques et patristiques aux fidèles mais à partir du XII^e siècle, celle-ci s'est davantage tournée sur la liturgie du jour, les évangiles et les épîtres. Confiée au XIII^e siècle aux ordres mendiants, ces derniers ont assuré pendant des siècles un quasi monopole sur les prédications vernaculaires. Afin de palier leur absence dans les zones rurales, une prédication séculière a également vu le jour dans les campagnes. Celle-ci revient aux prêtres des paroisses¹⁰¹. La fabrique de Bourg fait appel (ou reçoit ?) et rémunère trois prédicateurs chaque année entre 1449 et 1451. Ils interviennent lors des fêtes solennelles de « Pasques flouris », du « Vendredy benoist » et le « jour du Sacre ». Si la présence des prédicateurs est exceptionnelle dans la paroisse de Bourg, elle est cependant régulière. Malheureusement, l'identité de ces prêcheurs reste mystérieuse. Le registre de compte évoque seulement le terme de « religieux » (f°8) qui renverrait donc vraisemblablement aux frères mendiants.

¹⁰¹ A. VAUCHEZ (dir.), *Dictionnaire Encyclopédique du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, éd. du Cerf, 1997, p. 299

De plus, le curé et les paroissiens reçoivent chaque année la visite pastorale. Les représentants de l'évêque, archidiacre et/ou doyen, se déplacent à deux reprises à Bourg dans les années 1449-1451. Ces derniers sont chargés de contrôler la situation économique de la paroisse, d'enseigner le clergé et de corriger les déviances, si déviances il y a. L'encadrement religieux des habitants de Bourg est ainsi assuré.

En dehors des considérations temporelles, la paroisse de Bourg signale de nombreuses chapellenies et prieurés sur ses terres par l'intermédiaire des comptes de fabrique. Nous avons comptabilisé 5 chapellenies et 1 prieuré¹⁰². À partir du XII^e siècle, la chapellenie désigne une institution ecclésiastique chargée d'assurer des prières pour les morts et parfois même pour des vivants. Sa fondation nécessite trois conditions : l'établissement d'un desservant (le chapelain) chargé de célébrer les messes, d'un lieu de culte et d'une dotation pour pourvoir à leur entretien. Le lieu de culte d'une chapellenie n'est pas forcément établi dans l'église paroissiale. La notion de « chapelle » renvoie également à une annexe, un établissement public ou un bâtiment privé en ville comme à la campagne¹⁰³. Le registre ne mentionnant pas de chapellenies au sein de l'édifice paroissial, nous pouvons supposer qu'elles se déploient tout autour de Bourg. Les notions de « prieur » et de « prieuré » renvoient quant à eux au monachisme. Le prieur guide, après l'abbé, la vie matérielle et spirituelle d'une communauté régulière. Il est titulaire d'un prieuré, c'est-à-dire d'une dépendance d'un monastère. Il peut s'agir d'une petite maison rurale ou urbaine où vivent quelques religieux. Dans le registre de fabrique, la mention du prieur de Sautère est située dans l'énumération des rentes dues annuellement aux procureurs. Un certain Jean Gaultier possède deux quartiers de pré joignant celui du prieur (f°2v°). Nous pouvons donc supposer qu'il loge dans un petit logement rural attenant.

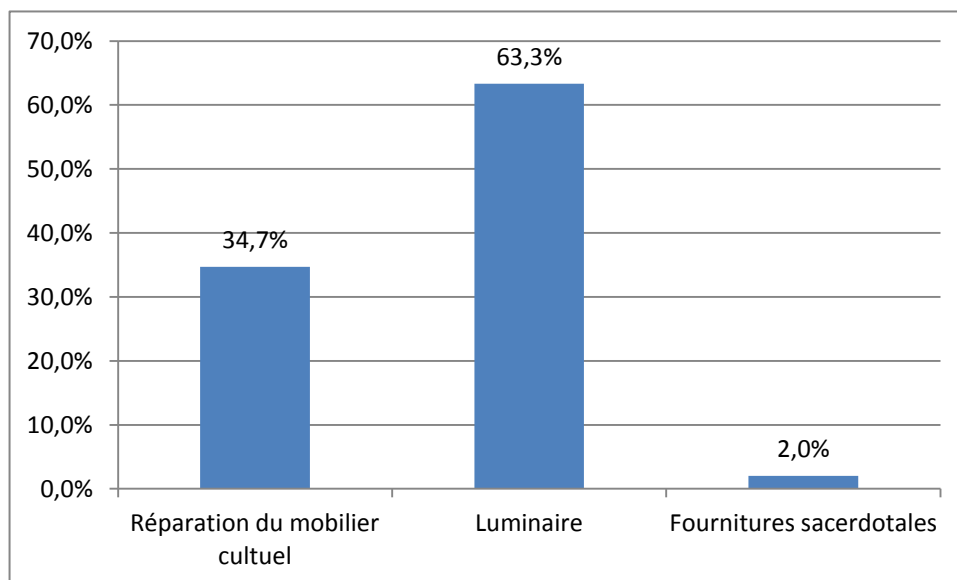
Que ce soit en termes de lieu, de temporalité, de piété individuelle ou collective, la religion est le cadre de vie quotidien des paroissiens à Bourg et sa fabrique participe à cet encadrement.

2.3.2. Entretien du mobilier culturel et inventaire

Les dépenses liées à l'entretien du mobilier culturel sont réparties entre les besoins du culte et les grands travaux. Elles concernent les frais engagés dans la réparation du matériel, l'achat de luminaire mais aussi le renouvellement d'encens, d'huile sainte, de pain « à communier » et de fleur.

¹⁰² Il s'agit des chapellenies de la Broderie, du Lidoreaux, de Chasteaux et de celle que fonda Benoît de l'Escolle. Le registre mentionne également le prieur de Sautère.

¹⁰³ A. VAUCHEZ (dir.), *Ibid*, p. 1256.



Graphique 10 : Répartition des dépenses liées à l'entretien du mobilier cultuel à Bourg 1449-1451.

L'analyse de ces dépenses reliée à celle de l'inventaire nous éclaire sur la religiosité des paroissiens de Bourg durant les années 1449-1451 ainsi que sur le rôle de la fabrique dans l'accomplissement de ces pratiques.

Les archives de fabrique de Soulaire et Bourg détiennent plusieurs inventaires qui permettent de reconstituer le patrimoine de leur église¹⁰⁴. Les procureurs de fabrique sont chargés d'établir la liste des ornements sacerdotaux, des objets sacrés, du linge d'église et des livres mis à la disposition du curé pour les offices, et par son intermédiaire, aux paroissiens. Nous avons voulu distinguer les objets sensibles, d'aspiration spirituelle qui composent ce mobilier cultuel.

Le comportement d'un fidèle catholique est dicté par la quête ultime du Salut, cette vie après la mort conditionnée par ses actions passées. La relation entre les paroissiens et leur religion se fait donc spontanément et individuellement bien que leur participation aux célébrations soit collective et obligatoire. Le curé de Bourg, comme nous l'avons vu, est chargé d'enseigner la parole divine à ces âmes. Pour ce faire, il est aidé d'au moins 12 livres parmi lesquels on retrouve des livres sacerdotaux (« messers », « breviere », « ung ordinaire »¹⁰⁵), des lectures hagiographiques (« cayer de saint Blaise », « petit livret de la Conception et Saint Louis ») et un sermonnaire (« cahier de la feste du Sacre »), chargé d'expliquer le sens de la célébration du jour. La religion catholique étant une religion révélée au travers de la Bible, la lecture des textes sacrés constitue donc un passage nécessaire lors de la célébration de la messe, temps fort et solennel de l'action liturgique. L'église de Bourg ne possède pas de Bible mais des livres sacerdotaux servant au culte et reprenant la parole divine et les usages du diocèse. En dehors de la lecture, l'élocution tient également une place importante dans la liturgie catholique, en particulier les chants. Le curé est donc accompagné d'un « saultier », d'un « antiphonier » et d'un « greel » ou graduel. Le déroulement liturgique s'achève avec le sacrement de l'eucharistie, où les fidèles communient avec le Corps et le Sang du Christ par le vin et le pain.

¹⁰⁴ F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, op. cit, p. 95.

¹⁰⁵ Tous les objets liturgiques évoqués lors de cette sous-partie sont tirés du f°17v°.

Outre les enseignements moraux et spirituels, le culte catholique possède des aspects sensibles et concrets dans l'exercice de la foi. L'eucharistie en est un exemple, mais la mise en scène de la liturgie est avant tout symbolisée par la lumière¹⁰⁶. Les dépenses liées au renouvellement du luminaire occupent 63,3% des frais d'entretien du mobilier cultuel et ce sont les procureurs de fabrique qui sont chargés d'acheter lampes, cierges et torches pour les paroissiens et leur desservant. Le luminaire et l'encens de Bourg sont réservés aux grandes fêtes solennelles comme Pâques, le jour du Sacre ou encore Noël. Nous pouvons remarquer que certains types d'éclairages sont privilégiés pour certaines fêtes : ainsi le jour de la fête de Pâques nécessite annuellement un grand cierge, dit bénit, et six petits cierges. De même, la fête du Sacre reçoit tous les ans deux torches. La lumière, symbole de pureté et de Passion, se reflète sur les ornements précieux de l'église et de l'autel. Les objets sacrés posés sur ce « grant autier » sont composés d'or et d'argent mais également de soie (deux calices d'argent, une « custode » d'argent, une croix recouverte d'argent). La réparation de ces parures mobilise le deuxième poste des dépenses d'entretien du mobilier cultuel. Un orfèvre et un artisan sont chargés de réparer la croix, les chasubles et draps de soie de l'église. Les vêtements qui parent le curé pour les cérémonies religieuses sont en effet énumérés dans l'inventaire. Il a à sa disposition : 5 chasubles, 9 aubes, 6 amicts et 1 surplis et un linge d'église composé de 41 nappes, 2 draps de soie et 2 draps mortuaires qui sont entreposés dans deux coffres (« huge à meptre le linge »). L'ultime aspect de cette mise en scène est peut-être symbolisé par les cloches de l'église. L'église de Bourg en possède trois, deux grandes et une petite. Elles rythment le temps liturgique et appellent les fidèles à la messe. Leur son accompagne les paroissiens au-delà même du bâtiment spirituel, jusque chez eux. L'encadrement religieux des fidèles est donc permanent.

Grâce à l'approvisionnement et au renouvellement du mobilier cultuel par les procureurs de fabrique, les paroissiens de Bourg peuvent exprimer leur foi au travers d'une liturgie textuelle et orale, reprise et symbolisée par divers objets sacrés. L'institution fabricienne contribue à la sécurité spirituelle des fidèles et elle est notamment remerciée par une libéralité spontanée des croyants. Au travers d'actes charitables, comme l'octroi de dons en argent ou en nature, la fabrique peut continuer à entretenir l'édifice religieux de la communauté. Ces échanges entre procureurs et paroissiens profitent donc à l'ensemble de la société de Bourg.

2.3.3. Les travaux

Les comptes de fabrique sont les seules sources permettant d'étudier la reconstruction des églises paroissiales dans la campagne angevine à la fin du Moyen Âge. Les exemples de travaux à Bourg durant le XV^e siècle sont nombreux et reflètent la nécessité d'entretenir l'édifice religieux. Les projets des procureurs de fabrique en matière de chantier oscillent entre restauration et embellissement du bâtiment cultuel. Nous employons le terme de « restauration » et non de « reconstruction » car les travaux évoqués dans le registre de la fabrique de Bourg lors des années 1449-1451 ne témoignent pas de destruction, mais d'un délabrement général de l'église. Cette nuance a notamment été apportée par les historiens comme B. Chevalier et J-M. Matz

¹⁰⁶ A-S. DURIS (dir. MATZ. J-M), *Gée à la fin du Moyen-âge (1478-1479), sa fabrique et ses paroissiens autour de l'église Saint-Aubin, op. cit.*, p. 129-130.

dans les années 1990¹⁰⁷. À travers différents articles, ils ont révisé la responsabilité de la guerre de Cent Ans dans la désolation des édifices culturels paroissiaux en mettant en avant une longue dépression économique et démographique s'étendant de 1350 à 1450.

Les dépenses concernant les travaux de l'église à Bourg représentent de 8,6% à 37,3% des frais consentis par la fabrique du village. L'essentiel de la restauration a eu lieu entre 1449 et 1450. Elle concerne avant tout l'intérieur du bâtiment tandis que l'année 1450-1451 est basée sur son entretien extérieur. La répartition des travaux correspond donc à une certaine logique, preuve que les procureurs devaient planifier leurs opérations. De quelle nature sont-ils ?

Les annotations des fabriciens nous indiquent qu'il s'agit avant tout de travaux d'assainissement et d'entretien. Les premières grandes opérations concernent le renforcement des fondations, la réparation du sol de l'église et le blanchiment des murs. L'ensemble de ces travaux nécessita l'établissement d'un contrat avec deux maçons et l'aide de 6 ouvriers rémunérés 15 deniers chacun par jour (f°9). La durée des opérations n'est pas indiquée mais nous savons qu'ils ont au moins duré plus de deux jours, période durant laquelle le nettoyage de la nef a eu lieu (f°9v°). La fabrique fit également l'acquisition de chaux, cailloux, sablon transportés à Bourg par « charretées ». L'acheminement par voie terrestre paraît avoir été privilégié. La provenance de ces matériaux n'est pas non plus évoquée, mais la plupart des noms des fournisseurs sont étrangers au compte de la fabrique pour les années 1449-1450. Nous pouvons supposer qu'ils sont extérieurs à la paroisse et que cette dernière ne possède pas ces ressources.

Les procureurs de fabrique se sont davantage tournés vers l'entretien extérieur du bâtiment lors de l'année 1450-1451. Les travaux les plus significatifs ont touché à la couverture de l'église. Deux milliers d'ardoises ont servi à cette opération de même que des lattes et des clous (f°7 et 13). La fabrique fait appel à 10 hommes pour couvrir l'ensemble de l'édifice et à un charpentier pour mettre un « seil » à l'église, pendant 1 jour pour 20 deniers de rémunération (f°14). La notion de « seil » ne correspond pas à ce métier ; nous ne savons pas s'il s'agit de marches, d'un auvent ou d'une porte en bois. Enfin, la restauration extérieure s'achève avec la réparation d'une des cloches de l'église. Les travaux de cette année ont ainsi lié assainissement, par l'étanchéité du toit, et restauration.

Le bâtiment culturel de Bourg a subi de multiples transformations lors des années 1449-1451. Les réparations se sont échelonnées sur deux années de comptabilité et ont ranimé l'église du sol au plafond. La participation de la fabrique est considérable en matière d'acheminement des matériaux et rémunération de la main d'œuvre. Ne connaissant pas l'identité des ouvriers employés, nous ne pouvons savoir s'il s'agit de paroissiens ou d'ouvriers plus qualifiés. La participation des laïcs à Bourg s'arrête donc à leur libéralité en ce qui concerne notre analyse.

La distinction entre grands travaux et travaux d'appoint n'est donc pas valable pour Bourg durant ces deux années. Les deux notions s'articulent devant l'étendue du délabrement de l'église. Des fondations fragiles, un sol nivelé, une toiture non étanche, un accès difficile, des cloches en mauvais état, le bilan est lourd pour la

¹⁰⁷ B. CHEVALIER, « La restauration des églises paroissiales en France après la guerre de Cent Ans », *Papauté, Monachisme et Théories Politiques, t. 2 : les églises locales. Études d'histoire médiévales offertes à Marcel Pacaut*, Lyon, 1993, p. 443-452.

J-M. MATZ, « La reconstruction des églises paroissiales après la guerre de Cent Ans : le témoignage des comptes de fabriques du diocèse d'Angers », *op. cit.*, p. 125-140.

paroisse. Tous ces domaines d'intervention font partie des travaux les plus récurrents dans les comptes de fabrique ; la qualité des travaux est-elle à remettre en doute? L'église de Bourg est-elle à ce point dégradée ? Le tableau est peut-être noirci par le manque de descriptions des tâches effectuées.

Pour finir, nous avons voulu savoir ce qui coûtait le plus cher aux procureurs de fabrique lors de ces grands travaux. Est-ce l'achat et le transport des matériaux ou la rémunération des ouvriers ? Les matériaux cumulent 96,75 sous de frais contre 239,17 sous pour la main d'œuvre. Pourquoi un tel écart ? Les contrats établis entre la fabrique et les ouvriers spécialisés (orfèvre, maçons, charpentier) prévoient à la fois la rémunération des artisans pour leur journée de travail, mais aussi le fait qu'ils fournissent les matériaux. Les procureurs de fabrique ne peuvent donc pas contrôler la qualité des matériaux utilisés mais ce mode de rémunération les soustrait aussi aux démarches et aux déplacements pour aller les quérir.

La restauration de l'église paroissiale amène donc une véritable réflexion autour de la planification des travaux en termes de financement, de main d'œuvre et de matériaux. La participation active des procureurs de fabrique est relayée et secondée par la solidarité et la volonté des paroissiens de participer à l'entretien de leur église. La salubrité de l'édifice religieux doit répondre à leurs attentes spirituelles et attirer les plus réticents.

CONCLUSION

Les prérogatives des fabriques paroissiales sont multiples et touchent autant au domaine politique, qu'économique et religieux. Les relations qu'entretiennent procureurs et paroissiens à Bourg entre 1449 et 1451 varient en fonction des besoins dans ces différentes catégories.

Les rentes perçues par la paroisse garantissent l'influence territoriale de la communauté. L'enjeu foncier et financier de cette contribution est primordial pour garantir la domination sur la terre, mais il ne constitue pas un atout nécessaire pour le budget de la paroisse durant ces années excédentaires. Les procureurs ne sont donc pas soumis à la participation rentière des paroissiens. En revanche, le manque d'autonomie de ces derniers concernant la propriété et l'exploitation de leurs terres inclut une certaine contrainte pour eux. Fabrique et paroissiens ne semblent pas être sur le même pied d'égalité dans ce domaine ; l'encadrement et le contrôle des procureurs induit un caractère coercitif de l'institution fabricienne.

En matière d'économie leurs relations sont davantage marquées par l'interdépendance. La viticulture, première production de la communauté, nécessite la participation conjointe des deux acteurs. Les tenanciers cultivent les parcelles de vignes, les procureurs livrent les fournitures et la main d'œuvre. Les paroissiens récoltent les productions, les procureurs finalisent leur transformation. L'équilibre des recettes et des dépenses est de mise en matière de viticulture autant que l'égalité entre la fabrique et le reste de la communauté.

Enfin, les attentes spirituelles des fidèles laissent peser sur les procureurs une grande responsabilité. Leur liberté budgétaire est largement enchaînée aux besoins liturgiques de la paroisse. La valeur symbolique et unitaire de l'édifice cultuel doit être entretenue. L'encadrement religieux de la paroisse concerne l'ensemble des croyants, villageois et fabriciens inclus. Les deux corps sont mis sur un même pied d'égalité mais les revendications spirituelles de la majorité des paroissiens prévalent sur les actions des procureurs.

Les relations entre l'institution fabricienne et la communauté de Bourg entre les années 1449-1451 ne sont pas linéaires. Sans être conflictuelles, les besoins et les intérêts de la communauté sont autant d'enjeux qui mobilisent différemment les deux protagonistes pour le bien et la continuité de la communauté. Chacun possède donc un rôle spécifique dans l'accomplissement de cet objectif.

Bibliographie

Dictionnaires et instruments de travail

- A. BOUTON, *Le Maine, histoire économique et sociale : le Moyen Âge*, Mayenne-le-Mans, Imp. Floch, 1976, 757p.
- R. FAVREAU (dir), *Monumenta Historiae Galliarum, Atlas Historique Français. Le territoire de la France et de quelques pays voisins, Anjou*, 2 vol., Paris, 1973.
- R. FAVREAU (dir), *Anjou, Cadre naturel, Histoire, Art, Littérature, Langue, Économie, Traditions populaires*, Le Puy-en-Velay, Christine Bonneton (éd), 399p.
- L. GENICOT (dir), *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, fasc. 70, 56, 64 et 73, Belgique, 1977.
- A-J. GREIMAS, *Dictionnaire de l'ancien français : le Moyen Âge*, Paris, Larousse, 1992, 630p.
- J. GUILLAUME, V. CARRIÈRE (dir), « Comment concevoir une monographie paroissiale ? », *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t.2, Paris, 1936, p. 303-345.
- J. JULLIARD, M. WINACK (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français, les personnes, les lieux, les monuments*, Seuil, Paris, 2009, p. 830-831.
- C. PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, 4 vol., Angers, 1874-1878.
- A. VAUCHEZ (dir.), *Dictionnaire Encyclopédique du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, éd. du Cerf, 1997.
- A. VILLIEN, E. MAGNIN, A. AMANIEU et R. NAZ, *Dictionnaire de Droit Canonique*, 7 vol, Paris, 1925-1965.

Historiographie

- C. DELACROIX, F. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTADT, *Historiographies. Concepts et débats*, tome 1, Paris, Gallimard, 2010, p.153-161, 268-281.
- Y-M. HILAIRE (éd.), *De Renan à Marrou, l'histoire du christianisme et les progrès de la méthode historique (1863-1968)*, Presses Universitaires du Septentrion, 1999, Paris, p. 11.

Archives ecclésiastiques et fonds de fabriques

- A. BOS, « Les archives des fabriques parisiennes à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1998, tome 156, pp. 369-405.
- G. CONSTANT, « Les registres de marguilliers », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 24. N°103, 1938. p.183.
- J. GADILLE, « Premier bilan de l'enquête sur les archives diocésaines », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 53, N°150, 1967. pp. 55-70.
- P. GOUJARD, « Les fonds de fabriques paroissiales : une source d'histoire religieuse méconnue », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 68, N°180, 1982. pp. 99-111.

G. LABEL (dir. P. MARCILLOUX), *Archives diocésaines d'Angers*, mémoire de licence professionnelle, Université d'Angers, 2009.

Ouvrages généraux

J. CHÉLINI, *Notre temps quotidien, le calendrier chrétien*, Paris, Picard, 1999, 140p.

A-M. HELVÉTIUS, J-M. MATZ (dir. M. BALARD), *Église et société au Moyen Âge, (V^e-XV^e siècles)*, Paris, Hachette, 2008, 303p.

G. LEBRAS, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, 289p.

E. PALAZZO, *Liturgie et société au Moyen Âge*, Aubier, 2000, 270p.

P. ROUILLARD, *Les fêtes chrétiennes en Occident*, Paris, éditions du Cerf, 2003, 347p.

VAUCHEZ, *Les laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987, 309p.

F. VÉNIEL, *La femme dans la société médiévale*, Bayeux, Heimdal, 2012, 144p.

L. VERDON, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, Paris, Ellipses, 2006, 214p.

Histoire institutionnelle de la paroisse

J. AVRIL, « La paroisse médiévale. Bilans et perspectives d'après quelques travaux récents », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 74, 1, 1988, p. 91-113.

B. CHEVALIER, « La restauration des églises paroissiales en France après la guerre de cent ans », *Papauté, Monachisme et Théories Politiques*, t. 2 : *les églises locales. Études d'histoire médiévales offertes à Marcel Pacaut*, Lyon, 1993, p. 443-452.

J. COSTE, « L'institution paroissiale à la fin du Moyen Âge. Approche bibliographique en vue d'enquêtes possibles », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Age*, t. 96, 1984, p.295-326.

J. GAUDEMET, « La paroisse au Moyen Âge », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1973, n° 162, p. 5-21.

G. HUARD « Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale des origines à la fin du Moyen Âge », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, t. 24, 1938, p. 5-22.

Ouvrages spécialisés

Encadrement et vie religieuse au sein du diocèse d'Angers

J. AVRIL, *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers (1148-1240)*, 2 vol., Lille, Paris, 1982.

F. LEBRUN, *Le diocèse d'Angers*, Paris, Beauchesne, 1981, 307p.

J-M. MATZ, *Les miracles de l'évêque Jean Michel et le culte des saints dans le diocèse d'Angers (v. 1370 - v. 1560)*, thèse, 3 vol., Paris X, 1993.

J-M. MATZ, « Le chapitre et les chanoines de Saint-Martin d'Angers à la fin du Moyen Âge », *Archives d'Anjou*, Association des Amis d'Archives d'Anjou, 2006, n°10, p. 23-43.

F. UZUREAU, « Les divisions administratives de la province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire », *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 5^e série, t. 10, 1907, p. 159-219.

Histoire économique et sociale locale

M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (v. 1350 – v. 1530), Étude économique*, Nantes, Cid éditions, 1982, 534p.

J-M. MATZ, « Viticulture, vin et société en Anjou à la fin du Moyen Âge », *Archives d'Anjou*, Association des Amis d'Archives d'Anjou, 2010, n° 14, p. 7-25.

A. POITRINEAU, P. CHARBONNIER, A. CONTIS, F. MOUTHON, *Les anciennes mesures locales du sud-ouest d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, 1996, 242p.

Les fabriques paroissiales en Anjou

A-S. DURIS (dir. MATZ. J-M), *Gée à la fin du Moyen Âge (1478-1479), sa fabrique et ses paroissiens autour de l'église Saint-Aubin*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1998, 205p.

F. LEMONNIER (dir. MATZ. J-M), *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2000, t1, 192p.

J-M. MATZ, « La reconstruction des églises paroissiales après la guerre de cent ans : le témoignage des comptes de fabriques du diocèse d'Angers », *La reconstruction au Moyen Âge (Acte du colloque d'Angers, 1996)*, éd. N.- Y. Tonerre et D. Prigent, Angers, 1998, p. 125-140.

J-M. MATZ, « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », *L'argent des villages du XIII^e au XVIII^e siècle, Actes du colloque d'Angers (30-31 octobre 1998)*, éd. par FOLLAIN. A, *Bibliothèque d'Histoire Rurale*, n°4, 2000, p. 97-118.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE :	3
PRÉSENTATION DE LA SOURCE	3
1. Les comptes de fabrique : conservation, postérité et intérêt historique de ces archives paroissiales	3
1.1. La conscience archivistique au XV ^e siècle au travers des comptes de fabrique	3
1.2. Les archives diocésaines d'Angers.	5
1.3. Les archives de la fabrique de Bourg	6
2. Le livre de comptes de la fabrique de Bourg pour l'année 1449	7
2.1. La place du registre dans les archives du XV ^e siècle	7
2.2. 1449 : une année ordinairement spéciale.....	8
2.3. Description codicologique du registre	9
3. Le livre de comptes : un exercice institutionnel et budgétaire	14
3.1. Le gouvernement de la fabrique paroissiale	14
3.2. La fabrique paroissiale de Bourg et les autorités ecclésiastiques	17
3.3. La gestion des comptes de fabrique : économie fabricienne et organisation générale du budget	19
DEUXIEME PARTIE :	22
HISTORIOGRAPHIE	22
1. Les comptes de fabrique mis en lumière par Gustave Constant	22
1.1. Place et intérêt de l'article dans son contexte historiographique	22
1.2. L'exploitation historique des comptes de fabrique par Gustave Constant	24
1.3. Les premiers enseignements tirés de l'étude des comptes de fabrique	25
2. Parioisse, village et fabrique selon la sociologie religieuse de Gabriel Le Bras	26
2.1. Le renouveau de l'histoire religieuse dans les années 1950-1970.....	26
2.2. Une approche sensible et sociale du monde rural et de sa religion	28
2.3. La place de la fabrique par rapport à l'église et au village	29
3. L'histoire religieuse et paroissiale de l'Anjou par Jean-Michel Matz	30
3.1. Les comptes de fabrique : des sources fondamentales.....	30
3.2. La responsabilité des fabriques dans la reconstruction des églises paroissiales en Anjou au XV ^e siècle.....	31
3.3. La construction : un temps fort de la cohésion paroissiale.....	32
TROISIEME PARTIE :	34
ÉTUDE DE CAS	34
1. La fabrique de Bourg : une assise foncière et communautaire ?	34

1.1.	Les biens de la fabrique.....	34
1.1.1.	Une place privilégiée dans les comptes de fabrique	35
1.1.2.	Typologie des parcelles	35
1.1.3.	Répartition, localisation et morphologie agraire des biens	38
1.2.	Exploitants et administrateurs des biens paroissiaux	40
1.2.1.	Paroissiens ou fabriciens ?	40
1.2.2.	Le cadre seigneurial à Bourg	43
1.2.3.	Rentes et assise foncière de la fabrique à Bourg	44
2.	La fabrique de Bourg au cœur des échanges économiques et spirituels de sa paroisse	45
2.1.	Organisation générale du budget.....	45
2.1.1.	Le mouvement régulier des recettes et des dépenses ?	45
2.1.2.	Caractéristiques internes des recettes et des dépenses.....	46
2.1.3.	Les erreurs de calcul	50
2.2.	La viticulture à Bourg	50
2.2.1.	Les étapes	51
2.2.2.	La main d'œuvre viticole	55
2.2.3.	Transports et matériaux	56
2.3.	Restauration, embellissement et entretien de l'église paroissiale	58
2.3.1.	Densité de l'encadrement religieux autour de Bourg	58
2.3.2.	Entretien du mobilier cultuel et inventaire	59
2.3.3.	Les travaux.....	61
	CONCLUSION	64
	BIBLIOGRAPHIE.....	65
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	70
	TABLE DES GRAPHIQUES	70
	TABLE DES TABLEAUX.....	70
	ANNEXES.....	71

Table des illustrations

Figure 1 : Registre daté de 1449, f°1.....	12
Figure 2 : Registre daté de 1449, f°18v°.....	12
Figure 3 : Reliure et feuillet du registre daté de 1449, f°10v° et f°11.....	12
Figure 4 : Filigrane du registre daté de 1449, f°6.....	13
Figure 5 : Motif de filigrane issu de la base de données Briquet.....	13
Figure 6 : Carte de localisation des biens de Bourg dans le diocèse d'Angers (Carte modifiée par J-M. MATZ, Les miracles ..., op. cit, p.3, depuis la planche XIV-2 de l'Atlas d'Anjou, R. FAVREAU (dir.)).....	38

Table des graphiques

Graphique 1 : Répartition des biens de la fabrique de Bourg 1449-1451.....	36
Graphique 2 : Localisation des parcelles dans les environs de Bourg 1449-1451.....	39
Graphique 3 : Exploitation individuelle ou collective des biens à Bourg 1449-1451.....	42
Graphique 4 : Perception des rentes selon les fêtes religieuses à Bourg 1449-1451.....	44
Graphique 5 : Répartition annuelle des recettes et des dépenses à Bourg (1449-1451).....	46
Graphique 6 : Composition annuelle des recettes à Bourg (1449-1451).....	47
Graphique 7 : Composition annuelle des dépenses (1449-1451).....	49
Graphique 8 : Répartition annuelle des dépenses liées à la façon des vignes.....	52
Graphique 9 : Répartition annuelle des dépenses liées à la vinification.....	54
Graphique 10 : Répartition des dépenses liées à l'entretien du mobilier cultuel à Bourg 1449-1451.....	60

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartition des tenanciers par genre et par âge.....	41
Tableau 2 : Main d'œuvre, salaires et journées de travail nécessaires à la façon des vignes.....	55
Tableau 3 : Main d'œuvre, salaires et journées de travail nécessaires aux vendanges.....	55

Annexes

1449-1451

Comptes de la fabrique paroissiale de Bourg.

Archives diocésaines d'Angers, P 9.

(f°1) Sont les comptes que rendent Perrin Coere et Guillaume Oreau, procureurs de la fabrice de Bourg¹⁰⁸, aux parroissiens de ladite parroisse depuis le jour qu'ilz furent instituez procureurs, qui fut le XVII^e jour de novembre l'an mil quatre cens quarante et ~~un~~ neuf, des receptes et mises par lesdiz procureurs faictes à cause et par raison de ladite fabrice de monseigneur Saint-Martin, abbé, fondé jusques à celui ~~an~~ jour l'an revolu.

Et premier

Receu de Benoist Mortier et Thomin Esnault, precedents procureurs, pour plus avoir eu receu que mis le temps de leur procuracion durant comme il appert par la rest de leurs comptes, la somme de

XXVII livres IX sols

VIII deniers oboles

I^e somme XXVII livres IX sols VIII deniers oboles

Aultre recepte. Des legs et rentes deubz annuelement à ladite fabrice aux jours et termes qui cy après s'ensuyvent et dont les noms de ceulx qui les doibvent cy après sont declerez.

À la feste aux mors

Thomin Lorin et Jehan Lorin son filz, sur deux pieczes de vigne dont l'une desdites pieczes est sise ou cloux de Testart, joignant d'un cousté à la terre de la chappellenie ~~q~~ de la Broderie et d'autre cousté à la terre Macé Guillaume, abuctant d'un bout au chemin par lequel l'en va de Bourg (f°1v°) au pressouer de Ris et d'autre à la vigne Estienne Carnuet. L'autre piece est sise oudit cloux de Testart, joignant d'un cousté au chemin par lequel l'en va de Bourg à Escuillé¹⁰⁹ et d'aultre à la vigne de ladite chappellenie que fonda feu Benoist de l'Escolle, abuctant d'un bout à la meson et courttilz dudit Lorin et d'autre † à la vigne de la Quaharie, somme

VIII sols

¹⁰⁸ Bourg, vill. et par. cne de Soulaire-et-Bourg, cant. Tiercé, arr. d'Angers, dép. Maine-et-Loire.

¹⁰⁹ Écuillé, cne, cant. de Briolay, arr. d'Angers, dép. Maine-et-Loire.

Item, ledit Thomin Lorin pour sa meson et courtilz sis en la ville de Bourg, joignant la vigne dessusdite d'un cousté et d'autre cousté aux courtilz dudit Lorin, abuctant d'un bout au chemin par lequel l'en va de Bourg à Escuillé XV deniers

Au jour de Pasques flouris

Guillaume Moreau, Estienne Thoreau à cause de sa femme, Alain Symon, Colin Guignart et les enfans feu Guillaume Presteseigle pour deux quartiers de vigne sis ou cloux du Tertre de Bourg en deux pieczes, l'une desdites pieczes joignant la vigne auxdits enfans et l'autre à la vigne audit Alain Symon et Guillaume Rahyer, abuctant d'un bout aux courtilz et terres de la Druecté. L'autre piecze est joignant d'un cousté la vigne Colin Guignart et de l'autre cousté à la terre deff des enfans dessusdits, abuctant d'un bout au chemin comme l'en va de Bourg à la Druectée.

Item, pour ung quartier de terre ou environ, sis en la Varenne de Bourg, joignant d'un cousté la terre (**f°2**) feu Michel Deshayes et abuctant d'un bout à la vigne aux hoirs feu Guillaume Lecomptereau III sols

Jehan Moreau et Guillaume Lecoq sur leurs maisons et appartenances de la Mercerie XII deniers

Colin Beauchesne et sa fraresthe sur leur maison, courtilz et estiage de la Varenne XVIII deniers

Les hoirs feu Robin du Mortier l'esné sur toutes et chacunes ses choses heritaulx II sols VI deniers

Perrin Goupil, Gervaise Bureau, ~~Jehan Esnault~~, maître Symon Goupil, Estienne Allant, Colin Herault et Thomin Lorin pour quatre quartiers de vignes sis ou cloux de Testart, joignant d'un cousté à la vigne Guillaume Vigneays et d'autre à la vigne aux hoirs feu Michel Symon, abuctant d'un bout aux vignes Guillaume Lecoq XII deniers

Jehan Robert sur ung quartier de vigne sis ou cloux d'Angene, joignant d'un cousté au boys aux hoirs à la feue Quatine et d'autre cousté à la vigne (**f°2v°**) aux gasts qui furent feu Laurens Lecomptereau et aux charbonniers et fut Alain Symon XII deniers

Jehan Gaultier pour une piecze de pré sise en la baillie au lieu appellé Quarcoue

contenant deux quartiers de pré ou environ, joignant d'un cousté au pré feu Geffroy Milles et d'autre au pré au prieur de Sautere et abuctant d'un bout au pré Guillaume Jolis et d'autre au pré dudit Milles

V sols

Jamet Huet et ~~Jehan Pignault~~ maître Thomas Pignault sur ung quartier de vigne sis en la paroisse de Soullerre¹¹⁰, sis ou cloux de la Seausiere, joignant d'un cousté à la rue Orbey et d'autre cousté à la vigne aux Chaloz, abuctant d'un bout à la vigne qui fut Brousseau et d'autre à la vigne qui fut Souvyn Bonamy

XVIII deniers

Jehan Huet et Jehan Girart sur quatre quartiers de vigne et terre gaste, à présent est en plante, sis ou Tertre de Bourg, joignant d'un cousté à la vigne feu Guillaume Presteseigle et d'autre à la vigne de Bonroux, abuctant d'un bout à la vigne de la chappellenie Lidoreaux

IIII sols IIII
deniers ~~IIIs IIIId~~

Au jour Saint-André

Thomas Piogier sur demye maison et le courtil qui y appartient, sise en la ville de **(f°3)** Bourg, joignant d'un cousté à la meson de la chapellenie que fonda feu Benoist de l'Escolle et d'autre au chemin comme l'en va de la chappellenie de la Broderie au pavement et abuctant d'un bout au chemin par lequel l'en va de Bourg à Escuillé et d'autre bout à la meson de la fabrice dudit lieu de Bourg et fut le heritage baillé à la rente

VI sols X deniers

Guillaume Rahier à cause de sa femme sur une piecze de terre joignant d'un cousté à la rue de Bonroux et d'autre cousté à la terre de la chappellenie de Chasteaux, abuctant d'un bout au chemin comme l'en va de Bourg à la Croyez Tiphayne. Et pour une aultre piecze estant en boays et en pasture, sise ou cloux de Viaign, joignant au chemin comme l'en va de Bourg à Soullerre et d'autre cousté à la vigne que tiennent Thomas Cuau et Perrin Mortier, abuctant d'un bout à la terre Gareau. *Item*, pour une aultre piecze de terre et pré contenant deux quartiers ou environ, joignant d'un cousté la terre Colin Moreau et Jehan Legier et d'autre cousté à la terre de Cherelles, abuctant d'un bout au pré Thomin Lorin. *Item*, pour une aultre piecze de terre contenant deux quartiers, ou environ, joignant d'un cousté la terre audit Legier et d'autre la terre Thomas Piogier Chevalier pour le tout au jour de Pasques flouris

XIII sols VIII
deniers

(f°3v°) Jehan Loysseau, sur une maison et courtilz sis en la ville de Bourg,

¹¹⁰ Soulaire, bourg, cne de Soulaire-et-Bourg, arr. d'Angers, dép. Maine-et-Loire.

joignant d'un cousté aux courtiliz au curé de Bourg, une ruete entre deulx et d'autre cousté aux courtiliz feu Guillaume Lecomptereau et Gobery, abuctant d'un bout au chemin par lequel l'en va de Bourg à Soullerre, audit jour de Pasques flouris	VI deniers
Jehan Papeillon sur ung quart de quartier de vigne sis ou cloux du Tertre, joignant d'un cousté à la vigne de ladite fabrice et d'autre cousté aux vignes dudit Papeillon, abuctant d'un bout aux vignes aux hoirs feu Guillaume Lecomptereau et Hervé le Charbonnier, au jour desusdit	III deniers
La femme feu Estienne Beaulieu sur ung quartier de pré sis à la Saullaye, joignant d'un cousté et abuctant d'un bout aux prez de la Rouseliere	II sols
Guillaume Beauchesne sur une maison et appartenances qui fut feu Benoist Chaumeray sise en la ville de Bourg, joignant d'un cousté à la maison du sieur d'Alencé et d'autre à la maison Guillaume Bachelier et abuctant d'un bout au cymetere de Bourg, le chemin entre deulx	V sols
(f°4) Guillaume Bachelier sur sa maison en laquelle il demoure, sise en la ville de Bourg, joignant d'un cousté à la maison dudit Beauchesne et d'autre cousté le grant chemin comme l'en va de Bourg à Charensé et abuctant d'un bout au cymetere de Bourg, le grant chemin entre deulx	V sols
Geffroy Danneau de Cheffe ¹¹¹ sur ungne piecze de terre sise au lieu nommé la Pierre qui depart la parroisse de Cheffe et celle de Bourg, joignant d'un cousté la terre feu Ratoys et d'autre la terre Regnault Richot et fut feu Jehan Flouriau, au jour de Pasques flouris	II sols VI deniers
Jehan Herneys sur une piecze de terre sise en ladite parroisse de Cheffe, joignant d'un cousté la terre Jehan Noguecte et d'autre la terre Estienne Viau à cause de sa femme, abuctant d'un bout la terre Mathurin Coulrées et d'autre la terre dudit Noguecte audit jour	II sols VI deniers
La femme feu Colas Lecamus sur ung quartier petit courtil sis à la Predrilliere, joignant d'un cousté la vigne Thomin Lorin et d'autre la vigne de ladite Camuse et abuctant d'un bout à la vigne de ladite fabrice et fut le heritage baillé à la rente	III deniers

¹¹¹ Cheffes-sur-Sarthe, cne, cant. de Tiercé, arr. d'Angers, dép. Maine-et-Loire.

Thomas Mahé pour sa terre de la Fousse à la Boucquaude, joignant d'un cousté et d'autre aux terres de la Martinière, abutant d'un bout au chemin de la Martinière, audit jour

II sols VI deniers

Nota **(f°4v°)** Et ne comptent riens lesdits procureurs de troys soulz de rente que doit le sieur de Tersecont sur deux quartiers de gastz qui furent en vigne sis à Beaumont¹¹² et furent Robin André pour ce qu'ilz sont encadré et ny a qui les tienye.

Au jour de Nouel

Jehan Neupvou sur une piecze de terre arrable sise en la paroisse de Javardeil¹¹³, joignant le herbregement et appartenances dudit Nepvou

V sols

Ambroys Chevalier, Jehan Chesneau le Brechu, Colin Huet et Jehan Denyot à cause de sa femme sur une piecze de pré sise en la paroisse de Cheffe, contenant ung quartier de pré ou environ, joignant d'un cousté au pré qui fut feu Hervé Lepage et d'autre cousté au pré Estienne Lenfant, au dimanche davant la feste Saint-Denis

II sols VI deniers

Jehan Papeillon pour ung quart de quartier de vigne sis ou cloux du Tertre, joignant d'un cousté la vigne dudit Papeillon et d'autre la vigne Chasin à cause de sa femme

III deniers

(f°5) Jehan Chasin et Jehan Jouselin sur deux quartiers et demy de vigne sis oudit cloux du Tertre en troys pieczes, l'une piece joignant la vigne Guillaume Lecontereau et d'autre cousté la vigne Symon Buson à cause de sa femme, l'autre piece joignant d'un cousté la vigne Jehan Papeillon et d'autre cousté la vigne Jehan Herrault à cause de sa femme, l'autre piece est joignant des deux costez la terre aux terres de la Druettée qui furent Michel Deshayes, pour le tout

XVI deniers

Jehan Chasin à cause de sa femme pour demy quartier de vigne sis ou cloux de Testart, joignant d'un cousté la vigne Macé Bernier et d'autre la vigne feu Geffroy Moreau, abutant d'un bout au chemin par lequel l'en va de Bourg au

¹¹² Beaumont, anc. Fief, cne de Soulaire-et-Bourg, arr. d'Angers, dép. Maine-et-Loire

¹¹³ Javardeil, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. d'Angers, dép. Maine-et-Loire.

boys de Ris

III deniers

Jehan Pignault pour troys quartiers de vignes et boays sis ou cloux des Landes, joignant d'un cousté la vigne aux hoirs feu Thomin Esnault et d'autre au chemin comme l'en va de Bourg à Escuillé, abuctant d'un bout aux vignes de la chappellenie de la Broderie, et fut le heritage baillé à la rente par moitié aux jours de Pasques et de la feste aux mors et sont la plus part des choses dudit Pignault obligé à coutume ladite rente

VIII sols

(f°5v°) Robert le Moulmier pour la quarte partie de quatre journaux de terre sis à Montogies que donna Thomine jadis femme de Jehan Danlicoul et y obliga ledit Moulmier touz et chacuns ses biens meubles et immeubles et especialment demy quartier de vigne sis ou cloux du Tertre, et fut le heritage baillé à la rente audit Moulmier par le curé et procureurs dudit lieu de Bourg, pour le tout VIII sols IIII deniers et par ainxin pour la part de ladite fabrice

IIII sols II deniers

alibi II^e somme de touz les legs et rentes deubz par chacun an, IIII livres XII sols VII deniers

~~Aultre recepte faite par lesdiz procureurs et premier receu des precedens procureurs pour plus avoir receu que mis ou temps de leur procuracion~~

~~XXVII livres IX sols~~

~~VIII deniers oboles~~

Item, receu desdiz precedens procureurs quatre pippes de vin veil et quatre de vin nouveau.

(f°6) Aultre recepte pour la vendicion de quatre pipes de vin veil vendues à Thebaut de la Chesnaye comme plus offrant, dont chacune pippe fut vendue six livres tournois avecques le fust, qui vallent en somme

XXIIII livres

Item, pour la vendicion de demy cuir de vache laquelle fut achetée pour les precedens comptes et pour le residu de la viande

V sols

Item, receu du fouage de Pasques que l'en commanca à meptre en dabte mil quatre cens cinquante

XII sols VI deniers

Aultre recepte pour la vendicion des quatre pippes de vin nouveau vendues à Guillaume Beauchesne comme plus ouffrant, chacune pippe soisante quinze soulz, qui vallent la somme de

XV livres tournois

Item, pour la vendicion de troys bouesseaux de seigle qui fut cuelli en la terre de Montogis, laquelle esté baillée à rente à Robert le Moulmier, vendue à Benoist Mortier, chacun bouesseau II sols VI deniers, qui vallent VII sols VI deniers

(f°6v°) *Item*, pour la vendicion de troys charretées et demie de chaillouz du residu de la reparation de la gallerie venduz à Thomas Progier, chacune charretée XIII deniers qui vallent en somme III sols IX deniers oboles

III^e somme quarante livres VIII sols IX deniers oboles.

Somme toute de la premiere recepte
soisante doze livres XI sols I denier.

(f°7) S'ensuyt la mise faicte sur la premiere recepte

Et premier

Pour la procuracion desdiz procureurs prinse de monseigneur l'archidiacre, donnée du XVII^e jour de novembre mil IIII cens XLIX VII sols VI deniers

Item, pour une lampe à meptre devant le grant autier, vallent X deniers

Item, pour encens à la feste de Nouël XLIX ~~XV~~ deniers XV deniers

Item, pour aller à Angiers aux plez de l'ospital pour registre et advocat. Et fut le ou mois de decembre l'an dessusdit XX deniers

Item pour la journée dudit procureur, paie et despens II sols I denier

Item, pour deux milliers d'ardoise achatée de Thomas Piogier pour meptre es reparations de l'eglise, chacun millier XXV sols, vallent cinquante sols

Item, pour vin achaté pour anoulier les quatre pippes de vin veil vendues à Thebaut de la Chesnaye II sols

Item, pour reparer la crouez de ladite eglise baillée à Jehan Charruau, orfevre demourant à Angiers, lequel fournit d'argent et de doreure, pour le tout CII sols VI deniers

LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES



(f°7v°) Aultre mise pour les debvoirs de la vigne de la Piedrillerie deubz au Plessez Davent par chacun an au jour de Nouël IIII sols IIII deniers

Aultre mise pour la faczon des vignes de ladite fabrice, pour deschassez aucuns des petiz seps. Et pour tailler lesdites vignes furent diz huyt hommes et ung demie journée, qui eurent chacun pour paie XII deniers par chacun jour, qui vallent XVIII sols VI deniers

Item, en despense de pain pour lesdiz oupvriers X sols X deniers

Item, pour un bouesseau de poays et demy boesseau de febves achatés pour lesdiz oupvriers V sols

Item, en pesseau pour lesdites vignes achaté de Perrin Goupil et autres IX sols II deniers

Item, pour fischer et hubeter lesdites vignes furent cinq hommes qui eurent VI sols III deniers chacun pour paie XV deniers qui vallent

Item, en despense de pain III sols IIII deniers

Item, pour essermenter lesdites vignes baillées à convenant à Jehan Esnault le jeune II sols VI deniers

(f°8) *Item*, pour le religieux qui fist la predicacion au jour de Pasques flouris X sols

Item, en despense X deniers

Item, pour ung aultre lerigieux qui fist la predicacion le jour du Vendredy Benoist XX sols

Item, pour le religieux qui fist la predicacion au jour du Sacre X sols

Item, en despense par lui faicte X deniers

I^e somme de mise XIII livres IX sols V deniers

Aultre mise pour le jour de Pasques IIII^c cinquante. Et premier pour le cierge benoist pesant six livres de cire neusfve et pour six cierges pesans XVIII livres cent III s IIII d.

de cire, pour tout cent III sols IIII deniers. Et sur celle somme lesdiz procureurs ont receu pour la vendicion de la vi diz livres de veille cire portée de l'eglise la somme de quarante solz et par ainxin ne reste pour ledit luminaire que	LXIII sols IIII deniers
<i>Item</i> , pour encens pour celle feste	VIII deniers
<i>Item</i> , pour la journée et despens et passage dudit procureur pour aller querir ledit luminaire	II sols VIII deniers
(f°8v°) <i>Item</i> , pour farine pour faire le pain à communier le peuple au jour de Pasques	XV deniers
Aultre mise pour bescher lesdites vignes furent par deux jours trente quatre hommes qui eurent chacun pour paye par chacun jour la somme de XV deniers, qui vallent en somme	XLII sols VI deniers
<i>Item</i> , en despense de pain faicte par lesdiz oupvriers	XXIII sols IIII deniers
<i>Item</i> , pour achever de bescher, planter et faire les proigns desdites vignes furent lesdiz huyt hommes qui eurent chacun pour paie quinze deniers, qui vallent	X sols
<i>Item</i> , en despense par lesdiz oupvriers	V sols X deniers
<i>Item</i> , pour plante achetée de Perrin Bachelier pour planter esdites vignes ou gast du Terre de Testart	XX deniers
<i>Item</i> , pour l'uyz de la meson du Perrin, deux vertenelles achetées pour le courroil	X deniers
(f°9) Aultre mise faicte par lesdiz procureurs pour la reparation de la gallerie de l'eglise par marché fait entre Jehan Binant, Jehan Tuffat maczons et lesdiz procureurs pour faire troys pilliers avecques les petiz murs soubx les seellés, et pour fournir de deux pippes de chaux vive, pour le tout	IIII livres V sols
<i>Item</i> , pour neuf cousterez de chaux achatez de Guillaume Lepotier de Seaux	VIII sols IIII deniers
<i>Item</i> , pour amener lesdiz neuf cousteretz de chaux, pour paie et despense	II sols VI deniers

<i>Item</i> , pour quatre hommes qui furent à bescher le sablon pour estandre ladite chaux et pour bescher partie des chaillouz, chacun pour paie XV deniers qui vallent	V sols
<i>Item</i> , pour neuf charretées de chaillouz achatées de Jehan Gilles prebtre et Guillaume Bachelier, chacun	X sols
<i>Item</i> , pour amener lesdiz sablon et chaillouz et pour paie	VII sols VI deniers
<i>Item</i> , pour ung homme qui servit lesdiz maczons quant ilz apparillerent les seiges de ladite eglise, pour paie	XV deniers
(f°9v°) <i>Item</i> , en la despense totale desdiz charretiers et autres hommes dessusdits	X sols V deniers
<i>Item</i> , pour ung homme qui fut par deux journées pour ouster les chaillouz de ladite gallerie et pour y meptre de la terre pour la biner, pour paie pour lesdiz jours	II sols VI deniers
<i>Item</i> , en despense pour lesdites deux journées	II sols
Aultre mise pour deux torches achatées à la feste du Sacre paisantes huyt livres de cire neusve, qui vallent	XXXVI sols VIII deniers
Aultre mise pour bigner lesdites vignes, baillées à convenant à Guillaume Lecoq, Robert le Moulmier et Guillaume Quoqueroy	XXXVIII sols III deniers
<i>Item</i> , pour six tonneaux pour meptre vin acheter à Angiers, chacun tonneau cousta en principal VI sols VIII deniers, qui vallent en somme	XL sols
<i>Item</i> , pour mener lesdiz tonneaux jusques à la ripvière au challon et de la ripvière audit lieu de Bourg, et pour la journée et despens dudit procureur	V sols
II ^e somme de mise XX livres VI sols VII deniers	
(f°10) <i>Item</i> , pour troys molles de sercle pour lesdiz tonneaux achatés de Jehan Moreau	III sols IX deniers
<i>Item</i> , pour faire la monstrée desdiz heritages de ladite fabrice au sieurs de	

chappitre à leur assise à Soullerre, pour toute despense	XX deniers
<i>Item</i> , pour cinquante et deux pintes de vin pour aoullier les quatres pippes de vin vendues à Guillaume Beauchesne comme il est contenu en ladite recepte, vallent	X sols X deniers
<i>Item</i> , pour la visitacion de monseigneur l'archidiacre pour despense	III sols IIII deniers
<i>Item</i> , pour relire lesdiz tonneaux à Guillaume Bachelier et Perrin Beauchesne furent chacun sa journée qui vallent chacune XX deniers, qui vallent	III sols IIII deniers
<i>Item</i> , en despense de pain et vin par eulx deux faicte	III sols IX deniers
<i>Item</i> , en suif merreys	V deniers
<i>Item</i> , pour vendengier lesdites vignes furent deux sommiers qui eurent chacun pour paie III sols IIII deniers qui vallent	VI sols VIII deniers
(f°10v°) <i>Item</i> , furent esdites vignes diz coupeurs dont chacun eut pour paie X deniers, qui vallent	VIII sols IIII deniers
<i>Item</i> , à quatre hommes qui firent les sommes, voidierent les panners et foullierent la vendenge, chacun pour paie XV deniers, qui vallent	V sols
<i>Item</i> , pour achever de vendenger fut ung sommier par l'espace de demy jour qui eut pour paie	XX deniers
<i>Item</i> , pour troys hommes, deux coupeurs, lesquelx furent semblablement par demy jour qui eurent	II sols VIII deniers oboles
<i>Item</i> , en despense de pain pour lesdiz oupvriers	VII sols
<i>Item</i> , en despense de viande	V sols
<i>Item</i> , pour portez le marc au pressouer et pour le rapporter en la cuve et pour faire la boisson, pour tout	II sols VI deniers
<i>Item</i> , pour le droit du pressouereur	XIII deniers

Item, en despense dudit pressouereur et de ceulx qui portierent et raportierent ledit marc et firent la boysson XIII deniers

Item, en chandelle V deniers

(f°11) *Item*, pour deux bouesseaux d'avaine achetée pour lesdiz somniers XX deniers

Item, pour les debvoirs deubz à mes seigneurs de Saint Martin au jour Saint Michel ou Mont de Garganne III sols III deniers

Item, à messeigneurs de l'ospitau pour les vignes de Lesjarderie et Testart XIII deniers

Item, pour celui qui a sonné couvrefeu pour celle III^c cinquante XX sols

III^e somme de mise IIII livres XIII sols VIII deniers oboles

Somme toute la ~~segonde~~ premiere mise
Trente huyt livres X sols VIII deniers oboles

(f°11v°) Aultre recepte faicte par lesdiz procureurs depuis celui jour XVII^e de novembre mil quatre cens cinquante jusques aujourduy.

Et premier

Receu de legs et receptes deubz annuelement à ladite fabrice de ceulx dont les noms sont contenuz en la premiere recepte dont la somme totale ce monte en nombre XIII livres XII sols VII deniers

Item, fut cuilli esdites vignes de ladite fabrice en l'an mil III^c cinquante le nombre de six pippes

Item, receu pour la vendicion d'une pippe de vin de ladite année vendue au despensier monseigneur des Roches IIII livres X sols

Item, pour la vendicion de deux autres pippes vendues audit despensier, chacune pippe cent solz, qui vallent X livres

Item, pour la vendicion de deux autres pippes vendues à Guillaume de Jarzé, bastard des Roches, l'une X IIII livres II sols VI deniers et l'aultre IIII livres, et

fut du consentement des parroissiens qui vallent en somme VIII livres II sols
VI deniers

Et nota que la sisiesme est uncore ou selier.

(f°12) *Item*, pour la vendicion de huyt livres de beure vendues à Estienne Allant, chacune VII deniers oboles, qui vallent V sols

Item, pour la vendicion de cinq livres et demie de suif de ladite vache desdiz comptes, vendues audit Allart, chacune livre VIII deniers, vallent III sols VIII deniers

Item, pour la vendicion de troys bouesseaux de nouez vendus à Perrin Coyere comme plus offrant, chacun bouesseau XV deniers, vallent III sols IX deniers

Item, pour le louage d'un tonneau, loué à Guillaume Lecoq XV deniers

Aultre recepte du fouage de Pasques IIII^c LI pour la part de ladite fabrice XII sols X deniers

Item, fut prins en la bouete par une foiz en la presence de Colin Beauchesne et Robert le Moulnier V sols

Item, fut prins en ladite bouete par une aultre foiz en la presence de Jehan Moreau VI sols VIII deniers

Item, aujourd'uy prins en ladite bouete en la presence de Jehan Moreau et Thomas Esnault XLV sols

Item, receu de Jehan Moreau pour le residu d'un taux duquel il a compté par davant les parroissiens et ainxin baillé ausdiz procureurs par le commandement desdiz parroissiens VI sols VIII deniers

I^e somme sur la II^e recepte XXXI livres XIII sols XI deniers

(f°12v°) Somme toute de la seconde recepte Trente et une livres XIII sols XI deniers

S'ensuyt la mise faite sur la seconde recepte depuis celui jour XVII^e jour de novembre IIII^c cinquante jusques aujourd'uy.

Et premier

Pour appariller les chousibles et les draps de soye de ladite eglise, fut une homme par troys jours, lequel estoit oupvrier de ce faire, lequel eut pour paie	V sols X deniers
<i>Item</i> , pour ung onze de fil noir achaté pour ladite reparation	X deniers
<i>Item</i> , en despense faicte par ledit choaisiblier, de pain	X deniers
(f°13) <i>Item</i> , pour ung homme qui fut à Angiers aux plez de l'ospital pour fondation, declaration, registre et advocat pour ce	X sols
<i>Item</i> , la journée et despens et passage	II sols VI deniers
Aultre mise pour deschauser les vignes de ladite fabrice baillées à convenant à Jehan Esnault, Thomin Esnault, et Perrin Jehan Moreau et Guillaumin Moreau	XLVI sols
Aultre mise pour couvriz l'eglise furent diz hommes qui eurent pour paie et despens	XXVIII sols X deniers
<i>Item</i> , pour late et crueaux achatés de Guillaume Bachelier	V sols X deniers
<i>Item</i> , pour tout clou grant et petit	XI sols IX deniers
<i>Item</i> , pour les debvoirs deubz au Plessez deuent à cause de la vigne de la Piedrillerie	IIII sols III deniers
<i>Item</i> , pour la faczon de l'uille sainte des nouez de l'eglise	X deniers
(f°13v°) <i>Item</i> , pour quatre cierges pesans chacun son quart de livre de cire achatés ou moys de janvier	IIII sols II deniers
Aultre mise pour tailler les vignes, furent diz huyt hommes dont chacun eut XV deniers pour paie, qui vallent	XXII sols VI deniers
<i>Item</i> , pour essermenter lesdites vignes	II sols VI deniers
<i>Item</i> , pour ficher, hubeter lesdites vignes furent cinq hommes qui eurent chacun pour paie XV deniers, qui vallent	VI sols III deniers

<i>Item</i> , pour seze cens de pesseau achatés de Thomas Pioxtier, Estienne Carnuet et Jehan Chasin, chacun cent V deniers, qui vallent	VI sols VIII deniers
<i>Item</i> , en despense de pain pour lesdiz tailleurs, huberteurs et ficheurs desusdits	IX sols II deniers
<i>Item</i> , pour bescher lesdites vignes furent XXVIII hommes dont chacun eut pour paie XV deniers, qui vallent en somme	XXXV sols
<i>Item</i> , en despense de pain pour lesdiz bescheurs	XXIII sols
(f°14) <i>Item</i> , en poys et febves achatés pour lesdiz bescheurs et autres oupvriers	II sols VIII deniers oboles
Aultre mise pour ledit procureur qui fut à l'assise de Soulerre, pour advocat, registre, fondacion, pour le tout	X sols
<i>Item</i> , pour la journée et despens dudit procureur qui fut à ladite assise	XX deniers
<i>Item</i> à Gervese Chasebeuf charpentier pour ung jour qu'il fut à meptre ung seil à la maison de ladite fabrice, pour paie	XX deniers
<i>Item</i> , pour le religieux qui fist la predicacion le jour de Pasques flouris, pour paie	X sols
<i>Item</i> , en despense faicte pour ledit religieux	X deniers
<i>Item</i> , pour le religieux qui fist la predicacion le jour de Vendredi Benoist	XX sols
<i>Item</i> , en despense	X deniers
(f°14v°) <i>Item</i> , pour le religieux qui fist le predicacion au jour du Sacre	X sols
<i>Item</i> , en despense pour lui faicte	X deniers
Aultre mise pour le luminaire de Pasques IIII ^c cinquante et ung pour le cierge Benoist pesant six livres de cire neusve et pour six cierges pesans XVIII livres de cire, chacune livre vallant IIII sols, qui vallent IIII livres XVI sols. Et sur ladite somme lesdiz procureurs ont receu pour huyt livres de veille cire portée de l'eglise, la somme de XXX sols VIII deniers, et par ainssin ne reste pour tout le luminaire	LXV sols IIII

	deniers
<i>Item</i> , en encens pour celle feste	X deniers
<i>Item</i> , pour la journée dudit procureur qui fut querrir ledit luminaire, pour paie, despens et passage	II sols VIII deniers
<i>Item</i> , pour flour à celle feste	XV deniers
I ^e somme sur la II ^e mise XVII livres V sols V deniers oboles.	
(f°15) <i>Item</i> , pour deux torches achatées pour la feste du Sacre, pesantes huyt livres de cire necte, vallent	XXXIII sols IIII deniers
Aultre mise pour bignez lesdites vignes, baillées à convenant à Thomin Esnault et Jehan Esnault, pour tout	XLIX sols
<i>Item</i> , pour la visitacion de monseigneur l'archidiacre en despense	III sols IIII deniers
<i>Item</i> , pour la visitacion de monseigneur le doyen en despense, lequel il fut en personne	IIII sols IIII deniers
<i>Item</i> , pour encens	V deniers
<i>Item</i> , pour ung pot à meptre le beure de l'eglise	V deniers
Aultre mise pour relier la grant cuve et les tonneaux de l'eglise pour troys sercles grans sercles II sols IX deniers et pour cinq molles de sercle à pippe cinq solz, qui vallent V sols somme toute	VII sols XI deniers
<i>Item</i> , pour ung relieux qui fut par ung jour pour paie	XX deniers
(f°15v°) <i>Item</i> , en despense dudit relieux	XVII deniers
Aultre mise pour vendenger les vignes de ladite fabrice furent ung sommier qui eut pour paie	III sols IIII deniers
<i>Item</i> , à huyt coupeurs, chacun pour paie X deniers, qui vallent	VI sols VIII deniers
<i>Item</i> , à troys hommes à faire la somme vuidier les penniers et fouller la	

vendenge, chacun pour paie XV deniers, qui vallent	III sols IX deniers
<i>Item</i> , pour deux hommes pour porter le marc au pressouer et pour le rapporter et pour faire la boisson, à chacun pour paie XV deniers, qui vallent	II sols VI deniers
<i>Item</i> , pour le droit du pressouereur	IX deniers
<i>Item</i> , en despense pour lesdiz vendeurs en chair	IIII sols IIII deniers
<i>Item</i> , pour ung bouesseau d'avaine pour le sommier	XII deniers
(f°16) <i>Item</i> , en pain trois solz quatre deniers	III sols IIII deniers
<i>Item</i> , en suif merreys	III deniers
<i>Item</i> , en chandelle	I denier
Aultre mise au jour Saint Michel ou Mont de Garganne, aux sieurs de Saint Martin pour les debvoirs	III sols III deniers
<i>Item</i>, paie ausdiz sieurs de Saint Martin à ladite feste pour la moitié de la maison de ladite eglise que tiennent Thomas Plogier	III deniers
<i>Item</i> , au seigneurs de l'ospital pour les vignes de Testart et Lesjarderie	XIII deniers
<i>Item</i> , pour celui qui a sonné couvrefeu pour celui année mil IIII ^c cinquante et ung	XX sols
<i>Item</i> , pour reparer le batail d'une de eschelletes	X deniers
<i>Item</i> , pour la paine dudit procureur qui fut pour aider à relier la grant cuve, raire les tonneaux et abrever les cuves et à penser les relieux pour une journée	XV deniers

II^e somme de mise VII livres XIIIII sols III deniers.

(f°16v°) Aultre mise pour la commission pour rendre ces presentes comptes données de l'auctorité de monseigneur l'archidiacre d'Oultre Maine V sols X deniers

Item, pour la journée dudit procureur et despens et passage XX deniers



Item, pour la faczon de ces presentes comptes, pour pappier pour faire ces presentes pour la minute XV sols

Item, pour les audieteurs de ces presens comptes X sols

Item, en despense pour faicte pour ceulx qui firent ces presens et auxi pour le jour qu'ilz furent renduz ladite despense faicte par lesdiz audicteurs, procureurs et par plusieurs desdiz parroissiens adce appeler et convoquer XXVIII sols VI deniers

III^e somme de la seconde mise
Soisante et ung solz tournois

Somme toute de la seconde mise XXVIII livres VIII deniers oboles

Somme de toute recepte pour les deux années cent quatre livres six solz tournois

Somme de toute mise pour lesdites deux années soisante six livres XI sols V deniers tournois.

(f°17) *Item*, est deu à ladite fabrice au jour des Grans Pasques quatre pintes de vin sur une piece de vigne sise ou cloux de Raguidas, joignant d'un cousté à la vigne au sieur d'Alencé et d'autre cousté à la vigne Guillaume Moreau et ~~aux~~ ~~bacheliers~~ à la fouse aux Jousseleins de la Moisandière, abuctant d'un bout à la vigne Benoist Mortier et d'autre à la vigne Jehan Herrault, et la tiennent la femme et les hoirs feu Michel Symon, Jehan Galloys, Jehan Masnau, Jehan Pillaut et sa seur, Estienne le Roy et Jehan Herrault, pour ce IIII pintes

Item, les seigneurs de Saint Martin d'Angiers doibvent par chacune de quatre festes de l'an c'est assavoir au jour feste Saint Martin abbé, Toussains, Nouël et Pasques, pour chacune desdites festes sur leurs partie de l'offrende à ladite fabrice la somme de cinq deniers tournois, et est ce fait pour ce que lesdiz parroissiens fournissent ausdites festes d'encens.

(f°17v°) S'ensuyt le nombre des utensilles que lesdiz procureurs baillent aux procureurs ensuyvans : premierement deux calices d'argent, ung de plon. *Item*, une custode d'argent avec laquelle l'em porte le corps Jhesus Crist au jour du Sacre. *Item*, cinq choaisibles, neuf aulbes, six admitz, ung sourpelit, deux

messers, ung breviere entier, ung saultier, ung antiphonier, ung greel, deux manuelx, ung ordinaire, un petit livret de la Conception et Saint Louys, ung cahier de la feste du Sacre, une aultre cayer de saint Blaise. *Item*, quarante une touaille, deux draps de saye, ung drap mortuaire. *Item*, ung veil. *Item*, une beviere, une crouez couverte d'argent, deux eschelectes, deux grans et une petite. *Item*, deux orseulx, ung benotier de cuaire, ung letrin, ung aultre petit letrin. *Item*, une veille huge à meptre le linge. *Item*, une aultre huge plate toute neusve laquelle messire Hamon Lallier, curé dudit lieu de Bourg, donna à ladite fabrice.

(f°18) Ces presens comptes furent renduz par lesdiz procureurs ausdiz parroissiens de ladite parroisse en la presence de Thomin Lorin, Guillaume Moreau, Jehan Moreau, Alain Symon, Jehan Morelier, Maurille Mortier, Jehan Esnault l'esné, Estienne Carmiet, Estienne Thoreau, Jehan Pillaut, Jehan Dampneau, Briend Lebec, Jehan Masnau, Thomas Piogier et plusieurs aultres comme la plut grant part desdiz parroissiens de ladite parroisse ad ce appeller et par d'avant nous, Hamon Laillier, curé dudit lieu de Bourg et Loys Hegron, prebtres, commissaires ad ce commis comme il appert par commission à nous donnée par monseigneur l'archidiacre d'Oultre Maine. Desquelx comptes la recepte ce monte la somme de cent quatre livres six soulz tournois et la mise sur ce faicte ce monte la somme de soisante six livres onze soulz cinq deniers tournois. Et par ainxin toute deducion faicte de recepte à mise et demise à recepte, lesdiz procureurs seront tenuz paier aux procureurs subsequans pour plus avoir receu que mis la somme de trente sept livres quatorze solz sept deniers tournois, sauf toute errour de compte. *Item*, lesdiz procureurs lessent aux aultres procureurs subsequans une pippe de vin veil, deux pippes de vin nouveau et demie et fut fait en la presence des dessusdits le IIII^e jour de novembre mil quatre cens cinquante et ung et arrestées ces presentes comptes par nous commissaires dessusdits tesmoins noz saigns manuels à eulx cy mis le jour et an dessusdit.

[Deux signatures] Lailler commissaire ; Hegron

RÉSUMÉ

L'étude concernant la fabrique et les paroissiens de Bourg (1449-1451) propose d'observer et de comprendre l'organisation d'une communauté rurale angevine au XV^e siècle à partir des comptes de fabriques conservés aux Archives diocésaines d'Angers. Ce mémoire est destiné à mettre en valeur une source relativement méconnue, essentiellement chiffrée, mais qui ne nous en apprend pas moins sur la vie quotidienne et l'encadrement des ruraux angevins au Moyen Âge. L'étude de cas propose de mettre en valeur les relations entre la fabrique et les paroissiens à Bourg durant un exercice budgétaire. Au travers de ses différents domaines d'intervention, l'institution fabricienne et ses représentants agissent tantôt en administrateurs, tantôt en représentants de la paroisse et de ses ouailles. Le but final de cette étude est de mettre en avant cette balance et de montrer que si les procureurs de fabrique, de part leurs responsabilités, sont amenés à faire respecter certaines obligations fiscales et traditions seigneuriales, ils n'en sont pas moins au service des intérêts économiques et religieux de leur communauté.

ABSTRACT

This study, about the vestry and parishioners of Bourg (1449-1451), propounds to look at and understand the organization of an angevin peasant community in the XVth century, from the accounts of the vestry preserved at the diocesan records of Angers. The purpose of this report is to show in a favourable light a quite misunderstood source, mainly with numbers, which nevertheless informs us about the everyday life and officering of angevin peasants in the Middle Age. This investigation proposes to highlight relationship between the vestry and parishioners in Bourg during a budgetary balance. Through its various domains of interventions, the institution and its representatives act sometimes as managers, sometimes as representatives of the parish and its flock. The final purpose of this study is to push forward that duality, and to show that the bursars of the vestry, because of their duty, have to look up to fiscal obligations and seigniorial traditions, but they also must take care of economical and religious interests of their fellow-citizens.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e)
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 10 / 06 / 2014

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes - BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

